

Histoire succincte de la Wallonie

PHILIPPE DESTATTE

Directeur général de l'Institut Destrée
Maître de conférences à l'Université de Mons

7 août 2013

Philippe Destatte

ISBN
Dépôt légal
Editeur

INTRODUCTION

Le présent volume s'attache à décrire l'évolution historique des territoires de la région de langue française de la Belgique telle que la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues en matière administrative et les lois subséquentes coordonnées du 18 juillet 1966, l'ont définie. Par convention, nous appellerons ce territoire *Wallonie* bien que cette dénomination ne se soit progressivement imposée qu'au XIX^e siècle et que son institution, la Région wallonne, ne soit devenue réalité publique qu'à partir de 1974, lors de la création d'un premier conseil régional. Le 26 octobre 2011, dans un contexte de crise aigüe de la Belgique, et faisant suite aux décisions du gouvernement wallon des 11 mars et 1^{er} avril 2010, le Parlement wallon a toutefois pris la résolution, d'utiliser le terme "Wallonie", dans tous les cas où la législation n'impose pas la terminologie officielle de "Région wallonne". Le langage s'éclaircit, les réalités se rapprochent...

Le sujet de notre synthèse porte donc sur un morceau du territoire de l'actuelle Belgique, situé au sud et à l'ouest de la frontière linguistique séparant depuis des siècles les langues romanes et germaniques. Cet espace forme un triangle renversé d'environ 140 kilomètres du nord au sud et d'un peu moins de 200 kilomètres d'ouest en est, soit un territoire de l'ordre de 16.000 km². Celui-ci appartient au même ensemble tectonique que l'Ardenne française ainsi que l'Eifel allemand et

Philippe Destatte

luxembourgeois. Le pays wallon est fait de bas plateaux ouverts, de collines et de vallées encaissées qui, partant d'un glacis nord en pente faible, s'étendent jusqu'au massif ardennais. Prolongeant la plaine maritime, la Basse Wallonie culmine à 50 mètres d'altitude et comprend les vallées de l'Escaut, de la Haine et de la Dendre. S'élevant jusqu'à un peu plus de 200 mètres, la Moyenne Wallonie comprend les plateaux, au nord du sillon Sambre et Meuse : Haut-Pays hainnuyer, Plateau brabançon, Plateau hesbignonnais. En Haute Wallonie, le relief se fait plus tourmenté, grimpe à plus de 200 mètres et peut dépasser les 500 mètres : la Croix Scaille à 505 mètres, le Plateau d'Hurtebise à 525 mètres, la Forêt d'Anlier à 550 mètres, le Plateau des Tailles à 652 mètres, etc. Là, les rivières creusent davantage leur sillon. À l'est, l'exhaussement s'est accentué et culmine dans les Hautes Fagnes (Baraque Michel, 674 mètres) tandis qu'à l'extrême sud-ouest, s'élève le Plateau lorrain, bordé lui-même de quelques petits sommets qui s'élèvent de près de 400 à 465 mètres (Hitzenberg). La Wallonie ne se reconnaît donc pas lorsqu'on évoque le *plat pays*. Ce sont ses cours d'eau qui ont contribué à faire la région : axes de pénétration, leurs confluentes seront aussi les premiers points d'habitat, tandis que bien plus tard, aux XIII^e et XIV^e siècles, ils permettront les premières industrialisations...

La frontière nord de la Wallonie est une frontière linguistique. Œuvre des siècles, mais surtout œuvre des hommes, elle se serait constituée à partir de

l'installation et du déplacement progressifs des Francs, et stabilisée entre le IX^e et le XII^e siècles, de Dunkerque et Saint-Omer à Enghien, puis de Wavre à Maastricht et Aubel, avant de plonger au sud vers Malmedy et Arlon. La population gallo-romaine aurait été plus dense au sud et à l'ouest de cette ligne, tandis que les Francs, moins nombreux, auraient été romanisés sous les effets conjugués des villes épiscopales et des abbayes, foyers de rayonnement du latin, plus nombreuses dans cet espace, et de l'urbanisation provoquée par l'insécurité. Le parler local roman, utilisé par la population, aurait donc mieux résisté à l'implantation des Francs là où ils étaient minoritaires. La seule langue écrite reste le latin. Ce n'est que progressivement, à partir du IX^e siècle, que l'on commencera à rédiger des documents en langue populaire. Les plus anciens textes connus en langue romane sont les Serments de Strasbourg (842) ainsi que la Cantilène de Sainte Eulalie. Ce poème, qui décrit le martyre de la jeune fille, aurait été composé vers 880 entre Tournai et Liège, ce qui en ferait la première œuvre littéraire en langue d'oïl. L'évangélisation joue donc un rôle dans la romanisation, qui marquera parfois les frontières religieuses.

La limite méridionale est militaire et diplomatique. Elle est principalement le résultat des guerres entre le roi de France Louis XIV et ses voisins. Les traités des Pyrénées (1659) d'abord, d'Aix-la-Chapelle (1668) puis de Nimègue (1678) ensuite, et enfin d'Utrecht, de Rastatt et de la Barrière

Philippe Destatte

(1713-1715) ont modelé, au gré des vicissitudes guerrières, les limites entre la France et l'Empire germanique. Les accords diplomatiques qui mettront fin aux guerres napoléoniennes, puis donneront naissance à la Belgique, les consacreront à quelques exceptions près. Quant à la frontière orientale, elle a été déterminée par les plénipotentiaires réunis à la conférence de Londres. En vue de la formalisation du traité du 19 avril 1839, ils ont choisi, de Dietfeld (Deiffelt) au nord, à Athus, au sud, en passant par Martelange, les villages qui, sur les 150 kilomètres de frontière, feront partie soit du grand-duché de Luxembourg soit de la Belgique, en fonction de la langue qui y était majoritairement parlée. Quelques villages arlonnais où l'allemand dominait ont été toutefois maintenus dans le royaume. Par ailleurs, enjeu politique, mais aussi économique et culturel depuis la fin du XIX^e siècle, le canton roman de Malmedy et les cantons germanophones d'Eupen et de Sankt-Vith ont fait l'objet de tractations diplomatiques avec la Prusse puis d'annexion par l'Allemagne, avant d'être rattachés à la Belgique qui a reconnu aux seconds un statut de communauté en 1970 et une réelle autonomie en 1983. La Région wallonne a, en outre, transféré un certain nombre de compétences à ces Belges germanophones.

Les Wallons, tels que nous les définissons au XXI^e siècle, n'ont guère d'identité politique commune avant le XIX^e siècle. Dès lors, ainsi que le soulignait Léon-E. Halkin, *n'imaginons pas une communauté*

wallonne historique, agissant comme telle à travers le Moyen Âge et l'Époque moderne ⁽¹⁾. Voyons davantage des affinités qui se construisent sur le territoire que nous avons décrit et se défont suivant les temps et les périodes, entrent en concurrence avec des affiliations et sujétions plus marquées, réémergent au contact d'altérités plus évidentes. Nous nous situons dans des processus millénaires, voire intemporels, où les crises déterminent les moments d'intensité. Sept chapitres nous permettront de suivre le temps long qui parcourt l'espace wallon, de la préhistoire à nos jours. Comme souvent en histoire, le choix de leur découpage est arbitraire et fragile. Il résulte à la fois des acquis toujours parcellaires d'une recherche scientifique qui s'enrichit quotidiennement et d'un regard jeté depuis le XXI^e siècle sur des sociétés différentes qui ne se pensaient en aucun cas suivant nos modèles contemporains.

(1) Léon-E. HALKIN, *La Wallonie devant l'histoire*, p. 9, Bruxelles, La Cité chrétienne, 1939.

Philippe Destatte

Chapitre I

500.000 ANS D'HISTOIRE AVANT L'HISTOIRE

1. **Le Paléolithique.** Le riche écosystème de la Wallonie, sa large forêt, ce qui est devenu les vallées de la Haine, de la Sambre et de la Meuse, ainsi que le Condroz ont attiré des populations nomades depuis le Pléistocène. Comme l'a écrit Marcel Otte, ces populations distinctes se sont succédé au gré des *battements* climatiques, parfois très contrastés, et des mouvements migratoires. Des dépôts datés d'au moins 500.000 ans attestent une activité humaine au Paléolithique inférieur dans la vallée de l'Amblève, tandis que les hommes de Néandertal (Paléolithique moyen, d'environ - 300.000 à - 40.000) ont laissé des traces d'activité sur les sites de Sclayn, Engis, Spy, Goyet, Montaigle, etc., témoignant d'une *occupation dense et durable*, dans des abris rocheux. La présence de l'*Homo sapiens*, l'homme moderne arrivé en Wallonie autour de - 34.000 à - 32.000, est attestée dans ces trois derniers lieux, mais aussi à Marche-les-Dames et Maisières, Fonds-de-Forêt (Trooz) et Huccorgne (Wanze). Bien outillé pour fabriquer ses équipements, il était aussi capable de production artistique comme le montrent la statuette anthropomorphe en ivoire découverte au Trou Magritte à Pont-à-Lesse (Dinant) et la dalle gravée

Philippe Destatte

d'un auroch du Trou de Chaleux à Hulsonniaux (Houyet).

Après les périodes glaciaires qui ont vu une bonne partie des plaines européennes désertées par leurs habitants, des sociétés paysannes s'organisent, se sédentarisent partiellement et pratiquent la domestication au Mésolithique.

2. Le Néolithique. Au VI^e millénaire, des populations néolithiques venant du Danube et du Rhin implantent des communautés nouvelles dans les terres fertiles hesbignonnes et hainnuyères, sur tout l'axe est-ouest wallon, tandis que d'autres populations venant du sud-ouest de l'Europe les rejoignent. Mais c'est plutôt la civilisation dite de Michelsberg (de - 4500 à - 3500) qui constitue l'*âge d'or de la préhistoire occidentale et wallonne* au Néolithique moyen. Des fortifications sont érigées au IV^e millénaire sur des éperons naturels coupés par des fossés artificiels comme à Thieusies, dans le bassin de la Haine. C'est l'époque florissante de l'industrie du silex, disséminée dans des galeries de mines, parfois jusqu'à 15 mètres de profondeur, le long de l'axe mosan. Les exportations de ces silex se font sur de grandes distances. Le dynamisme économique se manifeste aussi par le développement démographique de ces agriculteurs et pasteurs. L'alignement mégalithique de Wéris (Durbuy) tout comme la pierre dite *Brunehaut* (Hollain) ou l'allée couverte de Lamsoul (Jemelle), ainsi que quelques autres menhirs et dolmens

wallons, témoignent de la vigueur des rites funéraires du Néolithique récent et final (III^e et II^e millénaires). Ils pourraient être apparentés à la culture Seine-Oise-Marne. Quant aux nombreux *tumuli*, tertres de terre révélant l'ensevelissement de personnages importants, ils attestent, par les objets enfouis aux côtés des défunts, la présence de civilisations modernisées par la métallurgie (Âge du Bronze, de - 2000 à - 750). Ces élites disposent d'armes perfectionnées en fer ou en bronze, voire décorées d'or, de verre ou d'ambre. Les fouilles successives du Trou de Han (Rochefort) et les analyses des dépôts ont révélé qu'une partie des parures en or qui y avaient été découvertes avaient été travaillées localement. De même, le Trou del Leuve à Sinsin (Somme-Leuze) a révélé la qualité des productions du Bronze final.

Les rites funéraires se transforment avec la culture dite Hilversum (de - 1800 à - 1100), les défunts étant incinérés et les ossements rassemblés dans des urnes funéraires déposées dans des fosses parfois recouvertes d'un *tumulus*. Vers - 1100, les grandes nécropoles de type Champs d'Urnes apparaissent, comme on l'a mis en évidence à Herstal.

Au moins 500.000 ans marquent ainsi la trajectoire de la Wallonie, bien avant l'histoire et bien avant que ne se dessine la Région. Mais la vitalité des peuplements constitue un des fondements des périodes qui vont suivre. Notre regard reste néanmoins flou et parcellaire parce que largement

Philippe Destatte

tributaire du hasard des découvertes réalisées ou encore à faire.

Chapitre II

CELTES, ROMAINS ET FRANCS DOUZE SIÈCLES POUR UN AMALGAME (- V^e siècle au VII^e siècle)

2.1. L'implantation des Celtes

1. **Une civilisation ancienne et étendue.** C'est vers le milieu du premier millénaire, au début du deuxième Âge du Fer (environ - 450), que des populations celtes atteignent la Wallonie en plusieurs vagues. Ce sont des cavaliers équipés de longues épées en fer à deux tranchants et de rapides chars de guerre à deux roues, avec lesquels leurs élites se font ensevelir, comme en attestent notamment les tombelles de Juseret (Vaux-sur-Sûre) et Warmifontaine (Neufchâteau). Ils construisent des fortifications très élaborées et impressionnantes, couvrant des espaces parfois réduits, mais allant dans certains cas jusqu'à plusieurs dizaines d'hectares : l'oppidum d'Hastedon (Saint-Servais), le Cheslé de Samrée-Bérisménil (La Roche-en-Ardenne), le camp-refuge des Blancs Bois à Tavigny-Alhoumont (Houffalize), la place forte du Gros-Thier à Salmchâteau (Vielsalm), la forteresse de Cherain-Brisy (Gouvy), celle du plateau des Cinkes à Olloy-sur-Viroin, la Tranchée des Portes à Etalle, l'oppidum du Trînchi à Cugnon (Bertrix), le Rocher du Vieux Château à Pont-de-Bonne (Vierset-Barse), le Castelet à

Philippe Destatte

Rouveroy, etc. Chronologiquement ces enceintes s'étendent du milieu du V^e siècle au I^{er} siècle avant notre ère.

Ces espaces retranchés sont aussi des centres économiques, surtout au III^e siècle avant Jésus-Christ, au moment de l'expansion maximum de la civilisation laténienne, de ses circuits commerciaux et du développement des monnaies celtiques. Grands agriculteurs, capables d'amender la terre qu'ils travaillent en utilisant la meule rotative pour fabriquer leur farine, les Celtes sont de grands artisans. Métallurgistes (bas-fourneaux) et forgerons, ils équipent leurs charrues de roues, ainsi que d'un soc à versoir (soc en fer d'Éprave) et fabriquent d'autres engins agricoles comme cette moissonneuse dite "des Trévires", dont parle Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle* et dont l'image a été découverte à Montauban-lez-Buzenol dans un bas-relief en pierre. Les Celtes pratiquent un artisanat de qualité : l'archéologie nous a livré de nombreux torques - notamment ceux en or de Frasnès-lez-Buissenal -, des fibules et rasoirs en bronze et en fer, des céramiques, etc. Ils développent en outre avec succès l'étamage et l'émaillage des métaux. Un riche panthéon leur sert de références spirituelles et ils représentent leurs dieux comme le montre la statuette de bronze trouvée à Foy-Noville (Bastogne). Même si les nations celtes se développent de manière fort autonome, leurs influences réciproques ne sont pas négligeables comme l'ont montré les comparaisons

entre la civilisation marnienne de la Champagne et les Celtes de l'Ardenne.

2. Se libérer de l'idéologie romanisante. La présence de cette civilisation, longtemps dévalorisée par les Romains qui – au moins dans leur tradition – avaient failli y succomber lors de la prise de Rome par Brennus en -386, ne manque pas d'impressionner les observateurs et, en particulier, les archéologues qui, en Wallonie, en découvrent chaque année davantage la présence, la vigueur et la qualité. Ce que Christian Goudineau appelle des *minirévolutions* transforment notre regard sur la civilisation gauloise et ses acquis avant la conquête romaine : en matière de densité agricole, d'outillage, d'organisation du sol, de flotte commerciale, d'urbanisation, de routes bornées, de monnaies, de marché, etc. Ces découvertes nous libèrent progressivement de l'*idéologie romanisante*, si prégnante dans l'histoire de Wallonie. En fait, au lieu d'une romanisation colonisatrice, porteuse unilatérale de civilisation et de colonisation, on perçoit mieux des synergies, une interdépendance, des développements croisés dans lesquels *les élites, gauloises puis gallo-romaines, jouent un rôle moteur*⁽²⁾.

(2) Frédéric TREMENT, *Romanisation et développement dans les campagnes des Gaules*, dans Pierre OUZOULIAS et Laurence TRANOY dir., *Comment les Gaules devinrent romaines*, p. 176, Paris, La Découverte, 2010.

Germaine Leman-Deliverie a confronté les résultats des fouilles du III^e siècle avant notre ère aux textes de Jules César pour les parties septentrionale et occidentale de la Gaule belgique qui correspondent aux territoires attribués aux Nerviens et Éburons, à la zone désignée par le général romain comme le *Belgium* – Atrébates, Viromanduels, Ambiens et Bellovaques – ainsi qu'aux régions côtières des Ménapiens, des Morins, des Calètes et Vélocasses. En étudiant à la fois l'ornementation de la production céramique, le mobilier, l'habitat et les rites funéraires, l'archéologue a constaté l'existence d'une partition nord-sud qui, de l'embouchure de la Canche (Le Touquet, Nord-Pas-de-Calais), et malgré les interpénétrations nombreuses, suivrait une ligne horizontale jusqu'au nord du confluent de la Meuse et de l'Ourthe (Liège). Cette ligne constituerait, au regard de l'archéologie, la démarcation *entre des concepts divergents, des modes de vie divers qui pourraient trahir un peuplement différent. Cette ligne correspond en outre à l'actuelle frontière linguistique, même si celle-ci a connu au cours des temps des variations de tracé* ⁽³⁾. Certes, sans considérer que cette délimitation trouverait son origine au cours du I^{er} siècle, cette analyse permet de rappeler que certains des peuples du *Belgium*

(3) Germaine LEMAN-DELERIVE, *Délimitations et spécificités du peuplement celtique dans la partie occidentale de la Gaule Belgique (III-1^{er} siècles avant J.-C.)*, dans Jacqueline CESSION-LOUPPE éd., *Les Celtes aux racines de l'Europe*, coll. *Monographies du Musée royal de Mariemont*, p. 123-133, Morlanwelz, 2009.

avaient une origine germanique, comme Strabon et Tacite l'indiquent pour les Nerviens et les Trévires.

Pour les Germains, déjà avant l'ère chrétienne, le mot *Walha* désignait les habitants des marches celtiques, au sud et à l'ouest des régions qu'eux-mêmes occupaient. Il s'agissait d'une généralisation fondée sur la dénomination d'une peuplade celte voisine des Germains, les *Volcae* qui, partie du nord du Main, s'était établie plus au sud. Après la romanisation de la Gaule, les Germains de l'ouest continueront à employer ce terme pour désigner les Celtes romanisés et les Romains habitant le long de la frontière. *Walha*, à l'origine des mot *wallon* et *Wallonie*, signifie *l'étranger* pour les Germains⁽⁴⁾. Au I^{er} siècle avant notre ère, un certain nombre de nations, royaumes ou États celtes s'étendent sur la région comprise entre le Rhin et la Seine. César les désigne comme *Belgae*. Certains d'entre eux semblent installés au moins partiellement sur l'espace wallon : les Nerviens (*Nervii*) au nord de l'Oise et de la Sambre, fleuve probablement hennuyer à la localisation encore incertaine, les Atrébates (*Atrebates*) en partie sur la Picardie et le Nord - Pas-de-Calais, les Aduatiques (*Atuatuci*) sur le cours moyen de la Meuse, les Condrusiens (*Condrusi*), petit peuple localisé au sud de la Meuse, les Éburons (*Eburones*) établis de la Meuse inférieure au Rhin, les Sègnes (*Segni*) dans la Haute Meuse et la Haute Ourthe, et les Cérèses, plus à l'est. Il faut y

(4) Albert HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie*, p.21, Charleroi, Institut Destrée, 1990.

ajouter les Trévires, implantés entre la Meuse et la Moselle : un des plus importants États de la Gaule. Les Romains nous ont laissé la mémoire des noms de leurs dirigeants : les Eburons Ambiorix et Cativolcus, les Trévires Indutiomare et Cingétorix, le Nervien Boduognat, l'Atrébate Commius, etc.

2.2. La conquête romaine

1. **Une campagne sanglante.** En fait, compte tenu de l'importance de *La Guerre des Gaules* – au mieux *une fiction basée sur des faits véritables* – pour la connaissance de cette période, c'est César qui fait la Gaule, comme, politiquement, la Gaule fera César. Après s'être assuré de l'alliance des Rèmes et des Eduens et soumis les Suessions, Bellovaques et Ambiens, l'armée romaine vainc les Nerviens et les Atrébates à la bataille du Sabis : la Sambre ou la Selle – le lieu restant controversé même si Presles garde la faveur d'archéologues renommés. Les Aduatiques, assiégés dans leur *oppidum* – à Namur ou à Huy – sont écrasés eux aussi. 53.000 d'entre eux auraient été vendus comme esclaves par César. À l'automne - 57, le *Belgium* semble pacifié... Le massacre d'une armée romaine forte d'environ 15.000 légionnaires, peut-être dans la vallée du Geer, qui avaient été assiégés au *castrum Atuatuca* (probablement sur le plateau de Caestert sur les communes de Kanne et de Lanaye) par les Éburons d'Ambiorix relance la guerre en - 54. César doit faire face à une révolte des Aduatiques, des Nerviens, des Trévires et des

Ménapiens, soulevés par les Éburons. Partout, les quartiers d'hiver de ses troupes sont assiégés. Alors que le camp de son légat Quintus Ciceron – probablement dans le Hainaut – est menacé, César revient avec des renforts et vainc les Éburons, ce qui a pour effet de mettre fin au soulèvement des alliés. Les représailles de César sont terribles : elles se soldent par la soumission des Nerviens et la dévastation de leur territoire, la conquête brutale du pays des Ménapiens, l'écrasement des Trévires par Labienus, et surtout le génocide des Éburons par les légions. Le territoire de ces derniers sera repeuplé, avec l'autorisation des Romains, par des populations venues de l'Est du Rhin : les Tongres (*Tungri*). Objet d'une véritable battue pendant plusieurs années, Ambiorix ne sera toutefois jamais capturé par les Romains. Des troubles locaux éclatent encore dans les années qui suivent, en - 54, - 53 et - 51, mais les nations de Gaule septentrionale ne participent pas à la grande révolte gauloise portée par Vercingétorix en - 52. Les Trévires s'agiteront toutefois encore vers – 30/- 29 ainsi qu'en 21 de notre ère.

2. Une organisation nouvelle. La conquête romaine, en - 57, intègre à l'espace latin le territoire qui deviendra la Wallonie. C'est toutefois Auguste qui, à partir de – 39/-38, lance la transformation du pays sur les plans administratif, matériel et religieux. Des établissements militaires permanents sont fondés à Tongres, Tournai et probablement à Namur, sur la rive gauche de la Sambre. Les

Romains occupent ces régions économiquement généreuses par la richesse de leurs sol et sous-sol, y construisent un dense réseau routier où la voie de Boulogne-sur-Mer à Tournai et Cologne préfigure presque, dans son tracé, la future autoroute de Wallonie. De proche en proche, des relais, *castella*, tours et petites agglomérations jalonnent le parcours : Givry, Waudrez, Morlanwelz, Liberchies, Tavier, Braives, etc. Entre les deux grands axes reliant Cologne d'une part, et Boulogne d'autre part à Lyon, capitale de la province, au moins deux autres axes importants traversent la Wallonie : Cologne-Bavai-Cambrai et Trèves-Reims-Lutèce, alors qu'un autre axe relie Tournai, Bavai, Reims et Troyes. Les territoires gaulois sont donc intégrés au système économique romain qui en valorise les ressources : des centaines de *villae*, véritables unités rurales d'exploitation – très différentes de la ferme romaine d'Italie – s'établissent tant sur les terrains limoneux hainnuyers et hesbignons que dans le Condroz, l'Entre-Sambre-et-Meuse, riche en mines de fer, ou sur la partie marneuse du massif ardennais. On a notamment observé de remarquables *villae* à Basse-Wavre, Maillen-Ronchinne, Maleville à Arquennes, Malagne (Jemelle), Anthée, Houdeng-Goegnies, Poulseur, Haccourt, Mageroy à Habay-la-Vieille et d'Augette à Gerpennes. On pourrait y ajouter le grand nombre d'établissements thermaux, de sanctuaires ou de centres de production de céramique y implantés.

Les Romains organisent les régions conquises en provinces, tout en se fondant sur les limites des tribus anciennes. La province de Gaule belgique, qui couvre d'abord une large partie de la Wallonie actuelle, est progressivement amputée des districts rhénans. Au Haut-Empire, cet espace est superposé aux provinces de Belgique et de Germanie inférieure. Trois provinces couvriront le pays wallon au Bas-Empire : la Belgique première, la Belgique seconde et la Germanie seconde. En 14, Tibère réorganise la Gaule en soixante *civitates*, c'est-à-dire en espaces composés d'un territoire et de son centre-urbain principal, en s'appuyant librement sur les frontières des anciens États celtes, mais en négligeant toutefois ceux des Éburons et Aduatiques. Ces *civitates* disposent d'une certaine autonomie législative, d'un conseil pour diriger leurs affaires et de magistrats. L'actuelle Wallonie correspond à des parties des circonscriptions qui font référence aux Ménapiens dont le chef-lieu est Cassel, aux Nerviens (Bavai), aux Tongres (*Atuatuca Tungrorum*), aux Trévires (Trèves), aux Rèmes (Reims). On remarquera que toutes les villes-centres sont extérieures, parfois de peu, à ces nouvelles limites. Au Bas-Empire, trois *civitates* intéresseront la Wallonie : à l'ouest et jusqu'à l'Escaut, la cité des Tournaisiens avec Tournai comme capitale ; au centre et jusqu'à la Dyle et l'Eau d'Heure, la cité des Cambrésiens, avec Cambrai comme capitale, et à l'est, du plateau de Campine à la Gueule, la cité des Tongres, avec Tongres comme capitale.

Pendant les quatre siècles qui suivent la conquête romaine, les élites puis la population locale, progressivement intégrées notamment par l'aspiration à se voir reconnaître le droit à la citoyenneté romaine voire une place dans l'élite dirigeante, délaissent le gaulois pour le latin, deux idiomes proches à certains égards, car appartenant au même sous-groupe linguistique. Le latin va déterminer à la fois la langue littéraire (le français) et les parlers régionaux (le wallon, le picard, le gaumais). Des agglomérations s'érigent aux carrefours fluviaux et routiers : Tournai (*Turnacum*) se constitue sur 40 hectares au Bas-Empire et est dotée d'une enceinte, Arlon (*Orolaunum*), et, dans une moindre mesure, Namur (*Namurcum*), escale sur la Meuse, émergent comme centres commerciaux ou proto-industriels. Le christianisme se répand également progressivement au II^e siècle, probablement à partir des garnisons romaines.

Dès la fin du III^e siècle et au début du IV^e siècle, la pression des peuples germaniques aux marches de l'Empire devient plus manifeste. Sous le règne du co-empereur Gallien (253-268), l'armée romaine se retire du *limes* rhénan et l'insécurité grandit dans les campagnes de Gaule où circulent des bandes hostiles. Pour réduire ces menaces, Rome accueille des guerriers qui défendront sa frontière : des contingents de Lètes (*Leti*), troupes territoriales souvent recrutées parmi les prisonniers de guerre, sont installés au sud de la chaussée Bavai-Tongres. On a conservé une de leurs fortifications à Furfooz sur la Lesse, ainsi qu'un éperon fortifié et

une nécropole à Vireux-Molhain (département des Ardennes). Il en est peut-être de même des refuges fortifiés d'Éprave, de Pry, et de Samson, apparemment défendus par d'autres soldats d'origine barbare. Tous faisaient probablement partie du système défensif de la Gaule du Nord.

2.3. La prise de contrôle des Francs

1. Une superposition politique et culturelle.
Confédération de peuples germaniques provenant du cours inférieur du Rhin – peut-être Bructères, Chamaves, Ampsivariens, Chattuarii –, les Francs apparaissent au III^e siècle. En 252-254, ils réalisent une première incursion qui les mène jusqu'à Lutèce (Paris). En 275, ils reviennent avec les Alamans et détruisent Tongres, Bavai et Arlon, ainsi qu'une soixantaine d'autres villes de Gaule, qu'ils occupent pendant deux ans. Les empereurs Dioclétien (284-305) et Constantin (307-337) redressent toutefois la situation par des mesures énergiques de réorganisation tant administratives que militaires dans lesquelles la Gaule joue un rôle capital. C'est l'époque où, en complément des travaux réalisés entre 260 et 275, un réseau défensif est développé sur la voie Bavai-Cologne, ainsi qu'autour des fortifications urbaines de Bavai, Tongres, Maastricht et Cologne. D'ailleurs, Constantin, comme un de ses successeurs Valentinien (364-375) ne font-ils pas de Trèves une de leurs résidences impériales ? Mais la barbarisation de l'armée se poursuit. Ainsi, c'est sous le règne de

l'empereur Valentinien qu'en 375, un Franc, Mérobaud, devient pour la première fois généralissime de l'armée d'Occident. En 392, la cour est transférée à Arles et quand, en 402, l'empereur Honorius (393-423) replie vers l'Italie les troupes qui tenaient le *limes*, la frontière apparaît bien fragile. Au cours de l'hiver 405-406, Alamans, Burgondes, Suèves et Vandales pénètrent en Gaule. À la faveur de ces événements, et tandis que les armées romaines abandonnent leurs positions en Bretagne et sur la voie Bavai-Cologne, les Francs, installés en Toxandrie (Campine et Basse-Meuse hollandaise) comme alliés de Rome depuis 358, poussent vers le sud. Ainsi à l'aube du V^e siècle, ils se fixent dans les régions de la Gaule du Nord, moins par un peuplement massif que par une prise de contrôle, progressive, des structures de gouvernement et des territoires dont les habitants restent sur place. C'est ainsi que la superposition des cultures gallo-romaine et germanique s'amplifie.

2. Les Mérovingiens. Les Francs vont connaître un destin politique extraordinaire. Clodion, un des leurs, s'empare de Tournai vers 428, puis de Cambrai et d'Arras, s'établissant entre le Rhin, la Somme et la Meuse. Bien que vaincu par le général romain Flavius Aetius, Clodion signe un traité lui permettant de s'installer à Tournai avec ses Francs saliens pour autant qu'il abandonne les deux autres cités. Le chef franc fait de Tournai sa capitale en 432. En 457, son successeur, Childéric,

devient roi des Francs saliens, mais aussi, en tant que chef d'un peuple fédéré et allié à Rome, l'administrateur de la province de Belgique Seconde au profit de ce qu'il subsiste d'autorité romaine. Cette fonction est d'autant plus importante que, dès 460, l'autonomie de la Gaule s'accroît dans l'Empire romain. Childéric forge la renommée de sa famille en combattant les Goths, les Wisigoths et les Saxons, au côté des généraux gallo-romains. Il est inhumé à Tournai en 482, sous un vaste *tumulus*, peu après que le dernier empereur romain d'Occident, le jeune Romulus Augustule (475-476), a été déposé par Odoacre. Clovis, fils de Childéric, quitte la cité scaldienne les armes à la main, pour conquérir ce qui reste de la Gaule romaine et s'installer à Paris. Fort de cet héritage, Clovis s'engage à défendre la chrétienté, ce qui lui vaut l'appui des populations gallo-romaines ainsi que de l'épiscopat, et lui permet de recréer l'unité de la Gaule avec le titre de *rex Francorum*, roi de tous les Francs. Il étend donc son domaine jusqu'au Rhin et jusqu'au delà de la Garonne.

Malgré la présence d'évêques dans quelques centres urbains comme Trèves, Tongres ou Cambrai, ce n'est qu'à partir de la fin du V^e siècle que l'impact de la chrétienté se fait sentir en Wallonie. C'est à ce moment, sinon au début du VI^e siècle, que le siège épiscopal de Tournai est pourvu. Une grande basilique y a été construite dont on a retrouvé les traces sous la cathédrale Notre-Dame. Au VI^e siècle, l'évêché de Tongres est

Philippe Destatte

transféré à Maastricht puis, vers 800, définitivement à Liège, lieu du martyre de l'évêque Lambert un siècle auparavant. À partir du milieu du VII^{ème} siècle, la Wallonie se couvre progressivement de monastères : Nivelles, Mons, Lobbes, Fosses, Andenne, puis Leuze, Saint-Ghislain, Soignies, Moustier, Malonne, Celles, etc. 45 seront fondés dans les diocèses de Tournai, Cambrai et Tongres-Maastricht-Liège. Des centres d'études ecclésiastiques se mettent aussi à rayonner : Liège, Herstal, etc. L'empreinte culturelle de ces institutions restera profondément marquée. Elles auront même la capacité de romaniser à nouveau une région déjà germanisée, Stavelot-Malmedy.

Après le partage du royaume de Clovis entre ses descendants, l'actuelle Wallonie est localisée en partie dans l'Austrasie et en partie en Neustrie – deux des trois *regna* –, l'ancienne limite administrative de Dioclétien entre Belgique seconde et Germanie seconde servant de frontière Nord-Sud. À l'intérieur de ces territoires, le pouvoir est délégué à des comtes, qui sont en charge de la collecte de l'impôt ainsi que de la justice au niveau local.

Chapitre III

LA WALLONIE MEDIEVALE VIII^e - XVI^e siècles

3.1. La reconstitution de l'Empire d'Occident

1. **Les Carolingiens.** Ce sont les Carolingiens, dynastie originaire de la Basse-Meuse et famille de l'aristocratie austrasienne, qui vont reconstituer l'Empire d'Occident avec Pépin II de Herstal (mort à Jupille en 714), Charles Martel, Pépin III – dit le Bref – et surtout Charlemagne (768-814) qui porte la frontière de la chrétienté jusqu'à l'Elbe et le Danube. Avec l'appui de l'évêque de Rome, cette famille réalise le coup d'État qui, en 751, met fin à la lignée des Mérovingiens. Même si c'est à Saint-Denis que Pépin le Bref, à la fois maire du palais de Neustrie-Bourgogne et d'Austrasie, se fait sacrer roi, le centre de gravité du pouvoir se déplace sur la Meuse, la Moselle et le Rhin : Chèvremont, Jupille, Herstal, Nimègue, Thionville. L'empereur Charlemagne, couronné en 800, que l'on dit très attaché à son pays mosan et à sa *villa* de Herstal, implante sa capitale, Aix-la-Chapelle, dans le diocèse de Liège. Cette présence permet aux populations romanes de ces régions de jouer un rôle privilégié dans la *Francia*. L'économie agraire s'y développe d'une manière remarquable jusqu'au XIII^e siècle au moins, en liaison avec la mise en place d'agglomérations urbaines qui structurent les

campagnes par la production et la distribution de marchandises.

2. Le partage de l'Empire. L'incapacité du fils de Charlemagne, Louis le Pieux, d'imposer à tous ses fils l'*Ordinatio Imperii* de 817, qui faisait de Lothaire son seul successeur, provoque la dislocation de l'empire carolingien en 843. Le Traité de Verdun le répartit entre les trois fils selon la coutume franque : Charles le Chauve reçoit la *Francia occidentalis*, Lothaire la *Francia media* et Louis le Germanique la *Francia orientalis*. L'accord fait passer le Tournaisis à la *Francia occidentalis*, future France, au sein de laquelle Tournai sera cité royale jusqu'au XVI^e siècle. Le reste des régions qui constituent aujourd'hui la Wallonie, est compris dans l'héritage de Lothaire, qui s'étend de la Mer du Nord, en Frise, à la Méditerranée, jusqu'au sud de Rome. Après la mort de Lothaire, son royaume est lui aussi scindé entre ses trois fils, ouvrant la porte à de nouvelles difficultés. Au décès de Lothaire II, la Lotharingie est partagée à plusieurs reprises entre ses voisins avant que Henri I^{er} l'Oiseleur, roi de Germanie, ne reprenne en 925 l'héritage de Lothaire II. A partir du XIII^e siècle, la plus grande partie de l'espace wallon sera donc, pour près de neuf siècles, c'est-à-dire jusqu'en 1795 (Traité de Bâle) ou 1797 (Traité de Campo Formio), rattachée au royaume germanique où se poursuivait, tant bien que mal, la conception carolingienne du pouvoir royal. Avec son couronnement, à Rome en 962, Otton I^{er} devient le *nouveau Charlemagne*. Son royaume se

transforme en ce qu'on appellera plus tard le Saint Empire romain de la Nation germanique.

3.2. La mise en place de la féodalité

Et le devant dit messire comte me (les) rendit en fief héréditaire. Et j'en devins son homme et je lui fis serment de fidélité à cette occasion et en raison de ce fief, ainsi qu'il est d'us et coutume de faire...

⁽⁵⁾ Bien que déjà tardif (1310), cet acte d'inféodation de Thiry de Fléron, vassal du comte Arnould de Looz et de Chiny, est caractéristique du processus par lequel la féodalité se met en place dans le pays wallon aux VIII^e et IX^e siècles. Dans une logique de contractualisation, des guerriers se donnent à un seigneur en échange d'un fief. Le suzerain peut dès lors disposer d'hommes en armes qui le soutiennent dans la défense de ses biens et propriétés, ainsi que de son pouvoir symbolisé par des fortifications – simple donjon, ferme-château, ou ouvrage militaire d'envergure. Parallèlement, comme l'a montré Jean-Louis Kupper, c'est seulement au XI^e siècle qu'en Wallonie le principe de l'hérédité de la charge comtale se généralise et que les comtés carolingiens sont purement et simplement appropriés par ceux, membres de la classe aristocratique, à qui le roi avait confié une mission publique. Les comtes vont donc tenter d'accumuler un grand nombre de charges, fisci, avoueries, tonlieux, taxes, etc. pour se constituer

(5) S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, n° 962, t. 3, Bruxelles, 1908.

un domaine personnel et une puissance territoriale. Ainsi, le comté de Hainaut se constitue-t-il au départ de la famille des Régnier qui, installés à Mons, usurpent les prérogatives royales, deviennent abbés-laïcs de l'abbaye de Sainte-Waudru et étendent leurs domaines vers le sud et le sud-est. En 900, Régnier au Long Col apparaît déjà comme une personnalité féodale de premier plan qui inscrit son action dans les rivalités entre la France et la Germanie. Son successeur Régnier III est sanctionné et exilé par le roi Otton I^{er}. Aidé par le roi de France, Régnier IV récupère son comté et son successeur Régnier V apparaît, lui aussi, comme un des piliers face à l'Empire, *le centre de la résistance autonomiste* ⁽⁶⁾.

Au départ du comté de Bruxelles et des terres hesbignones du comte de Louvain, les futurs ducs de Brabant font l'acquisition des avoueries des monastères de Nivelles et de Gembloux. À partir de leur *pagus*, les comtes de Namur parviennent à rassembler les comtés de La Roche, Durbuy et Luxembourg, ainsi que les avoueries de Stavelot-Malmedy, de Trèves et d'Echternach qui, au XII^e siècle donna une puissance importante à Henri L'Aveugle. Ce large domaine entre Meuse et Moselle aurait pu devenir une forte entité wallonne, mais il ne lui survivra pas et sera démembré, notamment au profit du Luxembourg qui s'érige en duché au XIV^e siècle sous Wenceslas I^{er}, frère du

(6) Léon-E HALKIN, *La Wallonie devant l'histoire*, 1938, reproduit dans Félix ROUSSEAU, *La Wallonie, Terre romane, suivi de l'Art mosan*, Charleroi, Institut Destrée, 1993, p. 48.

futur empereur germanique Charles IV. Lorsqu'en 1071, la comtesse Richilde de Mons engage le Hainaut en fief au prince-évêque de Liège, c'est un autre grand espace qui se forme entre Flandre et France. Comme l'a écrit Léon-E. Halkin, cette association, *en d'autres circonstances, eût pu créer une puissance wallonne.*

3.3. La montée de l'Église impériale

À un mouvement de grignotage territorial, économique et financier des seigneurs laïcs au préjudice du pouvoir royal, les empereurs répondent par le système de l'*Église impériale*. Ils s'appuient sur les évêques et en renforcent les pouvoirs et les domaines : comme à Munster, à Cologne, à Trèves, comme à Mayence, à Utrecht, à Cambrai, ou comme à... Liège. C'est à Rathier de Lobbes (vers 890 - 974) que l'Empereur Otton I^{er} confie l'évêché de Liège en 953 en lui remettant la crosse et l'anneau en gage d'investiture et en exigeant de lui l'hommage. Ensuite, c'est l'évêque Notger (972-1008) qui inaugure cette politique du système ottonien de l'Église impériale, qui se maintiendra jusqu'au XIII^e siècle. En 985, il reçoit de l'impératrice Théophano et de Otton III la donation du vaste comté de Huy, et le pouvoir comtal qui y est lié, ce qui fonde véritablement la principauté de Liège. L'évêque l'ajoute à son domaine (Liège, Malonne, Thuin, Fosses et Lobbes) et y joint le comté de Brugeron (en Hesbaye), puis l'abbaye de Gembloux. Faut-il

Philippe Destatte

s'étonner que la cathédrale gigantesque à double chœur, dédiée à Sainte-Marie et à Saint-Lambert, que Notger fait ériger vers l'an mille à Liège symbolise à la fois l'ampleur du prestige de la principauté en train de naître et celui de son évêque, ainsi que l'art mosan qui va en exprimer toute la richesse et la qualité artistique dans les siècles suivants ?

Les successeurs de Notger élargissent la principauté en s'adjoignant le comté de Hesbaye, le duché de Bouillon, Saint-Trond, Florennes et Couvin, le comté de Moha, le comté de Looz, etc., mais aussi en faisant prêter hommage au comte du Hainaut qui sera le vassal de l'évêque, de 1071 à 1408. Au XIII^e siècle, le prince-évêque de Liège contrôle tout le pays de la Meuse.

3.4. L'essor des campagnes, des villes et des monastères

Parallèlement à l'expansion démographique qu'elle connaît, cette période est celle du développement économique. Le lien se fait bien sûr par essartage, progrès technologiques agricoles (amélioration de la charrue, collier d'attelage, généralisation de l'assolement triennal, etc.), extension des surfaces cultivables, développement des noyaux urbains, mais aussi par la création de villes neuves : Genappe, Mont-Saint-Guibert, Jodoigne, Hannut, etc. Toute une activité protoindustrielle prend un essor particulier : carrières (pierre bleue de

Tournai, marbre noir de Dinant, grès blanc de Gobertange, fours à chaux à Walcourt, Viesville, Sorinne, etc.), métallurgie sur les rives des rivières Biesme, Biert, Bocq, Gelbressée, Samson, Hoyoux, Ourthe, Vesdre, Lomme, Rulles, Ton, etc. On y utilise le procédé "wallon" de seconde fusion des gueuses, avec épuration par martelage pour les convertir en fer. Après la découverte du charbon, à la fin du XII^e siècle, les houillères se multiplient dans la Hesbaye, le Borinage, la vallée de la Sambre. On trouve des poteries dans la vallée de la Meuse, de Bouvignes à Huy, ainsi que des verreries dans le pays de Chimay.

Un certain nombre de villes stimulent, amplifient puis incarnent cette force économique. Nées des *civitates* et des *portus* carolingiens, elles ont concentré sur leur sol artisans, marchands, religieux, gens d'armes, qui en ont fait des centres régionaux de développement : c'est Tournai, c'est Liège, qui atteindront 25.000 à 35.000 habitants à la fin du Moyen Age. Ce sont Mons, Nivelles, Namur, Dinant, Huy : la moitié de la population des deux premières. Ces villes sont des centres d'artisanat et d'industrie : métallurgie du cuivre et du bronze (Dinant, Bouvignes, Namur, Tournai, Huy, etc.), armurerie y compris les armes à feu (Mons, Thuin, Huy, Franchimont, Dinant, etc.), clouterie (sur la Sambre et la Meuse), toilerie (partout et à Tournai, Ath, Enghien et Mons), draperie (Tournai, Ath, etc.), tannerie (partout et à Walcourt).

Le mouvement de la civilisation mosane essaime à partir du monastère de Lobbes, sous l'impulsion, d'une part, de Rathier de Lobbes – trois fois évêque de Vérone, une fois évêque de Liège – et, d'autre part, au X^e siècle, de Folcuin (+ 990) et d'Hériger de Lobbes (990-1007). Au XI^e siècle, c'est l'âge d'or, avec le rayonnement des abbayes de Saint-Hubert, Stavelot, Brogne (Saint-Gérard), Florennes, Lobbes, Gembloux, Waulsort, Saint-Jacques et Saint-Laurent de Liège. L'orfèvrerie – art mosan par excellence – culmine avec Hugo d'Oignies et Renier de Huy. C'est au début du XII^e siècle que, dans ce contexte culturel favorable, les *Gesta abbatum Trudonensium*, dus à l'abbé Raoul de Saint-Trond, utilisent le terme *Wallonica lingua* pour évoquer la langue romane parlée dans son diocèse.

À partir de la seconde moitié du XII^e siècle, Paris va remplacer Liège comme pôle intellectuel. Ce rôle croissant de la France est confirmé au XIII^e siècle par le développement remarquable de la langue française, y compris en matière commerciale grâce aux foires de Champagne. Au moment où le latin perd sa prééminence en matière d'administration et comme langue littéraire, le français est adopté dans les régions qui forment aujourd'hui la Wallonie, particulièrement grâce à l'enseignement du catéchisme. Parmi les plus anciens actes officiels en langue d'oïl découverts dans ces régions on trouve ceux de Chièvres (1194), de Douai (1204) et de Tournai (1206-1207). Ces documents, rédigés dans un français régional, sont parfois teintés de wallon.

De leur côté, les villes et les classes sociales qu'elles engendrent ouvrent une nouvelle dynamique politique en arrachant des franchises aux princes. Ainsi, Huy se voit octroyer une des premières chartes d'Europe du Nord, fruit d'un véritable contrat avec le prince-évêque. L'événement est important puisque, le 27 août 1066, le prince-évêque Théoduin de Liège reconnaît des libertés bourgeoises à la cité mosane en présence de Godefroid le Barbu, duc de Lothier, du comte Albert de Namur, de son frère Henri de Durbuy et de quelques autres féodaux. Tournai se voit octroyer une charte en 1187, Liège dans les dernières années du XII^e siècle.

Les villes s'organisent en mettant en place des conseils communaux, organes représentatifs de la bourgeoisie chargés de gérer la cité. Devenues de réelles forces politiques et sociales, les cités n'hésitent pas à affronter leur prince : en 1254-1255, une coalition de villes menée par le bourgeois Henri de Dinant et réunissant Liège, Huy, Saint-Trond et Dinant est défaite par Henri de Gueldre à qui le duc de Brabant et les comtes de Loos et de Juliers prêtent main forte. Des affrontements sociaux internes se produiront comme en attestent les événements du Mal Saint-Martin à Liège (1312) où les nantis furent massacrés par les boutiquiers. Le 18 juin 1316, la Paix de Fexhe, octroyée par le prince-évêque Adolphe de La Marck, véritable constitution politique de la "Nation liégeoise", accorde aux

habitants de la principauté le droit d'adapter les lois et coutumes, d'approuver le budget et d'en contrôler l'exécution. Cette gouvernance s'organise au travers du *Sens du Pays* – une commission qui regroupe le prince, le chapitre cathédrale, les chevaliers et les villes. Ainsi, le développement des activités économiques urbaines est à l'origine de l'avènement d'un nouvel acteur dans la société médiévale à côté de la noblesse et du clergé.

3.5. L'emprise de Bourgogne

Au XIV^e siècle, le comté de Hainaut passe à la maison de Bavière, et dispose au nord de la Hollande, la Zélande et la Frise, s'écartant ainsi de l'influence liégeoise. Lorsque Jean, fils de Philippe le Hardi, comte de Flandre et d'Artois, épouse en 1385 à Cambrai Marguerite de Bavière, l'ensemble tombe dans l'escarcelle des ducs de Bourgogne. Après avoir fait assassiner le duc Louis d'Orléans (1407), le duc Jean de Bourgogne est obligé de quitter Paris prématurément en 1408 pour apporter son soutien à son beau-frère, Jean de Bavière, élu de Liège depuis 1389, confronté à une révolte des Liégeois et assiégé dans Maastricht. Allié à son autre beau-frère Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, Jean de Bourgogne écrase les Liégeois à la bataille d'Othée en 1408, ce qui lui vaudra le surnom de "sans Peur". Les conséquences sont rudes pour la cité mosane et les villes de la principauté qui, par la Sentence de Lille, y perdent leurs libertés et sont

forcées de payer un tribut de 220.000 écus d'or. Comme l'indique l'historien français Bertrand Schnerb, le duc *avait pour la première fois prouvé que la principauté épiscopale se trouvait dans la zone d'influence de la Maison de Bourgogne* ⁽⁷⁾. Cette victoire et la paix de Chartres qui s'ensuivit avec la Maison d'Orléans permettent à Jean sans Peur de prendre le contrôle du pouvoir royal avant que la guerre civile n'éclate au royaume de France.

L'ambition affichée par le nouveau comte de Franche-Comté, d'Artois et de Flandre, mais aussi duc de Brabant, Philippe le Bon est connue : regrouper "*entre le Rin et le royaume de France... un royaume bel et grant... que l'on nommoit le royaume de Lothier*" ⁽⁸⁾. Le duc de Bourgogne tentera d'atteindre cet objectif en achetant en 1421 son comté au comte Jean III de Namur qui n'avait pas d'héritier et était criblé de dettes, tout en lui en laissant l'usufruit jusqu'à sa mort en 1429, et en héritant du Brabant (1430). C'est le moment d'ailleurs que les Liégeois choisissent pour rentrer en guerre contre les Bourguignons et pour dévaster le comté de Namur, agacés qu'ils sont de voir ce territoire leur échapper alors qu'ils le considèrent dans leur sphère d'influence depuis leur victoire d'Andenne en 1151. Cette fois, le duc de

(7) Bertrand SCHNERB, *L'Etat bourguignon, 1763-1477*, p. 151, Paris, Perrin, 2005. (...) *L'enjeu liégeois revêtait d'ailleurs une telle importance aux yeux de Jean sans Peur que ce dernier n'hésita pas à compromettre la consolidation de sa position politique à Paris pour porter secours à son beau-frère Jean de Bavière. Ibid.*, p. 197.

(8) Jean LEJEUNE, *La Principauté de Liège...*, p. 110.

Bourgogne se contente de mettre les Liégeois à l'amende.

Philippe le Bon fait montre de moins de patience en Hainaut où il intervient militairement à partir de 1425. Il confisque ce comté et les provinces du nord à Jacqueline de Bavière (1433) après que celle-ci a tenté d'introduire les Anglais dans les Pays-Bas par son mariage avec le duc Humphrey de Gloucester. Couvert par le traité d'Arras qu'il signe avec Charles VII le 21 septembre 1435, le duc de Bourgogne s'empare du duché de Luxembourg en 1443 et fait désigner son neveu Louis de Bourbon, âgé de 18 ans, comme évêque de Liège (1455) après avoir fait démissionner Jean de Heinsberg ⁽⁹⁾. Le soulèvement des Liégeois contre l'autoritarisme de leur nouvel évêque et leur rapprochement avec le roi de France Charles VII puis Louis XI provoquent, après plusieurs tentatives de médiation, une première intervention du fils du duc de Bourgogne en 1465. Le pouvoir bourguignon ne pouvait en effet que difficilement tolérer l'alliance militaire signée par les Liégeois avec la France ni leurs attaques contre Bouvignes (Comté de Namur) à partir de Dinant et sur le duché de Limbourg à partir de Liège. Le 20 octobre 1465, les Bourguignons écrasent les Liégeois à Montenaeken. C'est le récit de cet événement par Jean de Haynin, officier dans les armées bourguignonnes, qui nous livre la première occurrence du mot *wallon* : *les dis Liégeois crioite*

(9) Paul HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne au XVème siècle*, p. 214-218, Liège, Musée de l'Art wallon, 1968.

"*Sain Denis et Sain Lambert*", les Valons et les Tiesons crioite "*Mourregot*"⁽¹⁰⁾. Après cette défaite, la principauté passe sous protectorat bourguignon par la Paix de Saint-Trond. Les réticences liégeoises à mettre en œuvre cet accord causent une deuxième intervention militaire bourguignonne. Dinant, qui a tenu tête et insulté le comte Charles, est mise à sac et incendiée en 1466 tandis qu'un traité est signé à Oleye. Un nouveau soulèvement des Liégeois à la mort de Philippe le Bon ramène Charles dit le Hardi (ou le Téméraire) en terre liégeoise, pour écraser les insurgés à Brustem en 1467 et anéantir Liège, *cœur de la résistance à Bourgogne*, dont le Perron est emmené à Bruges et les privilèges abolis. Poussés par leurs édiles communaux – en tous cas les "grands" – et encouragés par Louis XI, les Liégeois tentent une nouvelle révolte à l'automne 1468. Celle-ci n'aboutit pas davantage malgré l'héroïsme des 600 Franchimontois qui tentent une sortie. À nouveau vaincue, la principauté est annexée et la cité de Saint-Lambert pillée et ravagée pendant plusieurs semaines par les Bourguignons qui passent par les armes près de 5.000 habitants. La guerre n'est pourtant pas finie pour les troupes du Téméraire. Aux prises avec Louis XI de France, puis René II de Lorraine, il succombe face aux Suisses et meurt sous les murs de Nancy en 1477. Le climat de

(10) Albert HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 1990, p. 32 et 96. D'origine thioise, *Mourregot* signifie Marie (*moeder got*). Il faut noter que si les Liégeois sont parfois comme ici distingués des Wallons, dès le XVI^{ème} siècle, ils sont aussi qualifiés de *Wallons* par certains auteurs.

guerre ne cesse pourtant pas sous les règnes de ses successeurs Marie de Bourgogne (1477-1482) et Maximilien d'Autriche (1482-1494), son époux habsbourgeois depuis 1477. La première doit renoncer à Liège, qui retrouve son Perron en 1477, mais ne peut échapper à la guerre civile qui l'affectera pendant quinze ans.

3.6. À nouveau marches d'empires...

Devenu veuf en 1482, Maximilien continue à subir la pression française, mais aussi des rebellions sur ses terres, comme à Namur en 1488 ou à Luxembourg l'année suivante. Ces violences ne s'arrêtent finalement que sous le règne du fils de Marie de Bourgogne et de Maximilien, Philippe le Beau (1494-1506). Après la transition assumée dans les Pays-Bas par Marguerite d'Autriche, Charles Quint, petit-fils de Marie de Bourgogne, est couronné empereur en 1520. Il délègue son pouvoir à sa tante sur ses possessions de l'Escaut et de la Meuse. Après le décès de celle-ci (1530), c'est sa sœur, Marie de Hongrie, qu'il nomme gouvernante générale des Pays-Bas (1531-1555). En 1521, Tournai et le Tournaisis sont arrachés à la France de François I^{er}, ce que confirme le traité de Madrid (1526). La guerre entre les Habsbourg d'Espagne et les Valois se poursuit jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Les Pays-Bas connaissent quelques incursions marquantes comme celle d'Henri II qui, en 1554, s'empare de la forteresse de Mariembourg et va dévaster, à Binche, le Palais de

Marie de Hongrie. Les Français conserveront Mariembourg, sous le nom d'Henribourg, jusqu'au traité du Cateau-Cambrésis (1559). La principauté de Liège quant à elle peut se faire reconnaître un statut de neutralité, encore précaire, en 1477 et le faire garantir par Charles VIII et par l'archiduc des Pays-Bas, sinon par l'empereur, en 1492, permettant un retour progressif à l'ordre et une reprise de la vie publique. Il faudra toutefois attendre le règne prestigieux du prince-évêque Erard de la Marck (1505-1538) pour que la principauté retrouve ses capacités militaires et l'abri de murailles et places fortes en bon état. De 1551 à 1556, elle est envahie par les troupes françaises à plusieurs reprises, ses forteresses et ses villes étant mises à mal.

Lorsqu'au XV^e siècle, les provinces des Pays-Bas sont rassemblées par les ducs de Bourgogne, le terme *wallon* devient d'usage général, parce que – ainsi que l'a montré Albert Henry – *un bloc de langue romane s'est trouvé, par la nature des choses, face à un bloc de langue thioise, à l'intérieur d'un cadre politique unique*. Aux XVI^e et XVII^e siècles, cet espace devient l'un des champs de bataille de l'Europe.

Philippe Destatte

Chapitre IV

DEUX SIECLES ET DEMI DE MALHEURS (1556-1794)

4.1. La Wallonie se dessine dans les évêchés et ordres religieux

Après l'abdication de Charles Quint, en 1555, c'est son fils Philippe II qui prend en main les destinées des Pays-Bas. Catholique intransigeant, celui-ci poursuit l'action de son père qui avait introduit l'Inquisition dans ses provinces et se heurte directement à la montée de la Réforme qui s'est répandue dans les provinces wallonnes fin des années 1510. Confiscations de biens, persécutions et exécutions des hérétiques se multiplient. Dès 1520, le prince-évêque Érard de la Marck intervient lui aussi contre le luthéranisme en interdisant la diffusion et la lecture des écrits réformistes dans la principauté de Liège. Limitée par l'État tiers, la répression religieuse y est toutefois moins tangible que dans les provinces sous la tutelle des Habsbourg. Alors que se développent les *églises wallonnes* des Pays-Bas, dont le premier synode aurait eu lieu à Theux en 1563, la tension ne cesse de monter en matière religieuse. L'émigration des protestants vers le nord donne aux territoires du sud – tant flamands que wallons – une image d'unité religieuse catholique. Entre 1559 et 1561, Philippe II réorganise les évêchés médiévaux.

Ceux-ci, disait-on, *chevauchaient la frontière des langues*. Le fils de Charles Quint obtient de Rome qu'on remplace ces évêchés par des diocèses répartis en fonction de leur appartenance linguistique. Dès lors, à quelques exceptions près, les territoires de langue romane, situés à l'ouest de la principauté de Liège, ont été regroupés dans la province de Cambrai. Cette province ecclésiastique forme un espace wallon homogène, jusqu'aux conquêtes de Louis XIV. Bien que réduit, le diocèse de Liège, quant à lui, continue à englober au nord des populations flamandes et à l'est des populations allemandes. Les ordres religieux vont plus loin. La Compagnie de Jésus, qui est installée à Tournai depuis 1554 et à Dinant depuis 1563, décide de répartir ses collèges des Pays-Bas en deux provinces indépendantes, suivant le tracé de la frontière linguistique. Celle du nord est *appelée flandro-belge*, celle du sud *gallo-belge*. Ainsi, dès 1611-1612, les Jésuites organisent leur domaine *afin de faciliter l'administration et d'assurer la concorde et l'union des cœurs* ⁽¹¹⁾. En 1616, les Capucins scindent eux aussi en deux leur province de Germanie inférieure ou Province belge en y constituant une *Provincia Gallobelgiae* (1616) puis *Provincia Walloniae* (1714), sur base de critères linguistiques. Les Carmes adopteront le même principe en 1681 et les Récollets créeront également deux provinces au XVII^e siècle.

(11) Alfred PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas, Etablissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle*, t. 1, p. 429-432, Bruxelles, Lamartin, 1926.

4.2. Les guerres de religion morcellent les Pays-Bas

Dans un milieu du XVI^e siècle déjà marqué par les mutations sociales et en particulier par le chômage et le paupérisme, c'est une véritable guerre de religion qui éclate dans les Pays-Bas, tandis que l'autorité et la fiscalité impériales sont contestées. L'exécution de protestants à Valenciennes (1562) constitue un déclencheur. Pour répondre à la fois au Compromis des Nobles (1566) qui, dans les Pays-Bas, se dressent contre l'Inquisition, ainsi qu'à la furie iconoclaste, Philippe II envoie le duc d'Albe à la tête de troupes espagnoles pour rétablir l'ordre. La principauté de Liège n'est pas épargnée par les tensions. Alors qu'elle sert de terre d'asile aux insurgés et de base où se prépare l'offensive contre Madrid, elle connaît des poussées *hérétiques* dans le comté de Looz et le prince est obligé de mobiliser son armée pour reconquérir Hasselt fin 1566. En 1567, le duc d'Albe, nouveau gouverneur des Pays-Bas, qui a remplacé Marguerite de Parme, instaure le Conseil des Troubles, tribunal spécial, qui va avoir pour effet de provoquer un soulèvement armé et le départ des *Walloon Communities* ou des *Églises wallonnes* pour l'Angleterre, les Provinces-Unies, l'Allemagne ou la Suède. Plus tard, depuis la Hollande, plusieurs centaines de ces Wallons s'expatrièrent à nouveau pour atteindre l'île de Manhattan et y fonder *Novum Belgicum* (vers 1620), aux origines de New York. Faisant suite à l'échec de la

conquête de Liège par le rebelle Guillaume d'Orange, dit le Taciturne (1568), le prince-évêque Gérard de Groesbeeck parvient à maintenir une forme de neutralité tout en s'associant aux Espagnols quand les intérêts liégeois sont en jeu, comme c'est le cas lors de la violente prise de Maastricht en 1579.

Après l'insurrection des Pays-Bas contre le duc d'Albe et la confédération des XVII Provinces par la Pacification de Gand (1576), Don Juan d'Autriche entreprend la reconquête des possessions de Philippe II. Par l'Édit perpétuel de Marche-en-Famenne (1577), le vainqueur de Lépante offre aux rebelles de retirer une partie des forces espagnoles des XVII Provinces et de garantir les privilèges pour autant que la foi catholique y soit maintenue comme seule religion, les protestants n'y étant plus persécutés. Devant le refus des insurgés, mais aussi l'impossibilité militaire de se maintenir à Bruxelles, Juan d'Autriche se retire dans les provinces du sud et fait de Namur la base de sa *reconquista* (1577) face aux États généraux, représentants des provinces. Le 31 janvier 1578, grâce à l'impétuosité du duc de Parme, Alexandre Farnèse, l'Espagne écrase les troupes des États généraux à Gembloux.

La mort de Don Juan, atteint du typhus, à Namur, le 1^{er} octobre 1578, laisse la place à Alexandre Farnèse, qui est nommé nouveau gouverneur des Pays-Bas. Le fils de Marguerite de Parme lance un appel aux provinces du sud le 10 octobre 1578. Six

jours plus tard, Thierry d'Offegnies, député du Hainaut aux États généraux, note d'ailleurs dans un rapport qu'*on a soupçon d'une ligue particulière entre les provinces wallonnes, et que l'entreprise de Menin aurait été conçue par elles, d'accord avec le duc d'Anjou ; que la même opinion existe dans les provinces wallonnes à l'égard de celles de Flandre, de Hollande, de Zélande et d'autres provinces maritimes que l'on dit liguées contre les Wallons* ⁽¹²⁾. Dès lors, Farnèse s'appuie sur ces provinces. C'est au traité d'Arras du 17 mai 1579, révisé et signé à Mons le 12 septembre suivant ⁽¹³⁾ que les députés des provinces d'Artois, de Hainaut et des villes et châellenies de Lille, Douai et Orchies (*Flandre wallonne*), qu'on appelle aussi *les Malcontents*, se réconcilient avec l'Espagne. Henri Pirenne appelle cet événement *la réconciliation des provinces wallonnes avec l'Espagne*, titre du chapitre 3 de son volume 2 (éd. 1949). Comme l'a indiqué en 1973 l'historien Philippe Moureaux, l'attitude que les provinces de langue romane adoptèrent dans ce conflit entre Philippe II et les partisans du Prince d'Orange, constitue *un fait politique intéressant. On peut penser aussi, ajoutait-il, que les habitants de ces principautés, particulièrement les nobles et les bourgeois, voyaient d'un mauvais œil se constituer un État qui politiquement et économiquement était très*

(12) Léopold DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives des États de Hainaut*, t. 1, p. 199, Mons, H. Manceaux, 1884.

(13) *La réconciliation des provinces wallonnes avec l'Espagne : le traité d'Arras*, dans L. VERNIERS, P. BONENFANT, F. QUICKE, *Lectures historiques, L'histoire d'après les sources, Histoire de Belgique*, t. 2, p. 88-90, Bruxelles, De Boeck, 1936.

nettement décentré vers le Nord. En d'autres termes, les Wallons estimaient sans doute qu'un pouvoir central détenu par un souverain étranger rééquilibrait partiellement un pays qui avait tendance à privilégier sa partie la plus peuplée et la plus active sur le plan commercial ⁽¹⁴⁾.

En face d'eux, les coalisés de l'Union d'Utrecht du 23 janvier 1580 comportent notamment la Hollande, la Zélande, la Gueldre, la Frise, Overijssel, Groningue, Bruxelles, Gand, Ypres, Anvers, Malines et Tournai. Cette dernière compte de nombreux calvinistes dans sa population. Quant à la principauté de Liège, elle s'efforce de rester neutre. De 1579 à 1585, s'appuyant sur les *Malcontents*, Alexandre Farnèse peut reconquérir les Pays-Bas méridionaux et s'attaquer aux Provinces du Nord. Tournai cède ainsi devant les Espagnols le 15 novembre 1581, après deux mois de siège. Rappelé pour participer à la guerre contre l'Angleterre et à l'expédition de l'*Invincible Armada*, Farnèse se retire des Pays-Bas en 1588 sans avoir achevé sa mission. Par l'Acte de La Haye du 26 juillet 1581, les provinces du nord proclament la déchéance du roi d'Espagne. L'indépendance des Provinces-Unies ne sera reconnue par l'Espagne qu'en 1648, au traité de Münster. Il faut noter que, lorsque Henri IV s'allie aux Provinces-Unies, la principauté de Liège devient un axe de circulation important entre les alliés qui parviennent à

(14) Philippe MOUREAUX e.a., *Rester distincts, Les Pays-Bas de 1421 à 1794*, dans Léopold GENICOT, dir., *Histoire de la Wallonie*, p. 197, Toulouse, Privat, 1973.

s'emparer de Huy (1595). Le prince-évêque Ernest de Bavière doit faire appel à l'armée espagnole pour libérer la cité mosane.

4.3. Guerres et dévastations aux XVII^e et XVIII^e siècles

Le Traité des Pyrénées (1659) ne met que très temporairement fin au conflit franco-espagnol. Les Habsbourg cèdent Mariembourg, Philippeville et Avesnes à la France. C'est dans ce contexte qu'en 1666 une nouvelle place forte est construite sur la Sambre, destinée à faire face à la France. Elle porte le nom de Charleroi, en hommage au jeune roi d'Espagne Charles II. Les conflits se succèdent pendant le XVII^e siècle : guerre de Dévolution (1667-1668) qui voit les Pays-Bas envahis par Louis XIV, guerre de Hollande (1672-1678) où la Grande Alliance rassemblée par le Stadhouder Guillaume III et les armées de Turenne, Condé et Louvois transforment les Pays-Bas et la principauté en champ de bataille (prise du duché de Bouillon par les Français, 1677), guerre hispano-française (1683-1684) pendant laquelle les belligérants s'affrontent à nouveau sur la Meuse, guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) qui se déroule partiellement dans les Pays-Bas (victoire française de Fleurus en 1690) et dans laquelle la principauté de Liège est entraînée (incendie de Huy et bombardement de Liège par le maréchal français Louis-François de Boufflers en 1691, prise de Namur par Guillaume d'Orange en 1692), guerre de Succession d'Espagne (1700-1715) où s'affrontent

notamment le duc de Marlborough et le maréchal de Villeroy au profit de l'Anglais (bataille de Ramillies, 1706). Ces guerres ensanglantent les provinces frontalières des Pays-Bas et parfois de la principauté de Liège malgré ses efforts pour rester neutre. D'ailleurs, comme l'a écrit Jean-Pierre Rorive, *à la fois invoquée et violée par tout le monde*, la neutralité liégeoise ne fut *le plus souvent qu'un vain mot* ⁽¹⁵⁾. En 1713, le traité d'Utrecht fait définitivement passer l'Artois et la Flandre wallonne à la France. De même, Valenciennes et une partie du Hainaut sont rattachées au domaine de Louis XIV. La paix entre la république des Provinces Unies et le royaume de France est confirmée par le traité de Rastadt (1714), ainsi que par celui de la Barrière (1715). Des garnisons « hollandaises » sont installées dans huit places fortes (Furnes, Knokke-sur-Yser, Ypres, Termonde, Warneton, Menin, Tournai, Namur) aux frais des Pays-Bas, et y subsisteront jusqu'en 1781. Alors qu'en 1714, les Bourbon héritent de la couronne de France, avec Philippe d'Anjou, les Pays-Bas passent des Habsbourg d'Espagne aux Habsbourg d'Autriche. L'empereur Charles VI consent, par ce traité de la Barrière, à assumer les dettes du passé dont les charges sont supportées par les provinces des Pays-Bas. Après la guerre de succession d'Autriche (1744-1748), l'impératrice Marie-Thérèse refuse encore de subvenir à l'entretien des troupes hollandaises qui ne quitteront toutefois leurs garnisons qu'en 1781, à l'initiative de Joseph II. Les

(15) Jean-Pierre RORIVE, *La guerre de siège sous Louis XIV, en Europe et à Huy*, p. 87, Bruxelles, Racine, 1998.

Philippe Destatte

Hollandais, pas plus que les Anglais, n'avaient en effet permis d'éviter le désastre de Fontenoy (Antoing) du 11 mai 1745 face à l'armée française. À nouveau, la principauté de Liège est entraînée dans ce conflit puisqu'en 1746, c'est à Rocourt que le maréchal de Saxe, à la tête de 120.000 Français, bouscule les troupes alliées. L'occupation française des Pays-Bas durera deux ans. Le Traité d'Aix-la-Chapelle met fin à cette guerre en octobre 1748 : la France restitue les Pays-Bas aux Autrichiens.

4.4. Misère générale, mais transformations économiques

Guerres de succession et guerres religieuses apportent leur cortège de malheurs sur le pays : violences de toutes sortes subies par les populations en proie à la soldatesque, ravages dans les récoltes et greniers, etc. ⁽¹⁶⁾. L'instabilité et l'insécurité provoquent souvent la hausse des prix des céréales, entraînant la malnutrition voire la famine – comme celle qui frappe de 1644 à 1715 – et l'exposition aux épidémies et pandémies de peste, grippe, typhus, dysenterie, etc. Joseph Ruwet et Bruno Demoulin ont montré qu'en Hesbaye, Condroz et Brabant wallon, il faut attendre 1770 pour retrouver les niveaux de production du XVI^e siècle. La population de Huy

(16) Etienne HÉLIN, *Politique, économie et société à Liège, au siècle des Lumières*, dans *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, p. 13, Liège, Musée de l'Art wallon et de l'Evolution culturelle de la Wallonie, 1980.

passé de 6.365 habitants en 1700 à 4.942 en 1790, celle de Dinant de 6.000 habitants en 1631 à 3.000 en 1795.

Néanmoins, et c'est sans doute aussi une des raisons de ces guerres, toutes ces régions possèdent, sous l'Ancien Régime, d'heureux facteurs de développement industriel : la présence abondante de forêts et de houille (comme *grisou*, le mot est wallon), à proximité de voies d'eau importantes et de régions agricoles riches en main-d'œuvre. La métallurgie, la clouterie et l'armurerie wallonnes sont connues pour leurs qualités technologiques. Les forges se sont multipliées aux XIV^e et XV^e siècles, dans les bassins de la Sambre, de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre, et sur les rivières particulièrement propices à l'utilisation de la force hydraulique pour les soufflets et marteaux des installations d'affinage. Liée à la sidérurgie, l'industrie d'armement est partout développée et permet – surtout à la principauté de Liège, grâce à son relatif statut de neutralité – de vendre bouches à feu, canons, boulets, carreaux d'arbalètes, armes blanches, puis fusils aux États voisins. Le même dynamisme anime les autres secteurs, au milieu du XVI^e siècle : industrie verrière dans les régions de Chimay, Charleroi et Wavre, chimie, tanneries, carrières et ardoisières. C'est un véritable capitalisme qui, progressivement, se forme et se structure. Basé à la fois sur le commerce de l'argent, les ressources du sous-sol, l'industrialisation galopante, un certain génie technologique et la commercialisation

internationale, ce capitalisme est animé par des personnalités de premier plan, comme le Liégeois Jean Curtius (1551-1628), fabricant de poudre et munitionnaire du roi d'Espagne, le mécanicien Rennequin Sualem, né à Jemeppe-sur-Meuse (1645-1708), spécialiste de l'exhaure et constructeur de la Machine de Marly pour Louis XIV, sur le modèle de celle qu'il a installée à Modave, Jean-Jacques Desandrouin (1681-1761), capitaine de verrerie carolorégien, qui crée en 1724 la Compagnie des Mines d'Anzin. Malgré le décret de Philippe II destiné à empêcher toute fuite de main-d'oeuvre spécialisée, le Chênéen Louis de Geer (1587-1652) – établi à Dordrecht, dans les Provinces-Unies, et à Liège – va, avec les frères de Bêche, implanter en Suède une industrie sidérurgique wallonne. De 1620 à 1640, de Geer va y établir plus de 600 familles – près de 5.000 Wallons – qui ont quitté le pays en fraude. D'abord financier du roi Gustave-Adolphe, le Liégeois fournit canons et armements, fabriqués sur place suivant les procédés wallons, pour mener cette guerre religieuse de Trente ans qui va déchirer le nord et le centre de l'Europe de 1618 à 1648. Ce sont encore des sidérurgistes que l'on évoque avec le Liégeois Jean Mariotte (1601-1667) et le maître de forges Libert Grisar, originaire d'Yvoir et fils du fondateur de la fonderie de Sauheid en 1595, qui implantent le procédé wallon dans le Westerwald et le Nassau. De son côté, le Verviétois Remacle-Joseph de Hauzeur (1663-1745) se taille une réputation de grand industriel en Sarre et en Moselle. Le XVIII^e siècle voit l'installation des premières

machines sur le modèle que l'Anglais Newcomen a mis au point en 1705 afin de réaliser l'exhaure dans les charbonnages. La première pompe à feu du continent est installée par l'Irlandais John O'Kelly à Jemeppe-sur-Meuse en 1720. Mais des maîtres de forges et techniciens wallons vont apprendre à usiner et à perfectionner ces outils, tels Antoine-Nicolas Posson (1719-1777) à Liège, ou Lambert Rorive (1720-1791) dont la pompe à feu de Bois-Boussu figure comme modèle dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Ces machines se répandront progressivement dans les différentes provinces mais aussi dans d'autres secteurs de l'économie. On en comptera une quarantaine dans les houillères wallonnes à la fin du siècle.

Après le Traité d'Aix-la-Chapelle (1748), les conflits européens se déplacent vers l'Est, tandis que l'alliance entre Marie-Thérèse et Louis XV permet aux Pays-Bas et à la principauté de Liège de bénéficier d'une période favorable sur le plan économique. Les régions de Charleroi, du Borinage et le bassin de Liège deviennent exportatrices de charbon et concurrencent l'Angleterre. Les forges de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Luxembourg livrent elles aussi une large part de leur production hors des Pays-Bas et de la principauté de Liège malgré l'importance de la consommation de fer dans les clouteries et les ateliers d'armements de ces États. Le rayonnement de la draperie verviétoise et de la faïencerie tournaïsiennne est, lui aussi, considérable.

Philippe Destatte

Les règnes de Marie-Thérèse (1740-1780), puis de Joseph II (1780-1790), ne parviennent toutefois pas à transformer les institutions provinciales, le dernier ne parvenant *in fine* qu'à se rendre très impopulaire. C'est dans ce contexte qu'en 1788, les États du Hainaut, puis ceux de Brabant refusent de voter les impôts au gouvernement des Pays-Bas. La réaction de Joseph II ouvre une crise qui débouche sur la Révolution brabançonne envers laquelle, comme l'a observé Hervé Hasquin, les provinces wallonnes se montrèrent assez *mitigées*. Au delà, l'observateur averti qu'était l'Anglais James Shaw notait en 1786 qu'*il y a une distinction vraiment remarquable dans les provinces des Pays-Bas autrichiens. Quelques unes sont flamandes, les autres sont appelées provinces wallonnes* (sic). *La différence de langage occasionne cette distinction. La langue wallonne qui est parlée dans les provinces qui portent ce nom, diffère essentiellement du langage flamand que l'on parle dans les autres provinces*⁽¹⁷⁾.

4.5. Des Lumières puis des Révolutions

Malgré un certain conformisme religieux, au XVIII^e siècle, seule la principauté de Liège semble ouverte aux Lumières. En effet, il y règne un climat

(17) James SHAW, *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, p. 38-39, Londres, 1788. L'édition originale anglaise date de 1786 : James SHAW, *Sketches of the history of the Austrian Netherlands on the constitution, commerce, arts, and general state of these provinces*, p. 62-63, London, Robinson, Pater-Noster Row, 1786. Shaw utilise les termes *Walloon Provinces* et *Walloon Low-Countries*.

de tolérance relatif où s'opère, sous influence française, un renouveau de la pensée. En 1771, Jacques de Heusy rappelle que *c'est le premier devoir de l'autorité publique de perpétuer, d'étendre et de perfectionner sans cesse l'instruction. Celle-ci n'est-elle pas le premier besoin de la société ?* ⁽¹⁸⁾. Dès 1779, la Société d'Émulation y devient le rendez-vous d'une intelligentsia qui y parle de liberté, de bonheur des peuples, de société civile, de citoyenneté... Ce sont les Fabry, Grégoire Falla, Laurent-François Dethier, etc. C'est à Liège que le Toulousain Pierre Rousseau installe son *Journal encyclopédique* dont le premier numéro paraît le 1^{er} janvier 1756 avant d'être supprimé trois ans plus tard à la demande du parti dévot. Lorsqu'il établit ses pénates à Bouillon, après un accueil éphémère à Bruxelles, il contribue à créer un des centres les plus actifs de la presse et de l'édition française hors de France. Ce sont les presses de l'imprimeur Jean-François Bassompierre qui assurent la diffusion de l'*Encyclopédie*, proscrite de France. C'est à Herve que Pierre Tondu, dit Lebrun, né à Noyon, fait imprimer son *Journal général de l'Europe* dès 1785. Quant à Clément Plomteux, il édite en 32 volumes les œuvres complètes de Voltaire et, avec l'éditeur Charles Joseph Panckoucke, de Paris, achève la réimpression liégeoise de l'*Encyclopédie*.

Dans une vie publique dont le climat s'est détérioré depuis la mort du prince-évêque Velbruck (1784),

(18) Cité dans Étienne HELIN, *Politique, économie et société à Liège, au siècle des Lumières...*, p. 15.

ainsi que dans un contexte économique dramatique, la Révolution française, surtout la nuit du 4 août 1789, provoque la Révolution liégeoise. A Liège elle se fait en vingt-quatre heures, du 17 au 18 août. Les faits correspondent assez bien à ce qui se passe à Paris : ouvriers et bourgeois arborent des cocardes, s'emparent de l'Hôtel de Ville, en chassent le bourgmestre et les conseillers dont ils n'apprécient pas le mode de désignation. On prend, sans trop d'effort, la citadelle de Liège pour écarter la menace de ses canons, on va chercher à Seraing, dans la banlieue liégeoise, le prince-évêque qui y résidait pour le ramener dans sa capitale et lui faire abroger le Règlement de 1684. Celui-ci, jadis imposé par l'évêque Maximilien-Henri de Bavière sous la menace des canons de Louis XIV, outrageait les anciennes libertés liégeoises. Dans les semaines qui suivent, il y a radicalisation : le prince-évêque se réfugie à Trêves, le peuple n'obtient qu'assez tard l'abolition des impôts communaux. L'*Heureuse Révolution* tourne à l'émeute, les "petits" reconquièrent l'Hôtel de Ville et affrontent les édiles qu'ils venaient de mettre en place. Le sang coule. Dans le marquisat de Franchimont, un congrès se réunit à Polleur dès le 26 août 1789 et siège jusqu'au 15 décembre. Le 16 septembre, la "Nation franchimontoise" adopte sa *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, à l'instar de l'Assemblée nationale réunie à Paris. Toutefois, ce texte ne reprend pas l'article XVII et ne reconnaît donc pas, en la propriété, un droit inviolable et sacré, même s'il la range dans les droits naturels et imprescriptibles. De sa retraite, le

prince-évêque en appelle à la solidarité des grands d'Europe et fait jouer ses relations au sein du Cercle de Westphalie. Après le répit étonnant d'une occupation prussienne assez amicale, l'accord contre-révolutionnaire signé à Reichenbach par Vienne et Berlin en juillet 1790 met presque fin à une liberté liégeoise qui n'avait pas cessé d'être précaire. Les victoires des patriotes à Zonhoven, Zutendael et Visé, de mai à décembre 1790, ne feront que reporter au 12 janvier 1791 l'entrée des Autrichiens dans le Cité ardente. La recherche de l'appui des révolutionnaires français se sera révélée un échec, malgré les démarches menées à Paris par les Liégeois.

La restauration du prince-évêque, grâce aux armes autrichiennes, dure presque deux ans, du 12 janvier 1791 au 27 novembre 1792. Proscriptions, confiscations de biens et humiliations en tous genres provoquent l'émigration et la poursuite du combat révolutionnaire. À Paris se crée, en janvier 1792, le *Comité général révolutionnaire des Belges et des Liégeois réunis*. Pierre Lebrun en rédige le manifeste appelant à la fondation d'une république indépendante sur les ruines des ci-devant Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège. Deux corps d'armée sont fondés, tandis que la Légion liégeoise mène une lutte de partisans aux côtés des Français, dès que ceux-ci déclarent la guerre à l'Autriche. Après Valmy et Jemappes, ils entrent ensemble à Liège, avec Dumouriez, le 28 novembre 1792. Ils sont précédés d'un détachement de volontaires liégeois. Bien vite, à

l'image de la Convention, Sans-Culottes d'Outre-meuse et Amis de la Liberté et de l'Égalité s'affrontent pour déterminer s'il s'agit alors de rejoindre la République ou de chercher à reconstituer une souveraineté nationale liégeoise. Les Liégeois se prononcent d'ailleurs plus ou moins démocratiquement pour le rattachement à la République. Les régions flamandes de la principauté quant à elles, à l'exception du district de Stockem, se sont abstenues de voter. Mons manifeste également cette volonté de rattachement et, le 11 février 1793, une Assemblée générale des citoyens de Charleroi a déjà exprimé le voeu *le plus formel et le plus franc* de voir *Charles-sur-Sambre* réunie à la France. Pour ces élections au suffrage universel, la participation a pourtant été très modeste et les manœuvres de la République nombreuses. À Liège, à cette rupture politique, s'ajoute une rupture culturelle formidable symbolisée par le sacrifice de la cathédrale Saint-Lambert dont la démolition est décidée le 19 février 1793 par l'Administration locale ⁽¹⁹⁾. Le sort des armes ne laisse pas le temps aux Français de concrétiser le souhait de réunion à la République, puisque la victoire des Autrichiens sur les troupes de Dumouriez à Neerwinden, le 18 mars 1793, provoque une seconde restauration dans un climat de règlements de comptes envers les jacobins locaux.

(19) Philippe RAXHON, *Historiographie de deux épisodes de la Révolution liégeoise, La destruction de la cathédrale Saint-Lambert de Liège ; une citation "historique" de Mirabeau* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1987, vol. 99, p. 47-75.

Chapitre V

UNIFICATION POLITIQUE ESSOR ECONOMIQUE

(1794-1914)

5.1. La République et l'Empire (1794-1815)

La victoire de l'armée de Sambre et Meuse, commandée par le général Jean-Baptiste Jourdan et par Saint-Just à Fleurus, le 26 juin 1794, puis celle du général Barthelemy Scherer à Sprimont (bataille de l'Ourthe, 18 septembre 1794) marquent à la fois la fin de l'Ancien Régime pour les régions reconquises et l'amalgame de deux États : la principauté de Liège et les Pays-Bas autrichiens, entités juridiques et politiques jusqu'ici distinctes. 9 Thermidor an II (27 juillet 1794) : Jourdan libère Liège le jour même où, à Paris, tombe Robespierre. Le décret de la Convention du 9 vendémiaire An IV (1^{er} octobre 1795) réunit *la Belgique*, ainsi que les Pays de Liège, de Stavelot, de Logne et de Malmedy, à la République française. Dîmes, droits féodaux, maîtrises et corporations, métiers, ordres religieux sont abolis ou supprimés. L'unité institutionnelle ne masque pas la dualité que perçoivent les observateurs. Au delà du témoignage de l'Anglais Shaw, on peut relever celui de Louis-François Thomassin, fonctionnaire du département de l'Ourthe, lorsqu'il évoque sous

Philippe Destatte

l'Empire les habitants de la plaine ou de la Hesbaye, dans lesquels il voit *deux nations distinctes; ce sont les Flamands et les Wallons, [...]. La plus grande antipathie et une véritable haine nationale règnent entre ces deux peuples confondus dans un très petit espace* ⁽²⁰⁾.

La République cède le pas à l'épopée napoléonienne. Le Traité de Campo Formio (17 et 18 octobre 1797) et la Paix de Lunéville, signée le 9 février 1801 entre l'empereur d'Autriche François II et Bonaparte, confirment l'annexion de 1795, ainsi que la cession de toute la rive gauche du Rhin. Les Wallons participent à ce peuple français dont le Premier Consul a hérité de la Révolution. Ils lui fournissent *des éléments exceptionnels* pour l'administration, l'entreprise et même pour la guerre : quatorze généraux d'Empire sont d'origine wallonne, tels ces officiers verviétois et montois, Henri Jardon et Louis-Joseph Lahure dont les noms sont gravés sur l'Arc de Triomphe. Mesurant l'opinion publique dans les territoires qu'il administre, le baron de Micoud d'Umons, préfet du département de l'Ourthe depuis 1806, note le 13 octobre 1813 que *les contrées entre Meuse et Rhin, la Belgique et la Hollande offrent de nombreux partisans des ennemis et s'insurgeraient s'ils se croyaient réellement soutenus : jusque-là, ils ne bougeront pas. Les seuls départements de*

(20) Louis-François THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 214-218, cité dans Carl HAVELANGE, Étienne HÉLIN, René LEBOUTTE, *Vivre et survivre, Témoignages sur la condition populaire au pays de Liège, XII-XXèmes siècles*, p. 66, Liège, Musée de la Vie wallonne, 1994.

l'Ourthe (la partie du Limbourg exceptée), de Sambre-et-Meuse et de Jemappes résisteraient plus longtemps. Je crois même qu'un assez bon nombre du premier marcherait contre l'ennemi si on le voyait franchir le Rhin ⁽²¹⁾. L'attachement à la République puis à l'Empire est confirmé par le fait que la Guerre des Paysans menée contre l'autorité française ne trouve pratiquement pas d'écho dans les villages wallons. En effet, en dehors de quelques communes du nord du département de Jemmapes, et de ceux de la Dyle et des Forêts, les troubles n'ont pas touché la Wallonie. Enfin, *beaucoup plus significatif paraît encore le fait – note l'historien José Olcina – que tous les préfets en poste en Flandre furent amenés à signaler que leurs administrés ne se considéraient pas Français. Aucun de leurs collègues en fonction en Wallonie n'adressa de remarque similaire aux autorités de Paris* ⁽²²⁾. Dès lors, ces témoignages confortent la première conclusion que tirait Francis Dumont en 1938, *c'est qu'entre les sentiments qui animaient les masses à l'égard de la France, de part et d'autre de la frontière linguistique, aucune assimilation n'est possible* ⁽²³⁾. Le climat de déroute qui s'installe dans l'administration et l'armée impériale à l'approche des coalisés n'a pas permis de faire surgir une défense populaire pro-française

(21) Cité dans Francis DUMONT, *L'irrédentisme français en Wallonie*, p. 9-10, Charleroi, Institut Destrée, 1938-1961.

(22) José OLCINA, *L'opinion publique de la retraite de Russie à Waterloo*, dans *La Belgique française...*, p. 378.

(23) Francis DUMONT, *op. cit.*, 1ère éd., p. 10. – Voir aussi Philippe RAXHON, *La mémoire de la Révolution française, Entre Liège et Wallonie*, Bruxelles, Labor, 1996.

Philippe Destatte

face aux cosaques, aux dragons de Sa Majesté et autres uhlands. Toutefois, environ 300 officiers issus des "Départements belges" s'alignent dans l'armée française des Cent-Jours, dont une majorité de Wallons, *c'est-à-dire davantage que dans l'armée des Pays-Bas* ⁽²⁴⁾. Dès lors, Waterloo, où de nombreux Français de Wallonie sont tombés – parfois sous les coups de baïonnettes d'autres Wallons ⁽²⁵⁾ – devait mettre un terme à la situation légale de citoyens français des habitants des provinces wallonnes. On sait d'ailleurs l'accueil chaleureux que, après la déroute du 18 juin 1815, la population namuroise réserva à l'armée impériale en retraite.

5.2. La Wallonie, berceau continental de la Révolution industrielle (1770-1847)

1. L'étape préparatoire. Les travaux de Paul Bairoch, complétés par ceux de Jean Gadisseur, ont montré que, proportionnellement à sa population et à sa superficie, la Wallonie occupe la seconde place dans la hiérarchie mondiale des nations, de 1810 à 1880, derrière le Royaume-Uni et devant les États-Unis. Pour la période 1900 à 1910, la Belgique est en troisième position derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. C'est la guerre

(24) José OLCINA, *op. cit.*, p. 391. – André Bikar, quant à lui, a compté que 69 % de ces officiers étaient des Wallons, 21 % des Flamands et 10 % des Bruxellois. André BIKAR, *Les Belges à Waterloo*, dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, n°24, 1965, p. 384.

(25) Hector-Jean COUVREUR, *Le drame belge de Waterloo*, p. 66-69, Bruxelles, Brepols, 1959.

1914-1918 qui mettra fin à cette situation privilégiée. Comment cette performance a-t-elle été possible ? Le professeur Pierre Lebrun et son équipe ont reconstitué le schéma de la Révolution industrielle en quatre phases. Celles-ci sont déterminées par les différents pôles de croissance qui se mettent en place, régions où sont concentrées les potentialités et qui se relaient dans le temps : Liège, Verviers, Charleroi... Ce sont des industries-clés qui vont dynamiser cette mutation profonde des structures de la société. Des entreprises motrices résultent de la créativité de quelques entrepreneurs : houillers montois, métallurgistes liégeois, verriers carolorégiens, lainiers verviétois, etc. Un axe va prendre un poids considérable après 1830 : le sillon Haine - Sambre - Meuse - Vesdre, rattaché à Bruxelles dans la troisième phase de la mutation.

L'étape préparatoire est celle où l'on voit s'articuler des circonstances extérieures. D'abord, l'initiation aux progrès techniques et scientifiques de la Révolution industrielle anglaise, en particulier de la machine à vapeur de James Watt et Matthew Boulton (1774), qui en est un élément-clef. Cet apprentissage se fait notamment par le débauchage d'ouvriers qualifiés et l'acquisition – souvent en fraude – de plans et même de machines, ou encore grâce à l'immigration d'entrepreneurs anglais. C'est le cas de John Cockerill (1790-1840) qui s'installe en 1817 à Seraing, ou de Thomas Bonehill (1796-1858) à Charleroi en 1824. Ensuite, il est manifeste que la

transformation de la société française issue de la Révolution de 1789-1799 joue de manière positive pour les entrepreneurs, grâce à la Loi Le Chapelier du 14 juin 1791 et aux capitaux provenant de la confiscation des biens du clergé. Vient s'y greffer l'insertion du pays wallon dans un vaste marché continental, protégé depuis le rattachement de ces provinces à la République puis à l'Empire, espace commercial renforcé encore par le blocus continental contre l'Angleterre et par la guerre qui, de 1792 à 1814, permet aux industries d'armement de s'épanouir. Hervé Hasquin a observé que la production de la draperie verviétoise avait progressé en 1808-1810 de 85% par rapport à la fin de l'Ancien Régime, tandis que la production charbonnière s'était accrue de 45% de 1800 à 1810. Les atouts intérieurs ne sont pas moindres : accroissement démographique grâce à la qualité croissante de l'agriculture (la population wallonne va s'accroître de 1.505.474 habitants en 1831 à 2.076.289 en 1846 !), progrès de l'infrastructure depuis le milieu du XVIII^e siècle, par la construction de routes modernes, de canaux, mais surtout par la création d'un réseau de chemins de fer, à l'initiative de la bourgeoisie qui a pris le pouvoir à Bruxelles, en 1830.

2. Décisions et réalisations majeures. Nourris à la pensée d'Adam Smith, les entrepreneurs s'appuient sur les nouveaux procédés et les techniques modernes pour pratiquer une politique d'intégration des entreprises. C'est l'étape des

décisions et réalisations majeures. Pour Liège, elles sont notamment prises par John Cockerill à Seraing, Joseph-Michel et Henri-Joseph Orban à Grivegnée (1821), Gilles-Antoine Lamarche à Ougrée (1829). Des dynamiques semblables se développent dans le Hainaut. Ainsi, les Ateliers Parmentier situés dans le bassin houiller du Centre donnent naissance en 1838 à la Société anonyme des Forges, Usines et Fonderies de Haine-Saint-Pierre qui fabrique des machines à vapeur et des locomotives. Il en est de même des ateliers Degorge-Legrand au Grand Hornu qui produisent également un grand nombre de machines de Watt dès les années 1830 ⁽²⁶⁾. La dynastie des Warocqué fait merveille dans le cœur du Hainaut : marchands de charbon, négociants, banquiers, Isidore et Nicolas obtiennent la concession des charbonnages de Mariemont-L'Olive. Après la faillite du premier en 1834, Nicolas rachète les parts de son frère et devient également l'actionnaire principal du charbonnage du Bascoup. Son fils, Abel Warocqué modernise ces deux entreprises et en double la production de 1838 à 1854. Ce n'est du reste qu'un exemple : en 1845, 258 charbonnages sont en activité dans le Hainaut et 33 sont en construction ! De la même façon, dès le début des années 1820, Paul Huart-Chapel (1770-1850) et François-Isidore Dupont (1780-1838) dynamisent – avec d'autres – le bassin de

(26) Hubert WATELET, *Une industrialisation sans développement, Le bassin de Mons et le charbonnage du Grand-Hornu du milieu du XVIIème au milieu du XIXème siècle*, Université de Louvain-la-Neuve - Université d'Ottawa, 1980.

Charleroi où Thomas Bonehill joue un rôle de diffusion technologique considérable. La substitution du coke par rapport au bois dans l'alimentation des hauts fourneaux provoque la concentration des forges dans cette région : 24 des 30 hauts-fourneaux hainnuyers y sont localisés en 1850. Le même phénomène se marque dans la région liégeoise où 21 des 25 hauts-fourneaux sont situés dans les communes de Seraing, Ougrée, Tilleur et Grivegnée ⁽²⁷⁾. Deux Français – François Kemlin, neveu du maître des cristalleries de Vonêche (Aimé-Gabriel d'Artigues) et Auguste Lelièvre – créent le Val Saint-Lambert en 1826. En 1837, la société Vieille Montagne est fondée à Liège. Elle utilise le procédé Dony de fabrication du zinc à partir de la calamine extraite à Moresnet.

3. **Technicomanie et emballement financier.**

Bien des malheurs futurs pour les Wallons trouvent leur origine dans la troisième étape. L'enthousiasme, l'avidité technique et la hâte du moment entraînent les entrepreneurs au gigantisme, ce qui les amène à prendre des risques démesurés. Crises de la production et crises du crédit vont se succéder. Le système bancaire domine dès lors l'industrie en prenant des participations financières dans les entreprises. À partir de 1833, sous l'impulsion de Ferdinand de Meeûs (1798-1861), la Société générale transforme en sociétés anonymes les entreprises industrielles les

(27) Hervé HASQUIN, *La Wallonie, son histoire...*, p. 145.

plus endettées parmi ses clients. Elle prend, dès lors, le contrôle d'un grand nombre d'entreprises sidérurgiques et de charbonnages tant dans la région liégeoise que dans le Borinage. Comme l'indique Els Witte, *une part importante de l'industrie wallonne tombe ainsi aux mains de la banque, qui devient une institution mixte et sera à la base des plus puissants holdings du XIX^e siècle* ⁽²⁸⁾. Cette démarche fondée sur les sociétés anonymes est alors unique dans l'industrie européenne. La décision économique échappe ainsi à l'espace wallon pour être localisée à Bruxelles, devenue centre financier lors de la mise en place du pouvoir politique belge en 1830. En 1847, tout est joué. Bruxelles structure et domine l'espace belge. Les mutations sont accomplies.

4. Etape finale. La fin de la Révolution industrielle est surtout le point de départ de la croissance formidable de l'économie wallonne. Elle va se poursuivre jusqu'en 1886, moment de double blocage sociétal et technologique, mais aussi d'apogée pour l'industrie wallonne. Dans ce capitalisme exemplaire, à la fois mature et innovant, l'accumulation du capital, tant au niveau des entreprises que des banques, entraîne une sous-rémunération d'une partie de la population. L'exploitation de la force de travail prend différentes

(28) Els WITTE, *La Construction de la Belgique 1828-1847*, dans Michel DUMOULIN, Vincent DUJARDIN, Emmanuel GERARD et Mark VAN den WIJNGAERT dir., *Nouvelle Histoire de Belgique*, t. I, p. 131, Bruxelles, Complexe, 2005.

Philippe Destatte

formes et entraîne une question sociale particulièrement aigüe. En même temps, la Révolution industrielle dégrade considérablement les écosystèmes existants par des pollutions d'ampleurs qualitative et quantitative jamais atteintes qui affectent directement les populations, particulièrement dans les villes ⁽²⁹⁾. La détérioration de la Vesdre par l'industrie lainière à Verviers est un exemple parmi bien d'autres.

5.3. Les provinces wallonnes dans le royaume des Pays-Bas (1815-1830)

1. **L'hypothèque prussienne.** Dès la campagne de France, qui allait voir la chute de Napoléon et son exil à l'île d'Elbe, le secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, Lord Robert Stewart Castelreagh, avait lancé une offensive diplomatique pour constituer au nord de la France un État solide qui serve de sentinelle face à Paris. L'Autriche était prête à concéder ses anciennes possessions des Pays-Bas en échange d'avantages en Italie. Quant à la Prusse, qui avait déjà renoncé à Varsovie et à la Vistule au profit du Tsar, elle cherchait à l'ouest les compensations qui permettraient la restauration de sa puissance de 1806. En occupant les territoires qu'elle a conquis depuis son entrée dans les départements wallons, la Prusse montre qu'elle a jeté son dévolu sur la

(29) Isabelle PARMENTIER, *Histoire de l'environnement en Pays de Charleroi (1730-1830), Pollution et nuisances dans un paysage en voie d'industrialisation*, Bruxelles, Académie royale, 2007.

ligne de la Meuse et sur le Luxembourg. Elle revendique donc les pays situés entre la frontière française, la Meuse, la Moselle et le Rhin, soit le département des Forêts en entier, 4/5 du département de Sambre-et-Meuse, 3/4 du département de l'Ourthe, 1/2 du département de la Roër – au sud de la ligne Maastricht-Cologne, 2/3 du département du Rhin et de la Moselle, ainsi qu'un tiers du département de la Sarre ⁽³⁰⁾. Lors des négociations en vue du traité de Saint-Pétersbourg (11 avril 1805) et de la constitution de la troisième coalition, le Premier ministre anglais William Pitt avait fait miroiter cet accroissement qui aurait mis la France et la Prusse en contact immédiat ⁽³¹⁾. Austerlitz en avait fait décider autrement... En 1814, la Prusse intègre ce large territoire mosan dans son administration du Bas et Moyen-Rhin (Aix-la-Chapelle-Trèves), les départements de la Dyle, de l'Escaut, des Deux-Nèthes, de Jemmapes et de Sambre et Meuse formant le *Gouvernement général de la Belgique*.

2. Les Traités de Paris. Après l'abdication de Napoléon, le 6 avril 1814, les négociations entre les alliés et la France aboutissent au Premier Traité de Paris, signé le 30 mai 1814. La France est rétablie

(30) Johann Ludwig KLÜBER, *Acten des Wiener Congresses in den Jahren 1814 und 1815*, vol. 7, p. 60-61, Erlangen, J.J. Palm & Ernft Enfe, 1817.

(31) Théodore JUSTE, *Le soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du Royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte, 1806-1817*, p. 6 et 7, Bruxelles, Bruylant-Christophe & Cie, 1870.

Philippe Destatte

dans ses frontières du 1^{er} janvier 1792, conservant outre la Savoie et la Sarre, les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont et Chimay dans le département de Jemmapes, ainsi que les cantons de Walcourt, Florennes, Beauraing et Gedinne dans le département de Sambre-et-Meuse. C'est finalement du côté de la Saxe que la Prusse va chercher ses compensations territoriales, permettant la réalisation de l'accord cher aux Anglais : la création du royaume des Pays-Bas associant anciennes Provinces-Unies, anciens Pays-Bas autrichiens, ci-devant principauté de Liège, duché de Bouillon et grand-duché de Luxembourg. Les huit articles, qui réalisent les engagements pris à Chaumont le 1^{er} mars 1814 et précisent les obligations du futur roi Guillaume d'Orange, sont signés à La Haye le 21 juillet 1814. Ils constituent l'article 8 du traité du 31 mai 1815. Tous ces accords sont sanctionnés au Congrès de Vienne, dont l'acte final est signé le 9 juin 1815, neuf jours avant Waterloo... Conséquence du dernier coup de dés de Napoléon, le Deuxième Traité de Paris du 20 novembre 1815 se fait plus contraignant : la frontière française est rectifiée à Sarrebrück, à Landau, en Savoie, mais Paris perd aussi tous les cantons wallons conservés l'année précédente. Les coalisés ont ainsi détaché de la France les places fortes de Philippeville et de Mariembourg. Givet, dont le fort de Charlemont n'a pas cédé aux Prussiens après un siège de cinq mois, reste française.

3. Le problème des langues. Le 1^{er} octobre 1814, Guillaume d'Orange, fait publier un arrêté royal qui identifie deux régimes linguistiques, le flamand et le français, avec des frontières floues marquées par la tradition et une grande tolérance dans l'application de ces régimes. L'organisation du département de l'éducation est elle-même touchée par cette approche duale puisque, début 1816, l'historien namurois Louis Dewez (1760-1834) est *Commissaire de la Division wallonne de l'Instruction publique, des Arts et des Sciences* ⁽³²⁾. Toutefois, l'arrêté royal du 15 septembre 1819 ouvre une politique de néerlandisation puisque celui-ci dispose qu'à dater du 1^{er} janvier 1823, aucune autre langue que *la langue nationale* – c'est-à-dire le néerlandais – ne sera légale pour les affaires publiques dans les provinces de Limbourg, de la Flandre orientale, de la Flandre occidentale et à Anvers. Les autorités seront ainsi tenues de se servir exclusivement du néerlandais. Le roi Guillaume y précise que les provinces du Brabant méridional, de Liège, du Hainaut, de Namur et le grand-duché de Luxembourg ne sont pas comprises dans les dispositions de cet arrêté, mais il se réserve le droit d'étendre ces dispositions aux villes et communes du Brabant méridional et des autres provinces du sud qui en feraient la demande. L'arrêté royal du 26 octobre 1822 étend la contrainte linguistique aux arrondissements de Bruxelles et de Louvain. Cette néerlandisation s'applique aussi en matière d'enseignement,

(32) Louis DEWEZ, *Abrégé de l'Histoire de Belgique*, Bruxelles, Adolphe Stapleaux, 1817.

notamment par la circulaire du 15 septembre 1819 sur l'emploi des langues dans les établissements scolaires qui distingue *de Waalsche provinciën*, de la situation des athénées et collèges dans les provinces flamandes ainsi que dans les arrondissements de Bruxelles et de Louvain. L'avocat namurois et ancien député du département de Sambre-et-Meuse, Jean Henri Tarte (1765-1831) estime alors que, avec les meilleures intentions du monde, on a mal raisonné, car les motifs invoqués, écrit-il, *ne paraissent recevoir leur application au peuple wallon*, le fait que tous les citoyens d'un État parlent la même langue n'étant en fait que secondaire ⁽³³⁾. Son plaidoyer ne comprend pas moins de trois fois l'expression "*peuple wallon*". De même, en décembre 1829, délégué aux Etats généraux, le comte Philippe de Celles affirme que la politique linguistique du roi pose des problèmes à *notre nationalité de Wallons*. Cédant néanmoins aux pressions qui s'exercent sur lui, Guillaume d'Orange prend un nouvel arrêté le 4 juin 1830, dans lequel il confirme le maintien de l'usage de la langue française dans les provinces de Liège, du Hainaut et de Namur, ainsi que dans l'arrondissement de Nivelles pour toutes les affaires tant administratives et financières que judiciaires. Il précise aussi que les autorités auront la faculté

(33) J. TARTE cadet, Discours préliminaire à (Luc Jean Joseph) VANDERVYNCKT, *Histoire des Troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, t. 4, p. 176, Bruxelles, Hublou, 1822. - Sur Tarte, voir la notice de Luc FRANCOIS dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, Deel 9, p. 726-734.

d'employer la langue française simultanément avec celle des Pays-Bas quand les annonces devront être publiées *dans les provinces ou communes wallonnes*. L'espace wallon est ainsi bien identifié en droit public même si la frontière de la partie wallonne du Luxembourg ne sera délimitée qu'en application du traité du 19 avril 1839. Il faut toutefois nuancer l'affirmation selon laquelle le mot *Wallonie* n'existerait pas avant le milieu du XIX^e siècle : on en trouve la mention sous la plume d'Augustin Thierry en 1825, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. L'espace concerné est certes plus extensif que la Wallonie actuelle, et se rapporte au monde roman, comme ce sera encore le cas en 1842, dans une recension d'un essai de l'abbé namurois Honoré Chavée pour la revue belge *Trésor national*. Il faudra attendre encore deux ans pour que le philologue namurois François-Joseph Grandgagnage inaugure le mot dans son sens actuel : *mes chers wallons, par tous les saints de la wallonie, je vous en conjure, soyez donc vous-même...* (*Revue de Liège* de décembre 1844).

4. La mise en cause d'un des piliers du congrès de Vienne. D'autres oppositions naissent de l'amalgame avec les anciennes Provinces-Unies. D'abord, les intérêts économiques du nord et du sud ont longtemps été divergents. La crise économique des années 1820 et la perte des marchés de l'Empire ne sont pas compensées par les efforts pourtant nombreux du roi Guillaume

dans ce domaine. La forme de l'État, aux pouvoirs non séparés, et l'autoritarisme royal renforcent le sentiment de minorisation des provinces du Sud, surtout chez les libéraux wallons, attachés aux idées philosophiques et politiques de la Révolution française. Ensuite, la subordination politique du sud au nord exacerbe ceux qui, comme le Brugeois Louis de Potter, dans *Le Courrier des Pays-Bas* du 25 septembre 1829, réclament l'égalité pour les trois groupes qui constituent la population du royaume : *Hollandais, Flamands et Wallons*. Il apparaît, en outre, que les milieux financiers franco-britanniques, et particulièrement la Banque Rothschild, souhaitent à la fois affaiblir le potentiel économique de la Hollande et participer au phénoménal développement industriel wallon, ce qui leur est interdit par la politique mercantiliste du roi, mais serait facilité par l'apparition d'une Belgique indépendante et libérale. C'est à ce prix que l'Angleterre accepte le démantèlement du système du Congrès de Vienne, à peine quinze ans après que sa signature y eut été apposée et alors que le gouvernement de Sa Majesté est aux mains du vainqueur de Waterloo, Arthur Wellesley, premier duc de Wellington. Ainsi que l'indiquera, en 1853, le comte Charles-Louis de Ficquelmont (1777-1857), acteur et témoin de la diplomatie européenne, *comme il n'existait en Europe aucune cause qui pût raisonnablement engager l'Angleterre à briser son propre ouvrage, il faut bien admettre, comme la seule base de calcul, qu'elle voulut dédoubler le royaume, pour affaiblir dans la même mesure la puissance coloniale de la Hollande ; car*

c'est la force des métropoles qui fait la force des colonies⁽³⁴⁾. Parallèlement, le gouvernement français, sous la pression de son opinion publique, énonce clairement, au cours des mois de septembre et d'octobre 1830, sa décision de ne laisser aucune puissance étrangère envoyer des troupes en Belgique pour mater l'insurrection. Cette attitude *ferme et résolue* sauve l'État naissant. C'était aussi, pour la France, faire preuve d'une attention vis-à-vis d'une population qui lui était particulièrement attachée. Ainsi, dès le 9 septembre, *Le Politique*, journal de Joseph Lebeau et des frères Firmin et Charles Rogier, menace-t-il le pouvoir hollandais : *ne lui a-t-on pas dit clairement que, malgré tous les serments prêtés dans un jour d'effusion, d'un instant à l'autre, le mouvement pourrait-il devenir français ?*

5. Les événements de 1830. La révolution qui éclate le 24 août 1830 à Bruxelles a des allures à la fois d'insurrection prolétarienne et de manifestation pro-française. Elle s'avère n'être, pourtant, ni l'une, ni l'autre. La victoire, le 27 septembre, des révolutionnaires sur les troupes royales qui tentent de s'emparer de Bruxelles et la formation d'un gouvernement provisoire de la Belgique, deux jours auparavant, marquent la rupture définitive avec la Hollande. Les travaux de l'historien américain John W. Rooney Jr. ont montré que près de 60% des insurgés avaient le flamand comme langue mater-

(34) Comte de FICQUELMONT, *Lord Palmerston, l'Angleterre et le continent*, t. 2., p. 61, Bruxelles, A. Labroue & Cie, 1853.

nelle et étaient originaires des deux Flandres et d'Anvers. De nouvelles recherches menées au niveau local pourraient modifier cette analyse. On sait en effet que les événements de 1830 ont été d'une grande ampleur dans certaines villes wallonnes et que des volontaires wallons ont joué un rôle important dans l'insurrection de Bruxelles⁽³⁵⁾. Le témoignage de l'Anglais Charles White, juste après l'échec de la mission du Prince d'Orange auprès de son père, est assez parlant : *Tous les yeux et tous les cœurs étaient tournés vers Bruxelles ; une sorte de levée en masse (car on peut lui donner ce nom), commença partout, mais particulièrement dans les provinces wallonnes*⁽³⁶⁾. Robert Demoulin, dans sa vaste étude de 1934, considérait, en tout cas, que la participation de la province à la victoire de Bruxelles était considérable, que l'on envisage les effectifs de volontaires ou que l'on tienne compte des répercussions qu'a eues, sur les belligérants, l'arrivée de ceux-ci dans la capitale.

6. Les Wallons s'identifient à la Belgique. Malgré l'exigence des Puissances exprimée deux jours auparavant de ne pas voir le trône de Belgique dévolu à une famille régnante, le 3 février 1831, le duc de Nemours, fils du roi des Français est élu

(35) Jean-Pierre DELHAYE et Paul DELFORGE, *Franz Foulon, La tentation inopportune*, coll. *Écrits politiques wallons*, p. 41-42, Namur, Institut Destrée, 2008.

(36) Charles WHITE, *Révolution belge de 1830*, t. 1, p. 391-392, Bruxelles, Louis Hauman et Cie, 1836.

par 83% des députés wallons et 26% seulement des députés flamands. Le refus de Louis-Philippe de se faire le complice d'un montage franco-belge qui apparaîtrait comme une véritable provocation à l'égard des anciens coalisés met fin aux manifestations de ce *vaste courant fait d'affection et d'intérêts* qui, en Wallonie, *pousse l'opinion publique vers la France*. Dès lors, c'est sans arrière-pensée que les Wallons membres de l'élite politique se rallient au nouveau régime dans lequel certains d'entre eux jouent un rôle déterminant, comme Surllet de Chokier, Joseph Lebeau, Jean-Joseph Raikem, Charles Rogier, etc., contribuant à identifier les Wallons à la Belgique.

5.4. La Wallonie dans l'État belge censitaire (1830-1894)

1. Centralisme et régime censitaire. La prépondérance de l'idéologie libérale, exprimée par le suffrage censitaire et intimement associée au développement du capitalisme, efface tout ce qui, dans le nouvel État, ne correspond pas à ses ambitions. Aucune place n'est accordée, dans la Belgique de 1830, aux particularités régionales, linguistiques, sociales et politiques des populations. Dès le 11 novembre 1830, à l'initiative des députés Théophile Fallon (1792-1872) et Joseph Forgeur (1802-1872), le Congrès national affirme sa volonté d'effacer les distinctions provinciales pour représenter la nation toute entière. Le 27 octobre 1830, le Gouvernement provisoire avait décidé que

la langue française, *étant la plus généralement répandue en Belgique*, serait la seule employée dans les commandements de l'armée et dans l'administration militaire. L'arrêté du 16 novembre rappelle que le principe qui doit prévaloir est celui de la *liberté du langage* qui permet à chaque citoyen de se servir de la langue *qui convient le mieux à ses intérêts et à ses habitudes*. Le gouvernement provisoire décide toutefois que le *Bulletin officiel* des lois qui est publié en français continuera de l'être en justifiant cette décision par le grand nombre de variantes locales des langues flamande et allemande. Les gouverneurs des provinces où ces langues sont en usage sont toutefois invités à en faire une traduction à publier dans leur mémorial administratif. Le député d'Audenarde Charles Liedts (1802-1878) réagit au Congrès national le 27 novembre sur ce point et obtient que l'Exécutif traduise dorénavant les textes du *Bulletin officiel* dans ces langues, la version du texte en français restant la seule officielle. Cet accord fera l'objet d'un arrêt (inédit) de l'Exécutif du 10 décembre 1830, puis de la loi du 19 septembre 1831. L'article 23 de la Constitution du 7 février 1831 rend facultatif – comme dans la Joyeuse Entrée (article 8) et comme *sous le régime autrichien* – l'emploi des langues usitées en Belgique, et décide que cet emploi ne pourra être réglé que par la loi et seulement en ce qui concerne les actes de l'autorité publique et les affaires judiciaires. L'argumentation des membres du Congrès national pour donner une prééminence au français s'appuie sur le rappel de l'utilisation de

cette langue à la première réunion des États généraux de 1465, sur le fait qu'il s'agissait de la langue utilisée par les différents conseils et assemblées depuis quatre siècles et que c'était en français que Charles Quint avait prononcé l'acte de son abdication. Il faudra attendre 1873, pour que le flamand soit officiellement reconnu pour être utilisé dans les affaires pénales en Flandre. D'autres légitimes victoires du mouvement flamand sur l'État belge de 1830 vont suivre : emploi du flamand dans les affaires administratives en 1878, dans l'enseignement moyen en 1883, etc. À l'occasion de la loi du 3 mai 1889 concernant l'emploi du flamand en matière répressive (modifiée le 31 mai 1891 et le 10 juin 1896), des listes de communes flamandes sont publiées par arrêté royal.

2. Des sociétés qui affirment progressivement des visages différents.

Au XIX^e siècle, la Belgique censitaire se construit clairement sur la Révolution industrielle qui trouve sa dynamique première en Wallonie ainsi que sur les forces politiques qui en sont issues. Les provinces wallonnes ont quasi doublé l'effectif de leur population de 1831 à 1910, même si elles n'ont cessé, depuis 1830, d'être démographiquement très inférieures à la Flandre. Dès les élections de 1843, où, comme l'indique le journaliste catholique Pierre Kersten, quatre provinces, *deux wallonnes et deux flamandes* avaient à renouveler leurs députations au Sénat et à la Chambre, le

Philippe Destatte

libéralisme affirme sa force dans les premières, ouvrant chez Kersten des questions fondamentales : *le peuple wallon est-il plus impatient du frein, de l'autorité que le peuple flamand ? Est-il plus vif, plus ami de la nouveauté, plus porté à résister au pouvoir ? Est-il moins religieux, moins attaché aux croyances, au culte de ses ancêtres ? Est-il plus exposé par sa langue, par son goût pour certaines lectures, aux séductions de tous genres, à la corruption morale et politique que la presse étend de plus en plus ?*⁽³⁷⁾

Après la période d'union entre les catholiques et les libéraux, scellée par la Révolution, c'est une force politique très largement wallonne qui émerge du congrès libéral du 14 juin 1846. Elle permet à Charles Rogier de constituer un Cabinet libéral homogène l'année suivante et, à la faveur des événements de 1848, de franchir une première et modeste étape de démocratisation de la citoyenneté par un abaissement du cens à son minimum constitutionnel. Les élections de cette année-là envoient à la Chambre 25 libéraux pour une représentation des arrondissements wallons de 32 élus. Aux élections de 1857, organisées au scrutin majoritaire, 41 des 44 élus wallons sont également libéraux. Le Liégeois Walthère Frère-Orban succède à Rogier comme chef du Cabinet en janvier 1868. Dans une logique d'alternance, le Parti catholique reprend les rênes du pouvoir pour huit ans aux élections de juin 1870. Le poids wallon

(37) Robert DEMOULIN, *Une élection disputée à Liège en 1843*, dans *La Vie wallonne*, t. 36, 3^e trimestre 1962, p. 183.

est très faible dans les ministères de Jules d'Anethan (1870-71) et de Barthelemy de Theux - Jules Malou (1871-78). Principalement préoccupé par la question de l'enseignement, Walthère Frère-Orban redevient chef d'un gouvernement libéral homogène de 1878 à 1884. La défense des intérêts wallons n'est toutefois pas l'exclusivité des libéraux. Ainsi, le catholique tournaisien Barthelemy Dumortier dénonce le 8 mai 1878 à la Chambre le fait que seulement 2 gouverneurs de province sur 9 sont Wallons ⁽³⁸⁾. Quelques mois plus tard, dans la discussion sur l'emploi de la langue flamande en matière répressive, le libéral Jules Bara (1835-1900) accuse les Flamands de vouloir la division du pays (22 juillet 1878).

3. Un changement du centre de gravité. Dans l'histoire de la Belgique, les élections législatives du 11 juin 1884 représentent un tournant important puisque la victoire totale du Parti catholique sur les libéraux de Frère-Orban ouvre une période de trente ans de gouvernements homogènes catholiques, trente ans de prépondérance de ce parti qui recrute principalement en Flandre. Surtout, cette victoire de 1884 déplace *le centre de gravité politique du pays* du sud vers le nord. Ce changement va non seulement donner une accélération aux mesures législatives pour

(38) C'est pourtant le même Dumortier, ancien volontaire de 1830, qui avait fait un incident le 13 novembre 1875 lorsque des habitants de Somergem (Gand) avaient réclamé la séparation administrative entre les Wallons et les Flamand .

reconnaître les droits linguistiques et culturels de la population flamande, mais aussi contribuer à modifier le paysage politique de la gauche, avec le retour du distanciel interne des libéraux entre doctrinaires et radicaux, tel qu'on l'avait connu en 1870 au sujet du droit de suffrage. Cette tension ne sera pas étrangère au succès du Parti ouvrier créé en 1885 et qui, après l'échec de l'Internationale dans sa tentative de rassembler un parlement ouvrier, inscrit le suffrage universel en tête de son programme. C'est dans ce contexte qu'émerge progressivement une collectivité territoriale sinon politique wallonne, bien souvent d'ailleurs par effet miroir de l'émergence de la Flandre. Il est symptomatique en effet que les premières utilisations des mots *Wallonie* (ou *Wallonnie*) à la Chambre l'ont été par les députés flamands Auguste Couvreur (1827-1894) et Edward Coremans (1835-1910). Ce dernier, docteur en Philosophie et Lettres de l'Université de Liège (1859), ne monopolise pas moins de 12 des 16 occurrences recensées de 1881 à 1887. Parallèlement, le monde politique wallon marque de plus en plus son irritation face à la perte de l'influence de la langue française et à la montée du leadership flamand. Lors de la discussion du projet de loi portant collation des grades académiques, le député libéral liégeois Emile Dupont (1834-1912) répond à Edward Coremans le 23 décembre 1889 : *avec votre système, nous en viendrons à la séparation administrative*. Des ligues wallonnes, marquées par l'antiflamingantisme, se créent dans les années 1880 et organisent la défense du

français ainsi que de la Wallonie et se réunissent en congrès de 1890 à 1893.

5.5. Innovations technologiques et tensions sociétales (1860-1914)

1. Une créativité impressionnante. Les Wallons sont très présents dans la vague d'innovations technologiques qui permet de poursuivre l'expansion amorcée par la Révolution industrielle. En 1860, Étienne Lenoir, de Mussy, développe un moteur à explosion fonctionnant sur un cycle à deux temps, alimenté avec un mélange d'air et de gaz de ville. Dès 1863, le Rebecquois Ernest Solvay (1838-1922) fabrique de la soude à partir d'ammoniac dans son usine de Couillet, tandis qu'Alfred Mélotte (1855-1943), industriel à Gembloux, perfectionne la charrue double brabant... Zénobe Gramme (1826-1901), né à Jehay-Bodegnée, met au point, en 1869, la dynamo qu'il présente à l'Institut de France l'année suivante. Il inaugure ainsi l'usage industriel de l'électricité qui connaîtra un développement considérable grâce aux Ateliers de Constructions électriques de Charleroi – les ACEC –, fondés en 1878 sous le nom de Compagnie générale d'Électricité par Julien Dulait (1855-1926). Il faut toutefois attendre 1888 pour que l'ingénieur d'origine gantoise mette au point la première centrale électrique du pays, toujours à Charleroi. Preuve supplémentaire de dynamisme, le savoir-faire et les intérêts wallons se sont développés vers

l'extérieur. La Compagnie générale des Conduites d'Eau, créée à Liège en 1865, va investir le nouveau secteur de la distribution d'eau dans des tuyaux en fonte et se construire un avenir de dimension internationale. Nestor Martin (1825-1916) originaire de Saint-Hubert, créateur des Fonderies de Fer et de Cuivre à Huy (1854), exporte jusqu'en Chine et se lance, à partir de 1872, dans la construction de cuisinières émaillées en implantant de nombreuses usines, notamment en France. À l'Est, après que les Wallons aient été pionniers de l'industrie allemande, c'est en Russie que se portent leurs compétences. Les verriers wallons, accueillis à bras ouverts aux États-Unis, y fondent de nouveaux centres, notamment ce Charleroi en Pennsylvanie, en 1890. D'autres techniciens apparaissent comme d'infatigables voyageurs tel l'ingénieur Jean Jadot (1862-1932), originaire de On-lez-Jemelle qui construit des centrales électriques, tramways et chemins de fer en Afrique, et joue un rôle décisif dans la fondation de la ligne qui relie Pékin à Hankow ; tel aussi Edouard Empain (1852-1929), né à Belœil, qui termine le métropolitain de Paris en 1905 avant d'entamer la construction de la ville égyptienne d'Héliopolis, ou encore Edgard Frankignoul (1882-1954) qui, avec les ingénieurs liégeois Marcel Habets et Armand Baar, crée en 1910 la Société anonyme *Pieux armés Frankignoul*.

2. **Retrouver la compétitivité.** Avec l'arrivée dans les usines du convertisseur Thomas-Gilchrist, breveté en 1879, l'industrie sidérurgique wallonne,

ainsi que les branches situées en aval retrouvent progressivement un nouveau dynamisme. Entre-temps, la pression s'est exercée sur la masse salariale pour essayer de maintenir la compétitivité des entreprises. Alors que la production de fonte passe de 70 à 28 millions de francs de 1873 à 1886, les salaires dégringolent de 5 millions à moins de 2 millions. De même, dans les charbonnages, tandis que la production passe de 340 millions de francs à 79 millions, les salaires des mineurs sont estimés à 146 millions de francs en 1873 et à 79 millions en 1886. De 1873 à 1886, l'emploi diminue de 16.000 unités dans les charbonnages, la sidérurgie et la métallurgie. D'après l'historien Jean Gadisseur, on peut évaluer à 500.000 le nombre d'ouvriers sans emploi en Belgique à ce moment.

3. Les émeutes de 1886. Les émeutes ouvrières démarrent à Liège le 18 mars, – jour du quinzième anniversaire de la Commune de Paris – et se poursuivent à Namur, dans le Pays de Charleroi, Mons et le Borinage, ainsi que dans le Centre. Elles font au moins 24 morts et 28 blessés en Wallonie. C'est une quasi campagne militaire qui a été menée par le général Alfred van der Smissen pour venir à bout du soulèvement. Aucune préméditation n'est démontrée pour cette révolte née de l'exaspération de la classe ouvrière. L'insurrection ouvrière a par ailleurs contribué à identifier la région. Médecin, sociologue et leader ouvrier, César de Paepe a constaté lors

de cette *année terrible*, que le mouvement gréviste [...] s'est propagé à travers toute la Wallonie depuis la frontière prussienne jusqu'à Tournai ⁽³⁹⁾. L'année suivante, c'est de Nice que l'ancien député radical montois Léon Defuisseaux (1841-1906) proclame : *Chose sublime ! En 1887, ce n'est plus pour obtenir un bien-être matériel que le peuple wallon tout entier se lève ! Quoique mourant de faim, ce n'est pas pour obtenir du pain, qu'il déclare la Grève générale; non ! C'est pour une idée, c'est pour conquérir le Suffrage universel !* ⁽⁴⁰⁾ C'est lors de cette année 1886 aussi que le Liégeois Albert Mockel crée une revue littéraire sous ce nom : *La Wallonie*. Le premier numéro contient cet exergue : *Au lecteur, L'Élan littéraire est mort, vive LA WALLONIE ! A nous les jeunes, les vaillants, tous ceux qui ont à cœur l'achèvement littéraire de notre patrie et surtout de notre Wallonie aimée. Belle et saine, intensément originale et artiste, elle vaut que ses enfants la chantent, l'exaltent la glorifient. Le but est élevé, mais lointain...*

5.6. Le suffrage universel, même plural, fait émerger la Wallonie politique (1894-1914)

1. Une Wallonie clairement à gauche. Les forces qui appuient le socialisme résident bien dans le sud

(39) *La Société nouvelle*, 1886, 2ème année, t. 2, p. 191, cité par Marinette BRUWIER, *1886 en Wallonie*, dans *1886, La Wallonie née de la grève ?*, p. 105, Bruxelles, Labor, 1990.

(40) Léon DEFUISSEAU, *Les hontes du suffrage censitaire*, p. 399, Bruxelles, Séverin Plapied, 1887.

du royaume de Belgique. De fait, le Parti ouvrier belge voit sa représentation s'appuyer uniquement sur la Wallonie lors des élections législatives du 14 octobre 1894. Cette entrée de 28 députés socialistes au Parlement s'est faite à la faveur de la révision constitutionnelle de 1893 qui – sous la pression véritablement insurrectionnelle de la classe ouvrière – a décuplé le corps électoral en instaurant un suffrage universel tempéré par le vote plural. Celui-ci accorde l'électorat à tous les Belges de sexe masculin âgés de 25 ans et jusqu'à un maximum de trois voix aux pères de famille de 35 ans, occupant une habitation qui représente un certain niveau d'impôt personnel ou aux propriétaires d'un immeuble d'une valeur définie, ou aux capacitaires qui disposent d'un diplôme d'enseignement supérieur ou de fin d'humanités. La conjonction du vote plural et du scrutin majoritaire – en vigueur depuis 1831 – sera surtout fatale aux libéraux qui seront les victimes de la concentration de l'électorat catholique en Flandre, socialiste en Wallonie. Il apparaît en effet, dès le lendemain du 14 octobre 1894, que la représentation libérale n'est plus que wallonne. Ainsi, à la Chambre, en 1894, la Flandre (les provinces et arrondissements flamands) envoie 72 députés, soit 71 catholiques et un daensiste, démocrate chrétien flamand. Quant à la Wallonie (les provinces et arrondissements wallons), des 62 députés de sa représentation au Parlement, 48 sont membres de l'opposition (12 libéraux, 21 socialistes et 15 députés élus sur base du cartel libéral-socialiste) et 14 sont catholiques. L'arrondissement de Bruxelles envoie 18 députés

catholiques sur 18 représentants au Parlement. Comme l'écrit Henri Pirenne, *la prépondérance catholique était si grande qu'elle faussait le régime parlementaire.*

2. La revendication de la séparation administrative s'affirme. La proposition de loi déposée par les députés catholiques flamands Edward Coremans et Julien De Vriendt veut accorder l'équivalence, en flamand et en français, aux textes juridiques des lois et arrêtés royaux. Sa discussion va provoquer un grand émoi en Wallonie puisque, votée, elle permettra de légiférer en flamand. La Ligue wallonne de Liège qui a été officiellement fondée en mars 1897 par Julien Delaite va lancer une véritable campagne contre cette proposition, dans la lignée des prises de position d'Albert Mockel. En effet, depuis avril 1897, le principal porte-voix du mot "Wallonie", dans son sens politique actuel, prône *la séparation administrative complète de la Flandre et de la Wallonie, avec un parlement pour chacune d'elles, et l'union des deux petits États sous une Chambre fédérale dont ils éliraient chacun la moitié. Il y aurait alors en Flandre un gouvernement ultra-conservateur et catholique, et en Wallonie, il serait libéral et socialiste, et l'on ne verrait plus comme à présent des heurts d'intérêts constants*⁽⁴¹⁾. Lors de l'assemblée générale de la Ligue wallonne de Liège du 22 décembre 1898, Julien Delaite présente un

(41) Albert MOCKEL, *Étude sur Camille Lemonnier et la Belgique*, dans *Le Mercure de France*, t. 12, avril 1897, p. 101

rapport sur la question de la séparation administrative qu'il étudie longuement ⁽⁴²⁾. Le modèle évoqué est celui des trois peuples suisses : *l'état fédératif, si bien défini par de Laveleye dans son livre célèbre "Le gouvernement par la démocratie", est un système qui pourrait peut-être nous être justement appliqué.* Ce tout premier projet de régime fédéral rédigé par Delaite sera repris et retravaillé pour devenir une dizaine d'années plus tard un projet assez élaboré ⁽⁴³⁾. Déterminé à élargir la base de son action, Julien Delaite organise, en 1899 et 1901, un concours pour la création d'un *Chant des Wallons*. La palme est attribuée à Théo Bovy et Louis Hillier. Ce chant, devenu vraiment populaire, clôturera la plupart des assemblées du mouvement wallon et des ailes wallonnes des partis politiques jusqu'au début des années quatre-vingt. En 1998, le Conseil régional wallon adopta le *Chant des Wallons*, dans sa version éditée en 1977 par l'Institut Destrée, comme hymne officiel de la Wallonie.

3. De sombres horizons pour la Wallonie.

Delaite, devenu conseiller provincial libéral, va présider le Congrès wallon qui se tient à Liège, les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1905. Les ressources et griefs de la Wallonie y sont examinés

(42) *Ligue wallonne de Liège*, dans *La Meuse*, 27 décembre 1898, p. 2.

(43) Julien DELAITE, *Etude d'un régime séparatiste en Belgique, Rapport présenté au congrès wallon de Liège*, 1912, p. 10, Liège, Imprimerie industrielle et commerciale M. Thone, 1912.

et l'on y dresse un vaste programme d'action. Toutefois, des désaccords fondamentaux, et même de nettes tensions, y apparaissent entre congressistes, au sujet de l'orientation à donner au mouvement. Ces divergences portent sur le type de démarche sur lequel le mouvement doit s'appuyer : exaltation de soi au nom d'un lien ethnique autour de la langue française ou identité régionale sur base de réalités économiques et sociales, avec volonté d'autonomie réciproque des entités qui composent la Belgique ? Lors de ce Congrès *national* wallon, sur les 558 adhérents au Congrès, les industriels et directeurs d'usines forment le groupe socio-professionnel le plus important. Le directeur des usines Cockerill est présent aux séances, tandis que ceux de la Fabrique nationale d'Armes de Guerre (FN) et des Cristalleries du Val-Saint-Lambert font partie du comité de propagande. Le rapport que présente Laurent Dechesne, professeur aux Hautes Études commerciales à Liège, établit une comparaison, secteur par secteur, entre la situation économique des provinces wallonnes et flamandes. Il observe que, sous le rapport des ressources productives alors mises en valeur, la Wallonie est plus favorisée que la Flandre grâce aux richesses considérables en combustibles et minerais qu'elle tire de son sous-sol, ainsi que grâce à ses industries de transformation qui l'emportent par le nombre d'ouvriers, la forme de production, la valeur produite et exportée. Mais, écrit-il, s'il en est ainsi à ce moment-là, *les richesses charbonnières de la Campine, encore inexploitées, l'épuisement des*

mines métalliques de Wallonie et, d'autre part, en Flandre, le voisinage des ports maritimes, paraissent réserver pour l'avenir, aux industries de cette région, une situation meilleure ⁽⁴⁴⁾. Du reste, Hervé Hasquin a montré, par un exemple flagrant, que les défauts d'investissement et de modernisation étaient parfois bien présents du côté wallon : l'ancienne pompe à feu de Newcomen montée en 1779 au charbonnage du Mambourg à Charleroi était toujours en fonctionnement aux Réunis de cette même ville en 1908... ⁽⁴⁵⁾

4. De fortes réactions politiques wallonnes. Le sentiment de minorisation ne cesse de croître chez les Wallons au cours de l'année 1910. Le 9 mars, lors du vote sur l'emploi des langues aux Conseils de Prud'hommes, Emile Dupont, devenu sénateur libéral, crie son mécontentement en plein Sénat en lançant : *Vive la séparation administrative !* Le député socialiste de Charleroi Jules Destrée (1863-1936) rejoint le mouvement, au moment où son collègue libéral Émile Buisset (1869-1925) le sollicite pour adhérer au *Comité d'Études pour la Sauvegarde de l'Autonomie des Provinces wallonnes*, fondé au début de l'année 1910. Pour les protagonistes, la séparation administrative serait l'aboutissement de cette idée à laquelle les esprits s'habitueraient de plus en plus en Wallonie.

(44) Laurent DECHESNE, *Rapport sur la situation matérielle et morale des provinces wallonnes, Le congrès wallon*, dans *Wallonia*, t. 13, n° 10, octobre 1905, p. 270-271 et 279.

(45) Hervé HASQUIN, *La Wallonie, son histoire...*, p. 174.

Philippe Destatte

L'espoir des libéraux et socialistes wallons réside dans un changement de gouvernement. Dans l'esprit de nombreux Wallons, l'amalgame entre le mouvement progressiste et la Wallonie est total. Parallèlement, la manifestation contre le détournement de la Wallonie des grands trains express internationaux réunit à Liège, le 12 mai 1912, une dizaine de milliers de manifestants.

L'échec de leur cartel aux élections législatives du 2 juin 1912 traumatise d'autant plus les libéraux et les socialistes qu'ils semblaient sûrs de l'emporter. Les élections attribuent la victoire aux catholiques, alors que les gauches gagnent dans tous les arrondissements wallons. Au niveau belge, la majorité sortante emporte 101 sièges de députés sur 186. Les alliés du cartel, quant à eux, ont emporté 44 des 72 sièges localisés en Wallonie. Le gouvernement craint d'ailleurs le pire : dès le 2 juin, le ministère de la Guerre rappelle trois classes de milice, soit environ 40.000 soldats. Le 3 juin, la Wallonie s'enflamme. Des émeutes éclatent dans plusieurs villes wallonnes, à Gand aussi, mais surtout à Liège où les gendarmes ripostent aux barricades des manifestants en tirant dans la foule. Trois ouvriers sont tués, vingt autres sont blessés, dont un enfant qui ne survivra pas à ses blessures. Le lendemain, la grève éclate dans les bassins de Liège, du Centre, de Charleroi. Partout, les responsables du Parti ouvrier belge (POB) sont débordés par la volonté de la classe ouvrière de réagir par la grève générale.

5. La riposte wallonne de 1912. Convoqué au début de l'année 1912, c'est-à-dire bien longtemps avant les élections législatives de juin, un Congrès wallon se réunit à Liège le 7 juillet, à l'initiative de la Ligue wallonne. Le congrès, animé, montre la différence de conceptions entre les délégués bruxellois, opposés aux projets autonomistes, et la majorité des délégués wallons. Rassembleur, Jules Destrée en appelle à la riposte graduée : ce sera au moins la séparation administrative qui sera réclamée, les modalités – séparatisme ou fédéralisme de principe – en étant définies ultérieurement. Fort de toutes ses prises de position depuis le 2 juin et dans la suite logique de ce congrès, Jules Destrée rédige *La Lettre au Roi sur la Séparation de la Wallonie et de la Flandre*, et y exprime les sentiments qui agitent alors la Wallonie. Publié dans la presse ⁽⁴⁶⁾, ce texte rappelle les thèmes développés par leur auteur avant 1911 : la question des relations entre régions dépasse les partis, la Belgique est un État politique artificiel, mais n'est pas une nationalité. Quant à la fusion entre les Wallons et les Flamands, elle n'est pas souhaitable, d'autant plus que le député de Charleroi constate que la Flandre, jadis opprimée, menace aujourd'hui la Wallonie. Avec une acuité prospective remarquable, le député décrit les blocages politiques à venir : *Les Wallons sont donc vaincus, et pour longtemps. Ils mettent dans le suffrage universel l'espoir d'une revanche. Il n'est*

(46) Le 15 août 1912 dans la *Revue de Belgique*, reprise le 23 août dans le journal libéral *L'Express* et, le 24, dans le *Journal de Charleroi, socialiste*.

Philippe Destatte

pas du tout certain que le suffrage universel la leur procurera. Enfin, Destrée pose la question fondamentale de savoir si une Belgique faite de l'union de deux peuples indépendants et libres, accordés précisément à cause de cette indépendance réciproque ne serait pas un État infiniment plus robuste qu'une Belgique dont la moitié se croirait opprimée par l'autre moitié ?

Faisant suite aux décisions du congrès wallon de Liège, et après une séance préparatoire à Namur le 21 juillet, l'Assemblée wallonne tient à l'Université du Travail à Charleroi sa réunion constitutive, le 20 octobre 1912. Tous les parlementaires nommés par les arrondissements wallons ont été invités ainsi qu'un certain nombre de personnalités engagées dans le mouvement wallon. Dix délégués de l'arrondissement de Bruxelles y siègeront afin que les Wallons qui y vivent soient *convenablement représentés*. L'Assemblée se choisit Jules Destrée comme secrétaire général, décide de son programme et adopte pour ses délibérations le règlement de la Chambre des Représentants. Ainsi que l'écrit le *Moniteur officiel du Mouvement wallon*, édité par la Ligue wallonne de Liège, c'est *une sorte de Parlement wallon* qui est né. L'Assemblée choisit par décrets des 16 mars et 20 avril 1913 un emblème pour la Wallonie – le coq hardi aux couleurs liégeoises –, ainsi que le dernier dimanche de septembre comme fête nationale de la Wallonie, en référence aux journées révolutionnaires de 1830. Le coq réalisé par Pierre Paulus est approuvé par l'Assemblée wallonne le 3

Histoire succincte de la Wallonie

juillet 1913. Il sera officiellement reconnu comme drapeau officiel par décret du Conseil culturel de la Communauté culturelle française en 1975 et par décret du Conseil régional wallon le 23 juillet 1998. Par ce dernier décret, la date de la fête officielle de la Wallonie s'alignera sur les fêtes namuroises, le troisième dimanche de septembre. Structurée en commissions, travaillant sur base de rapports et d'études, l'Assemblée wallonne traite de toutes les grandes questions qui concernent l'avenir de la Wallonie. Elle va jouer un rôle substantiel jusqu'en 1914.

Philippe Destatte

Chapitre VI

60 ANS DE TEMPÊTES (1914-1974)

6.1. Les conséquences d'un engrenage fatal (1914-1939)

1. **La Grande Guerre.** C'est le processus déclenché le 28 juin 1914 à Sarajevo qui mène à l'ultimatum allemand du 2 août 1914. Le refus de laisser passer l'armée allemande provoque l'invasion de la Belgique le 4 août. Une partie des 117.000 soldats belges se porte à la frontière que franchissent ou vont franchir 1.000.000 d'Allemands. Ces troupes allemandes, qui ont pour objectif d'encercler l'armée française par le nord, se dirigent non vers la France, mais vers Liège et la Hesbaye. La bataille de la Meuse commence. Le général Erich Ludendorff s'empare de la Cité ardente le 7 août. La position fortifiée résiste encore jusqu'au 15, moment où son commandant, le général Gérard Leman, grièvement blessé dans l'écrasement du fort de Loncin par les mortiers allemands, doit laisser la place aux envahisseurs. Le commandant en chef allemand, le général Helmuth von Moltke, a sous-estimé la puissance du système des forts de Liège et la capacité de résistance de l'armée belge : là où le général allemand Alfred von Schlieffen, révisant son

Philippe Destatte

fameux plan en 1912, n'avait prévu qu'une seule division pour investir à la fois Liège et Namur, il en a fallu huit pour réduire Liège seule, *au prix d'un temps précieux et de pertes évaluées à cinq mille trois cents hommes environ* ⁽⁴⁷⁾. Les retards affectent la bonne réalisation du plan allemand et le redéploiement de leurs armées face aux Russes.

Alors que, après son combat de Haelen (bataille de la Gette, 12 août), l'armée belge se retire sur le réduit fortifié d'Anvers, la Wallonie est livrée aux Allemands, comme l'avaient craint Jules Destrée et de nombreux élus et entrepreneurs wallons. Les massacres de population jalonnent l'avancée des troupes impériales dont la culture et les règles d'engagement restent ceux de la Guerre de 1870, renforcés par les usages brutaux des guerres coloniales qui ont suivi : Soumagne (118 civils tués dès le 5 août), Olne-Saint-Hadelin (64 civils tués le 6 août), Melen (108 civils tués le 8 août), Liège (67 civils tués le 20 août), Andenne-Seilles (262 civils tués les 20 et 21 août), Tintigny (63 civils tués le 22 août), Taminés (383 civils tués les 22 et 23 août), Monceau-sur-Sambre (63 civils tués le 22 août), Dinant-Neffe-Leffe-Anseremme (674 civils tués le 23 août), Ethe (218 civils tués le 23 août), Quaregnon (66 civils tués le 23 août), Latour (71 civils tués le 24 août), Surice (56 civils tués le 25 août), Arlon-Rossignol (133 civils tués le 26 août), et de nombreuses autres exécutions non

(47) John HORNE & Alan KRAMER, 1914, *Les atrocités allemandes, La vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, p. 40,41 et 184, Paris, Tallandier, 2011.

seulement dans une multitude de communes wallonnes mais aussi en Meurthe-et-Moselle, où le phénomène est similaire, et en Flandre. Ainsi, plus de 6.000 civils belges ont été tués en quelques semaines de cette invasion sanglante alors que *la grande majorité des atrocités allemandes se produisent lorsque la garde civique n'est pas engagée* ⁽⁴⁸⁾. Le nombre total des Wallonnes et Wallons massacrés en août 1914 pourrait dépasser les 4.000 ...

Attaqués le 20 août, les neuf forts de Namur et leur garnison de 24.000 hommes ne peuvent résister au delà du 25 août aux 150.000 Allemands qui les assaillent. Une large partie des troupes belges peut toutefois se replier vers la France. Arrivés en renfort sur le canal de Mons, la Haine, la Sambre et la Meuse, les corps expéditionnaires anglais (maréchal John French, BEF) et français (général Charles Lanzerac, V^e Armée) trouvent la voie barrée par les 15 corps d'armée de l'aile droite allemande. Les Anglais et les Français livrent respectivement les batailles de Mons (22-23 août) et de Charleroi (21-23 août). Après de furieux affrontements, les uns et les autres sont repoussés par les armées des généraux Karl Von Bülow et Alexander Von Kluck au prix de fortes pertes. La bataille de la Meuse est perdue. Attaquée le 27 septembre, la fortification anversoise, qui menaçait encore le flanc de l'armée allemande par d'épiques sorties en force, ne peut tenir au delà du début du

(48) J. HORNE & A. KRAMER, 1914, *Les atrocités allemandes...*, p. 340 et 606.

mois d'octobre. Une partie de l'armée belge peut néanmoins se soustraire à l'assiégeant et, couverte par un corps d'armée français, se retirer derrière l'Yser où elle résistera, avec le soutien des alliés, jusqu'à l'offensive victorieuse du 28 septembre 1918.

Entre ces deux dates de 1914 et 1918, ce sont quatre ans de misère, de déportations, de travaux obligatoires, d'effondrement économique... À partir de mai 1915, mais surtout du début 1916, les Allemands appliquent leur *Flamenpolitik* aux prisonniers de guerre et commencent à séparer les Flamands et les Wallons pour leur appliquer des régimes différents et les regrouper dans des lieux différents ⁽⁴⁹⁾. Même s'ils y ont mené une *Wallonenpolitik*, les Allemands n'ont pas trouvé les soutiens nécessaires à une telle entreprise parmi les élites de Wallonie à quelques très rares exceptions près ⁽⁵⁰⁾. Les locaux qui avaient été aménagés à Namur à l'École des Cadets et dans une partie du Palais de Justice pour y recevoir une administration régionale à l'automne 1917, ne trouvèrent pas de collaborateurs s'affirmant Wallons. Il fallut y installer un personnel allemand et quelques fonctionnaires bruxellois et flamands. Les initiatives wallonnes pendant et à la fin de la

(49) Jean DESFLANDRES, *Rennbahn, Trente-deux mois de captivité en Allemagne (1914-1917), Souvenirs d'un soldat belge, étudiant à l'Université libre de Bruxelles*, t. 1, p. 353-354 et t.2, p. 16-33, Paris, Plon, 1920.

(50) Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale, Pour une histoire de la séparation administrative*, Namur, Institut Destrée, 2008.

guerre prennent nettement leurs distances tant à l'égard du Conseil des Flandres que de l'occupant, comme la proclamation *Au Peuple de Wallonie* d'Oscar Colson, d'Arille Carlier et de quelques membres de l'Assemblée wallonne, réunis au sein du *Comité de Défense de la Wallonie*. À la fin de la guerre, des poursuites sont pourtant entamées à l'égard des membres de ce comité. Pour Arille Carlier et Franz Foulon, elles débouchent sur des ordonnances de non-lieu.

L'attaque allemande par le bassin industriel, de Liège à Namur, puis Charleroi et Mons, affecte peu les infrastructures. Par contre, très rapidement, l'épuisement progressif du stock des matières premières et son non remplacement par l'arrêt des importations et de la circulation des marchandises, provoqué par le blocus allié, menace la production sidérurgique. Pour les aciéries, celle-ci passe de 1.409.460 tonnes en 1913 à 2.380 tonnes en 1918. Comme l'indique Fernand Baudhuin, le nombre des hauts-fourneaux allumés, qui était encore de 6 sur 54 en 1915 et en 1916, n'est plus que de un en 1917. En 1918, ils sont tous éteints. À partir de 1917, l'occupant détruit systématiquement les usines pour se procurer fonte et acier pour ses fabrications de guerre. En 1918, il ne reste plus debout que deux haut-fourneaux sur sept à la société Cockerill : 4.500 wagons de débris de machine en étaient partis pour l'Allemagne⁽⁵¹⁾.

(51) Fernand BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique (1914-1939)*, t. 1, p. 45 et 67 sv., Bruxelles, Bruylant, 1944. (C. de

2. Le vieillissement de l'industrie wallonne.

Ainsi, après 1914, l'appareil de production wallon soit a vieilli soit a été démantelé. La Wallonie industrielle entame son déclin ⁽⁵²⁾. Les entreprises charbonnières qui produisaient plus de 23 millions de tonnes au début du XX^e siècle s'étaient mises à stagner à partir de cette époque. Exportatrice nette de charbon jusqu'en 1908, la Wallonie doit en importer un million de tonnes à la veille de la Première Guerre mondiale. Même si la production se maintient à 15 millions de tonnes, surtout pour des besoins domestiques, pendant la Grande Guerre, il faudra attendre 1938 pour qu'elle atteigne de nouveau son maximum historique de plus de 23 millions. Alors que la première concession de houille a été acquise en Campine en 1906, cinq ans après la découverte du bassin par l'ingénieur liégeois André Dumont, l'exploitation ne commence que le 28 juillet 1914, à l'aube de la guerre. Le démarrage au sortir du conflit est foudroyant : la production dépasse 1 million de tonnes en 1929, 7 millions en 1939, équivalant alors au quart de la production belge. La concurrence avec le charbon wallon est immédiate.

KERCHOVE de DENTERGHEM, *L'industrie belge pendant l'occupation allemande*, p. 54.).

(52) Cf. Pierre LEBRUN, *La problématique de l'histoire économique liégeoise, des XIX et XX^{èmes} siècles*, dans *Actes du Colloque organisé par Le Grand Liège*, p. 114-115, Liège, 1981.

3. Les effets cumulés de la crise de 1929 et du déclin industriel. Après la reconstruction puis la fièvre financière de la fin des années 1920, la Wallonie, comme l'ensemble de la Belgique d'ailleurs, subit de plein fouet la mise en place des politiques de déflation menées par les gouvernements qui se succèdent à partir de 1930 dans un contexte économique international très difficile. Pouvoirs spéciaux, diminution des dépenses publiques, accroissement de la fiscalité, hausse des taux d'intérêt, ralentissement des investissements, détérioration de la balance commerciale, baisse du niveau des prix, modérations salariales, provoquent appauvrissement, détresses économiques et tensions sociales. Contrairement à la Flandre – dont la crise n'altère pas la progression industrielle –, les effets de la crise mondiale de 1929 sont cumulés, en Wallonie, à un déclin visible depuis la fin des années 1920, accentué par la crise de surproduction charbonnière, le phénomène de dépopulation et le déplacement vers le Nord de l'activité économique. D'une part, on assiste à une stagnation de l'emploi dans l'industrie, faisant suite surtout à la rationalisation importante qui touche le secteur sidérurgique à partir de 1930 et qui va se poursuivre jusqu'en 1939. Ces difficultés prennent immédiatement, aux yeux de certains observateurs, une dimension régionale. C'est en vue du premier Congrès des Socialistes wallons que Max Drechsel rédige son rapport du 26 décembre 1937. Le professeur montois préconise, d'une part, la spécialisation de l'industrie par le développement

Philippe Destatte

de la recherche appliquée (*liaison science-industrie*) et, d'autre part, une réaffectation des capitaux de l'industrie lourde vers les industries d'avenir : terres plastiques, aciers spéciaux, céramique, appareils scientifiques. Enfin, Max Drechsel émet le vœu de voir se créer un Conseil économique wallon, analogue au *Vlaamsch economisch Verbond*⁽⁵³⁾. D'autre part, depuis le début des années vingt, un processus de centralisation s'est accru dans le réseau bancaire. En effet, trois groupes financiers dominant rapidement : la Société générale, la Banque de Bruxelles et l'*Algemene Bankvereniging*, émanant de la nouvelle bourgeoisie flamande et qui sera à l'origine de l'outil régional bancaire flamand : la *Kredietbank* à partir de 1935. Les institutions locales qui subsistaient encore disparaissent, soit par faillite, soit par absorption en tant que filiale d'un groupe : Banque populaire de Liège, Banque générale de Liège, Crédit général liégeois, Banque centrale de la Meuse, Banque de Dinant, Banque Albert Mathieu à Huy, Banque centrale de Namur, Banque industrielle verviétoise, Banque centrale de Tournai, Banque de l'Escaut à Tournai, Banque du Crédit commercial et agricole d'Ath, Crédit central du Hainaut, Banque d'Arlon, etc.

(53) Max DRECHSEL, *Rapport sur la situation et l'avenir des industries wallonnes*, dans *Premier Congrès des Socialistes wallons*, 8-9 janvier 1938 à Liège, p. 268, Huy, Imprimerie coopérative, [s.d.].

4. La défense de la Wallonie pendant l'Entre-deux-guerres. L'Assemblée wallonne, réunie à Bruxelles dès le 9 mars 1919, réclame – en vain d'ailleurs – qu'un Wallon, au moins, fasse partie de la délégation belge à Versailles, mais ne trouve plus en son sein la majorité nécessaire pour défendre un statut d'autonomie de la Wallonie. Elle se réunit pourtant au cours de cinq séances, d'avril à octobre 1919, pour tenter de dégager une position commune en vue de la révision constitutionnelle.

Mais une des préoccupations majeures de cette Entre-deux-Guerres va porter sur la défense du territoire. Le 29 juin 1920, un accord franco-belge, défensif et secret, est signé entre militaires français et belges. Le principe de ce texte est approuvé par le gouvernement belge, le 9 septembre. Il satisfait la plupart des Wallons qui plaident pour une triple alliance – militaire, politique et économique – de la Belgique avec la France. Interprété par les uns comme une entente purement technique et par les autres – parmi lesquels le gouvernement français – comme une véritable alliance, l'accord militaire va faire l'objet de polémiques sur sa vocation, d'autant que le roi lui-même a été laissé dans l'ignorance de ses dispositions pratiques.

5. Le Compromis des Belges. Le 16 mars 1929 Jules Destrée et le socialiste anversois Kamiel Huysmans signent le *Compromis des Belges*, appuyé par douze députés flamands et quatorze

députés wallons. S'ils dénoncent comme *funeste toute propagande tendant à la constitution de deux États séparés ou au rattachement de la Wallonie à la France, de la Flandre aux Pays-Bas*, ils reconnaissent que tous les services officiels de l'État doivent employer *en Flandre le néerlandais, en Wallonie, le français* et condamnent le bilinguisme *lorsqu'il est imposé par une contrainte directe ou indirecte* ⁽⁵⁴⁾. Cet accord consacre le principe de l'homogénéité linguistique et culturelle des régions ainsi que celui de la territorialité linguistique, étapes indispensables vers le fédéralisme. *L'avant-projet de statut linguistique et de décentralisation administrative*, préparé en 1929 par les Hainuyers Paul Pastur, Robert Fesler et Max Drechsel, dans le prolongement du *Compromis*, précise que l'union de tous les Belges ne pourra être réalisée que par *un fédéralisme intelligent, modéré, compatible avec la stabilité et le dignité de l'État belge*. Il faut noter que, plus modestement mais avec ardeur, depuis 1919, dans sa revue *La Terre wallonne*, Elie Baussart (1887-1965) développe une opinion catholique wallonne avec la volonté de révéler leur région aux Wallons. Les lois du 28 juin et du 14 juillet 1932 constituent le fruit de ces différents efforts. La première loi – qui consacre l'unilinguisme régional – organise l'usage exclusif du français en matière administrative dans les provinces wallonnes et l'arrondissement de Nivelles, ainsi que celui, exclusif, du néerlandais

(54) *Le compromis des Belges*, dans Maurice-Pierre HERREMANS, *La Wallonie, ses griefs, ses aspirations*, Annexe II, p. 310-312, Bruxelles, Ed. Marie-Julienne, 1951.

dans les provinces flamandes et l'arrondissement de Louvain, l'agglomération de Bruxelles étant dotée d'un régime bilingue. La seconde loi adopte l'emploi exclusif, en tant que langue véhiculaire, du français en Wallonie et du flamand en Flandre, comme base du statut linguistique de l'enseignement primaire et moyen. La marche vers le fédéralisme se poursuit donc. Même s'il est encore trop tôt pour faire prévaloir cette formule institutionnelle. Le projet de fédéralisme régional rédigé par les Liégeois Georges Truffaut et Fernand Dehousse est terminé début 1938. Il paraît aux éditions de l'Action wallonne, sous forme d'une étude sur l'instauration de *L'État fédéral en Belgique. Institution nouvelle, la Région est la base de l'État fédéral. Elle détient tous les pouvoirs que la Constitution fédérale n'attribue pas explicitement au pouvoir central*. Ainsi, trois régions (Wallonie, Flandre et, au moins l'arrondissement de Bruxelles) se substitueraient aux provinces. La proposition de loi, issue de ce projet, cosignée par trois députés socialistes, ne sera pas prise en considération : elle est rejetée le 2 février 1939.

6.2. La Wallonie libre est aux côtés de la France libre (1936-1950)

1. **La résistance au fascisme interne.** En novembre 1935, Léon Degrelle, né à Bouillon en 1906, donne une accélération à la dynamique qui le mène à la rupture avec l'Union catholique belge dont il est un des collaborateurs. Au moment où,

Philippe Destatte

excédé, le Wallon Hubert Pierlot (1883-1963), nouveau président du parti catholique, refuse la négociation avec Rex, Degrelle transforme son mouvement en parti politique, trois mois avant les législatives du 24 mai 1936. Ces élections offrent un succès éclatant à Rex qui obtient 15% des voix en Wallonie et 21 élus à la Chambre, soit presque autant que les libéraux. L'élection partielle provoquée à Bruxelles le 11 avril 1937 par Degrelle voit le Premier ministre Van Zeeland, candidat unique présenté par les trois partis de la coalition, mettre son adversaire *knock-out* en recueillant 76% des suffrages, ne lui en laissant que 19%. Dès le 6 septembre 1936, l'hebdomadaire *La Wallonie nouvelle* avait estimé que la Wallonie n'avait de pire ennemi que le rexisme ...

2. La défense des accords militaires avec la France. Le départ des troupes françaises d'occupation de la rive gauche du Rhin, en juin 1930, donne une nouvelle importance au problème de la défense nationale et à son corollaire : l'accord militaire avec la France. Le député libéral namurois François Bovesse (1890-1944) se lance dans une véritable campagne pour la défense de la frontière est. Pour calmer les susceptibilités wallonnes, un effort a pourtant été réalisé : le plan de défense de 1931 prévoit en effet la création d'une série de fortifications, dont le fort d'Eben-Emael. Alors que, depuis juin 1928, l'Avant-Garde wallonne organise un pèlerinage franco-wallon à Waterloo, à la date anniversaire de la bataille, Jules Destrée y prend la

parole en juin 1934 et place d'emblée son discours sous le signe de la défense : *Où sont nos amis, nos alliés, nos défenseurs ? Comprenons donc que notre destin est lié à celui de la France, notre amie de toujours.* À partir de l'été 1935, une forte campagne est organisée par la fédération des anciens combattants flamands et relayée par le mouvement flamand tout entier, qui lance le thème du *Los van Frankrijk* ("Détachement de la France"). Aidé par l'antipathie que provoque à Bruxelles l'avènement du gouvernement de Léon Blum à la tête de la République, et appuyé par le roi Léopold III, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, annonce, le 20 juillet 1936, qu'il va bâtir *une politique étrangère exclusivement et intégralement belge*. Malgré des interpellations parlementaires des 28 et 29 octobre 1936, notamment celle du socialiste Georges Hubin (1863-1947), les députés approuvent, par 126 voix contre 42 et 10 abstentions, la politique dite d'indépendance. Résultat logique du double cheminement de la politique internationale, le gouvernement belge échange des lettres diplomatiques avec l'Allemagne et obtient d'Hitler, le 13 octobre 1937, la promesse que l'Allemagne respectera l'inviolabilité et l'intégrité du territoire belge, Bruxelles s'engageant à s'opposer à tout passage de troupes. Georges Truffaut interpelle le ministre des Affaires étrangères à la Chambre, le 21 octobre 1937, concernant ce qu'il appelle *le pacte belgo-allemand du 13 octobre 1937*. Le député socialiste liégeois considère en effet, que cet accord est *l'aboutissement fatal de notre*

Philippe Destatte

nouvelle orientation politique puisque, de cette manière, la Belgique participe de fait à la barrière que l'Allemagne construit à l'Ouest du Rhin pour bloquer les Franco-Britanniques sur la ligne d'Alsace, avant de passer par la Pologne et la Tchécoslovaquie pour attaquer la Russie.

3. La faillite de la diplomatie belge. 1^{er} septembre 1939 : les panzers se ruent à l'assaut de la Pologne. Le 3 septembre, le gouvernement Pierlot déclare officiellement *sa neutralité dans le conflit qui vient d'éclater en Europe*. L'éditorial du 15 septembre de *L'Action wallonne* tempère : *La Belgique est neutre, mais les Wallons ne le sont pas. Ils ne le sont pas parce qu'ils savent que ce qui est en jeu en ce moment, c'est leur avenir, leur liberté, leur civilisation*. Pourtant, les seize divisions de l'armée belge sont en poste, là où le général-major Raoul Van Overstraeten les a disposées, c'est-à-dire déployées pour deux tiers face à la France et un tiers face à l'Allemagne. Secrètement, la Belgique accepte, fin septembre, de modestes contacts d'états-majors – ou plutôt *des conversations* – avec le général français Maurice Gamelin. 1940 : malgré (ou à cause de) la guerre, les préoccupations de la Ligue d'Action wallonne restent tournées vers la France, contre le rexisme, contre le nazisme. Pour aider la République, l'imprimeur liégeois Georges Thone, avec l'appui de Fernand Sarrien, consul général de France à Liège, a mis en place une filière de recrutement d'ouvriers qualifiés wallons et le transfert de ceux-ci

en France pour y remplacer les travailleurs français mobilisés. Trois à quatre mille d'entre eux seront envoyés en France de septembre 1939 à mai 1940.

4. La Campagne des 18 jours. Lorsque, le 10 mai 1940, le général allemand Hans Guderian donne l'ordre à ses trois divisions de Panzers de se lancer à l'assaut de l'Ardenne, ce sont au total douze bataillons de chars, soit le tiers de l'ensemble des forces blindées allemandes, qui s'ébranlent vers Neufchâteau, Libramont et Florenville. Guderian, qui doit traverser la Meuse à Sedan, est flanqué à sa droite de quatre autres divisions blindées. Deux visent Dinant, deux visent Monthermé. La mission de la 1^{ère} Panzer, qui constitue le centre de gravité de l'attaque, consiste à s'emparer des hauteurs de Neufchâteau dès ce 10 mai. Elle n'y parviendra pas. En effet, bloquée à Bodange par la résistance déterminée d'un bataillon du 1^{er} Chasseurs ardennais, commandé par le capitaine-commandant Maurice Bricart, la 1^{ère} Panzer va piétiner sur la Sûre toute la journée du 10 mai. Ailleurs aussi, les bérets verts au sanglier montrent leur détermination : à Martelange devant la 1^{ère} Panzer, à Strainchamps devant la 2^e Panzer, à Montleban et à Chabrehez où des éléments du 3^e Chasseurs ardennais arrêtent pendant trois heures la fameuse "Division fantôme" du général Erwin Rommel. Pourtant, à leur grand regret et à celui des soldats français qui les rejoignent, les trois régiments de Chasseurs ardennais reçoivent l'ordre de se replier vers le nord-ouest, en contradiction

totale avec la vocation des Chasseurs ardennais lors de leur création en 1932. Après l'attaque allemande sur le canal Albert, la neutralisation éclair du fort d'Eben Emael ainsi que la prise des ponts de Vroenhoven et de Veldwezelt, le soir du 10 mai, la 2^e et la 3^e Divisions d'Infanterie qui défendent la place forte de Liège ont ordre de se retirer sans avoir combattu. Les forts liégeois amorcent une défense héroïque. En effet, les forts de Saint-Aubin-Neufchâteau, Pontisse, Battice, Barchon, Évegnée doivent être réduits au silence l'un après l'autre, de même que Bonnelles – qui ne se rendra pas, mais sera détruit avec son chef, le capitaine-commandant Numa Charlier le 16 mai – et surtout Pepinster-Tancrémont, où les artilleurs du capitaine Abel Devos tiendront jusqu'au 29 mai. Plus à l'ouest, Rommel fait franchir le fleuve, en aval de Dinant, à Houx et à Bouvignes, le 13 mai. Ses chars s'élancent alors vers Philippeville, débordant les Français à Onhaye et Sommière, bousculant le XI^e Corps français tandis que la 5^e Panzer anéantit, à Flavion, la 1^{ère} Division cuirassée arrivée en renfort. Le 20 mai, la 2^e Panzer atteint Abbeville, coupant les Alliés de leurs arrières et isolant le corps expéditionnaire et l'armée belge du reste des troupes françaises. Les unités de la position fortifiée de Namur rejoignent le reste de l'armée belge dans les Flandres. Comme ceux de Liège, isolés, les forts de Namur poursuivent néanmoins leur mission avec détermination, pour certains jusqu'au 24 mai. Le 22 mai, l'ordre de repli sur le canal de Dérivation et la Lys est donné. Deux jours plus tard, sept divisions

allemandes se ruent à l'assaut des quatre divisions belges accrochées à la Lys. Le réduit devient le lieu de tous les abandons, mais aussi de tous les courages. Le 28 mai, l'Armée belge est forcée à la capitulation sans condition.

5. Flamands et Wallons inégaux devant Hitler.

La position politique des Wallons à l'égard de l'Allemagne nazie et son corollaire, la motivation de certains des régiments wallons pendant la Campagne des Dix-huit jours, vont renforcer, voire déterminer, l'attitude différente du *Reich* à l'égard des Flamands et des Wallons : ordre de Walther von Brauchitsch, chef de l'armée de terre, le 22 mai 1940, d'épargner les villes flamandes ; décret de Hitler, dès le 28 mai, ordonnant que tous les soldats wallons soient envoyés en captivité en Allemagne et que les réservistes flamands soient libérés ; ordre formel de Hitler, le 14 juillet 1940, de n'accorder *aucune faveur aux Wallons*. Toutes ces décisions, qui portent en elles les ferments d'une nouvelle *Flamenpolitik*, voulue par le maître de Berlin, sont lourdes de conséquences pour l'évolution politique des deux régions. Progressivement, jusqu'en mars 1941, les 106.000 prisonniers de guerre flamands sont autorisés, sur l'ordre spécial de Hitler, à rentrer dans leur foyer en Flandre, tandis que 65.000 Wallons restent en captivité en Allemagne jusqu'en 1945. Cette situation va peser lourd politiquement et démographiquement dans la Wallonie de l'après-guerre. L'accroissement naturel en pour mille est

Philippe Destatte

négatif dans cette région, de 1940 à 1944 (- 5,61), tandis qu'il est positif en Flandre (+ 3,69).

Les témoignages d'une différence de combativité entre soldats flamands et wallons en 1940 sont nombreux, à commencer par celui du général van Overstraeten, dont le rapport est particulièrement troublant lorsqu'on connaît l'origine géographique des unités qu'il cite ⁽⁵⁵⁾. Les travaux réalisés depuis cette date ont à la fois multiplié les indices de défaillance d'une partie de l'armée et renforcé la certitude qu'il manque une étude d'ensemble ⁽⁵⁶⁾. Ainsi, une histoire de la Campagne des Dix-huit jours, qui prendrait en compte l'ordre de bataille de l'armée belge basé sur le recrutement régional, reste-t-elle à écrire. Hervé Hasquin a déjà pu établir, à l'occasion d'un long travail au Service historique de l'Armée, que sur les 6.200 militaires belges tués du 10 mai au 30 juin 1940, 3.183 étaient des Wallons, soit 51,3 % contre 8,8% de Bruxellois et 39,9% de Flamands. La conduite des soldats des provinces wallonnes a été déterminée par le fait qu'ils s'inscrivaient dans une opinion publique animée de valeurs – et créant un contexte – les empêchant longtemps de se laisser atteindre par la débâcle générale. L'été 1940 est marqué par le désarroi, les troubles du personnel politique belge, y compris du roi : la débâcle militaire, les

(55) Général VAN OVERSTRAETEN, *Léopold III prisonnier*, coll. *Grands documents*, p. 26-27, 35, 36, Bruxelles, Hatier, 1987.

(56) Francis BALACE, *Fors l'honneur, Ombres et clartés de la capitulation belge*, dans *Jours de guerre, t. 4, Jours de défaite, II*, p. 23-24, Bruxelles, Crédit communal, 1991.

tensions puis la rupture entre le chef de l'État – commandant en chef de l'armée – et les ministres, les excommunications réciproques, les ambitions du président du POB, Hendrik De Man, et, tel un point d'orgue à son cheminement idéologique personnel, son appel à la collaboration, les errances du gouvernement Pierlot, de Wynendaele à Limoges, de Poitiers à Bordeaux, de Sauveterre-de-Guyenne à Vichy – *comme des épaves, comme des bouchons sur l'eau*, avouera Spaak, qui, durant toute cette crise, sembla le plus atteint. Après avoir quitté la Belgique, le 25 mai 1940, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères n'arriveront à Londres que le 24 octobre 1940, après qu'il leur eut été explicitement interdit par Hitler lui-même de rentrer à Bruxelles...

6. La Résistance wallonne. Dès le 2 juin 1940, plusieurs membres de l'Avant-Garde wallonne, qui organisait depuis 1928 le pèlerinage wallon à l'Aigle blessé, prennent la décision de maintenir cet événement, malgré l'occupant. Le 18 juin 1940 et dans les jours qui suivent, ces militants décident de mettre en place un réseau de Résistance. Celui-ci prend le nom de *La Wallonie libre*, après avoir pris connaissance d'un des discours du général de Gaulle. Rapidement, Maurice Bologne, rentré le 15 août 1940 du Midi de la France avec son épouse Aimée Lemaire, en assume la présidence. Au delà de son combat contre l'occupant, il va préparer la Wallonie de l'Après-Guerre. La Résistance s'organise partout dans le pays wallon, parfois à

partir d'initiatives nouvelles, mais aussi sur base des anciennes structures. Des filières sont mises en place pour organiser le passage de personnes recherchées par l'ennemi, de prisonniers évadés, de réfractaires au travail obligatoire ainsi que l'aide aux Juifs et aux parachutistes alliés. Des radios clandestines sont aussi créées, telles celles qui se font entendre sous l'appellation de *Wallonie* ou *Sambre et Meuse*. Après de premiers arrêts de travail spontanés à l'automne 1940 dans les mines wallonnes, des grèves éclatent au début de l'année 1941, avec une volonté affirmée de mener un combat de libération. Celui-ci prendra toute son ampleur durant la "Grève des 100.000" qui, partie de Cockerill – un an jour pour jour après l'attaque allemande –, touche tout le bassin liégeois pendant une semaine, s'étend au Hainaut et au Limbourg.

Il semble que c'est la concentration nationale rexiste, organisée à Liège le 5 janvier 1941 par Léon Degrelle, qui est à l'origine de la création du Front wallon. Devant 5.000 des siens, sous la bannière des trois couleurs de la Belgique et à côté du buste de Léopold III, Degrelle, affirmant vouloir rendre à la Belgique sa place dans l'histoire, lance le *Heil, Hitler!* de la collaboration fasciste. Une contre-manifestation s'organise et des échauffourées éclatent entre formations de combat rexistes et militants liégeois. Devant l'inertie complaisante de la police communale à l'égard des contre-manifestants, c'est la *Feldgendarmarie* qui intervient. Face aux rexistes, et pour la première fois depuis et malgré la signature du pacte

germano-soviétique, un front s'est constitué de fait, regroupant socialistes, communistes, anciens du Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes, anglophiles et militants wallons. Théo Dejace, militant communiste wallon, organise le Front wallon pour la Libération du Pays. Mais d'autres mouvements de résistance se développent parallèlement, à l'ampleur "nationale belge" : Légion belge, Armée secrète, Mouvement national belge, Milices patriotiques, etc.

Mais la répression est terrible, de la part des Allemands mais aussi des collaborateurs et des milices de toutes sortes. Le gouverneur et ancien ministre libéral François Bovesse, est assassiné par les fascistes à Namur le 1^{er} février 1944. Les funérailles de François Bovesse rassemblent plus de 10.000 personnes qui bravent les interdictions de l'occupant et les menaces des rexistes.

L'avant-guerre ainsi qu'une nouvelle tentative faite par la majorité du mouvement flamand d'atteindre ses objectifs historiques en collaborant avec le III^e Reich permettent de comprendre pourquoi, en 1940, 79 titres de journaux de Résistance sur 95 sont francophones ; pourquoi 26.016 (60,3 %) prisonniers politiques sur 43.113 sont wallons ou francophones ; pourquoi 9.400 (81,7 %) des 11.500 résistants par la presse sont wallons ; pourquoi l'Union des Travailleurs manuels et intellectuels (UTMI) – syndicat unique de l'Ordre nouveau, fondé par Hendrik De Man – ne comporte que 17.000 (15,5 %) Wallons sur ses 109.000

adhérents ; pourquoi le nombre de dossiers ouverts pour cause d'incivisme est, sans pondération par rapport à la population, le double en Flandre que dans les arrondissements wallons, hors les cantons de l'Est ; pourquoi le taux d'attentats et de sabotages par 10.000 habitants est de 1,98 en Flandre pour la période 1940 à 1944 tandis qu'il s'élève à 14,26 en Wallonie – 72 % des sabotages ont eu lieu en Wallonie, 14 % en Flandre et 14 % à Bruxelles ⁽⁵⁷⁾ – ; pourquoi sur 2.367 évadés de Belgique occupée vers l'Angleterre et reconnus jusqu'en 1982, 2.114 (89,3 %) sont francophones ; pourquoi 70 % des officiers volontaires de guerre en 1944 sont des francophones. Dans tous les cas, on est loin de cette *égalité dans l'incivisme* qui fut prêchée par certains milieux après la guerre. Comme l'a noté José Gotovitch, à *aucun moment*, [...], *en Wallonie, cette collaboration ne put prendre un contour effectivement wallon, s'appuyer sur une réalité nationaliste* ⁽⁵⁸⁾. Martin Conway a montré à quel point, en Wallonie, les collaborateurs – souvent des fascistes convaincus – et leurs familles étaient socialement marginalisés, sinon assiégés, par la population. Plus de mille attentats (1030) ont d'ailleurs eu lieu contre les collaborateurs dans les

(57) Jan LAPLASSE & Karolien STEEN, *Het verzet gewogen, Een kwantitative analyse van politieke aanslagen en sabotages in België 1940-1944*, dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n°15, 2005, p. 227-260. Nos calculs à partir des tableaux des pages 236 et 237. A noter que pour Laplasse et Steen, la motivation des Wallons ne semble jouer aucun rôle dans ces chiffres... p. 256sv.

(58) José GOTOVITCH, *Wallons et Flamands: le fossé se creuse*, dans *La Wallonie, Le Pays et les Hommes ...*, t. 2., p. 309.

arrondissements wallons de 1940 à la Libération contre 268 en Flandre ⁽⁵⁹⁾.

6. La Libération de la Wallonie et la Bataille d'Ardenne. La Libération se fait à une vitesse étonnante : les Alliés atteignent Tournai le 1^{er} septembre 1944 et entrent à Mons le 3 septembre. Ils sont à Namur le 6 et à Liège – qui s'est libérée elle-même comme Paris – le 8 septembre. Verviers est délivrée le 9. Le bonheur de la Libération reste toutefois une période de tension pour la Wallonie. D'abord parce que pèse jusqu'à l'été 1945 l'absence des prisonniers de guerre, encore en Allemagne. Ensuite, parce qu'à partir du 16 décembre 1944, l'offensive dite von Rundstedt va frapper la Wallonie une deuxième fois physiquement et moralement et rouvrir la plaie encore vive de l'invasion de 1940. À nouveau lancée à travers l'Ardenne, cette contre-attaque allemande vise à s'emparer de ponts sur la Meuse à Engis, Amay et Huy, à séparer les armées anglaises et US en frappant à leur charnière, puis à s'emparer du port d'Anvers destiné à ravitailler les armées alliées dont les lignes se sont trop étirées. De nouvelles villes connaissent le martyre : La Roche, Bastogne, Houffalize, Sankt-Vith, Malmedy, Rochefort, etc., détruites par l'aviation et l'artillerie allemandes et alliées. Liège est profondément marquée, victime des bombes volantes nazies et affolée par la perspective du retour des SS. La

(59) J. LAPLASSE & K. STEEN, *Het verset gewogen...*, p. 236-237.

Philippe Destatte

Bataille d'Ardenne ou du Saillant (*Battle of the Bulge*) voit la résistance héroïque des GI's devant Elsenborn, Malmedy, Bastogne, etc. Entre le 16 décembre 1944 et le 25 janvier 1945, l'armée des États-Unis y perd plus de 15.000 hommes, plus de 60.000 sont blessés et plus de 23.000 sont faits prisonniers. Les massacres se multiplient : les 84 prisonniers allemands abattus par les GI's à Chenogne répondent au même nombre d'Américains exécutés à Baugez par la colonne Peiper ⁽⁶⁰⁾. À Bande, 34 civils sont passés par les armes, les 24 et 25 décembre 1944.

Enfin, la Wallonie reste meurtrie parce que chacun constate que, politiquement, rien ne semble changé, avec la remise en place du gouvernement Pierlot – copie conforme de celui de 1939 –, dont Paul-Henri Spaak, porteur, aux yeux de nombreux Wallons, de toutes les dérives et de tous les défauts de lucidité d'avant-guerre. La tension est d'autant plus vive que le gouvernement doit gérer le problème de la démobilisation de la Résistance. Celle-ci a le double inconvénient d'être, dans ses forces les plus vives, soit wallonne ou communiste, soit les deux.

(60) Mathieu LONGUE, *Massacres en Ardenne, Hiver 1944-1945*, p. 255-256, Bruxelles, Racine, 2006. - Emile ENGELS, *Bastogne, Trente jours sous la neige et le feu*, p. 194-195, Bruxelles, Racine, 1994. - John TOLAND, *Bastogne, La dernière offensive d'Hitler*, p. 304-305, Paris, Calmann-Lévy, 1962.

7. 1945 : la Wallonie affirme ses positions.

Préparé de longue date dans la clandestinité, le Congrès national wallon réunit à Liège, les 20 et 21 octobre 1945, des personnalités de tout premier plan, dont plus de trois cents chefs régionaux de la Résistance, sous la présidence du ministre d'État Joseph Merlot. Il s'agit, pour le congrès, de définir des solutions pour construire l'avenir de la Wallonie. Quatre positions seront défendues tour à tour et sur lesquelles le congrès aura à se prononcer : 1. le maintien de la structure unitaire de la Belgique avec des modifications plus ou moins importantes dans l'appareil constitutionnel ou légal ; 2. l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de la Belgique ; 3. l'indépendance complète de la Wallonie ; 4. la réunion de la Wallonie à la France. Deux votes écrits et secrets ont été prévus. Un premier vote, qualifié de *sentimental* accorde 486 voix à la réunion à la France, 391 voix au fédéralisme, 154 voix à l'indépendance de la Wallonie et 17 voix à la formule de décentralisation de la Belgique. Pourtant, au terme de la deuxième journée de discours et de débats, c'est à main levée que l'assemblée se prononce, à l'unanimité moins deux voix, pour l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de la Belgique. Ainsi que l'explique Fernand Schreurs, cette étiquette recouvre à la fois l'État fédéral selon la formule Truffaut-Dehousse, la confédération d'États présentée par la Fédération socialiste liégeoise et l'union personnelle ou réelle. Dans un souci d'unité et de réalisme politique, les ténors du mouvement ont rallié leurs militants à la solution *raisonnable* de l'autonomie. Pour le pouvoir

central, c'est un véritable *coup de semonce*. La Régence servira de prétexte pour écarter la proposition de révision de la Constitution dont le Congrès wallon, réuni en 1947, a approuvé la teneur.

8. L'affaire royale. Les attitudes et les sensibilités différentes adoptées, exprimées ou ressenties par les Wallons et les Flamands pendant la guerre, leur font juger différemment les choix personnels opérés par Léopold III de 1940 à 1945 : son refus de suivre les ministres après l'entrevue de Wijnendaele, la capitulation de l'armée, sa rencontre avec Hitler à Berchtesgaden le 19 novembre 1940, son mariage alors qu'il disait partager le sort de ses soldats, l'acte de cette union du 6 décembre 1941 où, en pleine guerre, le roi reprend le titre allemand *Saxe-Cobourg-Gotha* que son père avait abandonné à la suite de l'agression allemande de 1914-1918, le fait que la célébration du mariage religieux précède - de manière anticonstitutionnelle - le mariage civil, son testament politique, son mépris des alliés, son silence à propos de la Résistance et des problèmes wallons. Lorsque la proposition de loi Struye instituant la consultation populaire est votée au Sénat le 27 octobre 1949 et à la Chambre le 8 février suivant, les Wallons craignent de se voir imposer le retour du roi. Parallèlement à cette initiative, le député libéral liégeois Maurice Destenay (1900-1973) a déposé, le 27 janvier 1950, avec l'appui de cinq autres parlementaires libéraux, une proposition de loi

instituant une consultation populaire au sujet de la question wallonne : *Êtes-vous d'avis qu'il y a lieu d'accorder l'autonomie à la Flandre et à la Wallonie dans le cadre d'un État fédéral belge ?* La proposition – qui sera rejetée – prévoit un dépouillement régional et définit les régions wallonne, flamande et bruxelloise.

Les résultats de la consultation populaire du 12 mars 1950 destinée à mettre fin à cette crise n'étonnent que très peu les observateurs : près de 58 % des Belges répondent "oui" à la question *Êtes-vous d'avis que le roi Léopold III reprenne l'exercice de ses droits constitutionnels ?* En fait, l'analyse des réponses montre que 72 % des Flamands ont dit oui, tandis que 52 % des électeurs de l'arrondissement de Bruxelles et 58 % des Wallons ont dit non. Dès ce moment, les événements se précipitent. Le gouvernement se divise sur la suite à réserver à la consultation. Les libéraux, qui ont été reçus par le roi le 15 mars, estiment que Léopold III n'a pas tenu compte de leurs conseils. Le gouvernement chute le 18 mars. Un congrès wallon extraordinaire qui se réunit à Charleroi le 26 mars 1950 estime que le gouvernement ne tient pas compte de la position des Wallons vis-à-vis du roi. C'est l'occasion, pour le leader syndical de gauche et ancien résistant André Renard (1911-1962), d'apporter au mouvement wallon le renfort conditionnel des troupes d'élite de la classe ouvrière wallonne que constitue la FGTB liégeoise : *que ceux qui s'engagent à bâtir la Wallonie fédéraliste, en*

banniront le chômage. Les élections du 4 juin 1950 accordent la majorité absolue en sièges au Parti social chrétien, tant à la Chambre qu'au Sénat, et lui donnent *à la fois la possibilité et l'obligation politique* de résoudre la question royale. Le 20 juillet 1950, dans un hémicycle quasi déserté par les socialistes, les communistes et les libéraux, les Chambres réunies votent le retour du roi. Deux jours plus tard, Léopold III rentre à Laeken. Le 26 juillet, la grève générale éclate. La tension augmente et, le 28 juillet, un manifestant est grièvement blessé à Liège dans des affrontements avec les gendarmes. Joseph Merlot, président du Congrès national wallon, déclare à l'Agence Reuter que des États généraux de Wallonie vont être réunis. Le 29 juillet, tout rassemblement de plus de trois personnes est interdit à Liège, Bruxelles et Verviers. Une réunion en vue de la création d'un gouvernement wallon provisoire se tient dans la Cité ardente. À Grâce-Berleur, le 30 juillet, c'est le drame. Les gendarmes tirent sur les manifestants. Trois hommes sont tués sur le coup. Un quatrième succombe à ses blessures. Le 31 juillet, le Comité permanent du Congrès national wallon déclare que *le peuple de Wallonie, dressé pour défendre son autonomie politique et morale, ne cessera le combat que le jour où il aura obtenu le respect de sa personnalité et de ses droits*. Sous la pression des délégués de la Confédération nationale des Prisonniers politiques, ainsi que sous la double menace de la marche wallonne sur Bruxelles et de la démission du Premier ministre Jean Duvieusart (1900-1977), le roi annonce son retrait, dans le

courant de la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1950. Le 18 août 1950, le député Julien Lahaut, président du Parti communiste, ancien déporté à Neuengamme, condamné à mort à Mauthausen, est abattu chez lui, à Seraing.

6.3. L'effondrement économique (1947-1968)

1. L'absence de plan de redressement solide.

C'est le 20 mai 1947 que le Conseil économique wallon, fondé dans la clandestinité, présente le résultat de l'enquête dont le gouvernement l'avait chargé en réponse aux griefs exposés lors du Congrès national wallon de 1945. Ce document confirme les appréhensions exprimées par les Wallons. D'abord, la Wallonie souffre de maux structurels : dépérissement démographique, vieillissement de l'industrie, insuffisance de l'équipement économique et particulièrement des moyens de communication rapides, centralisation bruxelloise de plus en plus poussée. Ensuite, le rapport relève que le pouvoir central a systématiquement négligé la Wallonie. Enfin, pour remédier à cette situation, le Conseil économique wallon propose de mettre en œuvre un plan de redressement de l'économie wallonne, basé notamment sur une politique de décentralisation économique et financière. Le changement de coalition qui suit les élections législatives de 1954 est porteur d'espoirs. Cependant, les priorités semblent ailleurs : une guerre scolaire fait écran aux revendications de l'immédiat après-guerre. Le

Philippe Destatte

malaise pourtant s'approfondit. Au tournant de 1960, les appels au secours se multiplient. Jean Charpentier, directeur du Conseil économique wallon, met en évidence le désastre de l'industrie charbonnière wallonne qui, en dix ans – de 1953 à 1962 –, a perdu plus de 42.000 emplois ainsi qu'une capacité de production de plus de 7,5 millions de tonnes. Émile Cornez, gouverneur du Hainaut et président du Conseil économique wallon, évoque à Charleroi, le 18 janvier 1960, l'agonie économique de la Wallonie et réclame, de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier comme de la Belgique, un traitement spécial pour remplacer les emplois perdus par les fermetures : *toute l'industrie wallonne risque de se désagréger avant cinq ans si des mesures, d'une ampleur égale au mal qui les aura provoquées, ne sont pas prises dans les délais les plus courts* ⁽⁶¹⁾.

2. Le Centre Harmel, doctrine du fédéralisme. À la suite du Congrès national wallon de 1945, le 21 mai 1946, le député social-chrétien de Liège Pierre Harmel (1911-2009) propose la création d'un *Centre de Recherche pour la Solution nationale des Problèmes sociaux et juridiques en régions wallonnes et flamandes*. Appelé plus simplement *Centre Harmel*, il est créé par la loi du 3 mai 1948 et commence ses travaux le 8 juin 1949. Présidé par le ministre d'État socialiste et bourgmestre de

(61) Emile CORNEZ, *La désindustrialisation de la Wallonie, péril national*, *Revue du Conseil économique wallon*, novembre - décembre 1959, p. 1-20.

Renaix Eugène Soudan (1880-1960), il est composé de 42 membres provenant des quatre partis, parmi lesquels 18 parlementaires et 24 extraparlimentaires nommés paritairement par la Chambre et le Sénat. On y rencontre des personnalités wallonnes telles que Fernand Dehousse, Fernand Schreurs, Hubert Rassart ou René Thône. C'est le Liégeois Jean Van Crombrugge qui, en tant que rapporteur wallon de la section politique, y propose de fixer définitivement par une loi la frontière linguistique. Pour déterminer cette limite, le Centre Harmel entend des spécialistes flamands et wallons dont les rapports *convergens* lui permettent de réduire les points litigieux à quelques localités : d'une part, Mouscron, Renaix et Enghien, d'autre part, le secteur d'Outre-Meuse, c'est-à-dire les Fourons. Pour ce qui concerne les trois premières communes, le Centre leur a reconnu leur caractère soit wallon soit flamand et a demandé qu'on leur accorde des facilités linguistiques. Pour ce qui concerne les communes d'Outre-Meuse, un accord unanime s'est dégagé pour leur attribuer par arrêté royal un régime bilingue. Enfin, en ce qui concerne l'agglomération bruxelloise, le Centre Harmel a émis l'avis qu'on lui adjoigne les communes d'Evere, de Ganshoren et de Berchem-Ste-Agathe. *Dans son opinion, il ne peut s'agir d'aller au delà et d'admettre la bilinguisation d'autres communes flamandes de l'arrondissement de Bruxelles. En décider autrement serait à la fois favoriser une centralisation bruxelloise dont se plaignent Wallons et Flamands et entretenir une plaie à laquelle les*

Philippe Destatte

Flamands sont particulièrement sensibles ⁽⁶²⁾. Ces trois communes seront les dernières à être rattachées à la l'agglomération bruxelloise en 1954. Les travaux se poursuivent jusqu'en octobre 1955 et sont publiés dans les *Documents parlementaires* au printemps 1958. Le rapport du Centre Harmel constitue la base d'une véritable doctrine du fédéralisme belge à venir.

3. La Grande Grève wallonne (1960-61). Alors que, depuis quelques mois, l'État belge est secoué par la crise congolaise, l'indépendance tombe le 30 juin 1960. Elle va avoir de sérieuses retombées sur la politique intérieure belge. Le gouvernement catholique-libéral de Gaston Eyskens met en place une politique économique portant sur cinq ans et destinée à la fois à opérer un redressement financier de l'État et à faire face à l'incidence budgétaire des événements congolais. Un programme de mesures d'austérité est déposé au Parlement en septembre 1960, sous la forme d'une "Loi unique". Le 14 décembre 1960, certaines régionales de la FGTB lancent un premier coup de semonce au gouvernement. À Liège, il est de taille : 50.000 personnes se rassemblent place St-Lambert. À La Louvière, le climat est semblable. Pourtant, le 16 décembre, le principe de la grève

(62) ARCHIVES DE L'INSTITUT DESTREE, Centre Harmel, Ministère de l'Intérieur, Centre de recherche pour la solution des problèmes sociaux, politiques et juridiques en régions wallonne et flamande, Document n°255, *Assemblée plénière, Motion n°9, Réponse au ministre de l'Intérieur concernant le projet de loi modifiant la loi de 1932, texte adopté au cours de la séance du 27 janvier 1953*, p. 2-4.

générale illimitée est rejeté au Conseil national de la FGTB alors que la plupart des régionales wallonnes ont voté favorablement, tandis que la plupart des régionales flamandes ont voté contre et que Bruxelles s'abstient. La rupture est ainsi complète entre dirigeants syndicaux flamands et wallons. Le 20 décembre, la Chambre entame la discussion des 133 articles de la "Loi unique". Dans les bassins industriels, la grève éclate. Si de nombreux affiliés des syndicats chrétiens et libéraux débrayent également, la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC) ne bouge pas, pas davantage que la direction nationale de la FGTB. La grève dure 34 jours et la Wallonie renoue avec le climat insurrectionnel qu'elle avait connu dix ans auparavant. Le gouvernement choisit l'épreuve de force : le Parlement est mis en congé, des troupes sont rappelées, la gendarmerie fait appel à ses réservistes, des journaux sont saisis par le Parquet, des perquisitions sont menées chez les chefs du mouvement. Le 23 décembre, les Régionales wallonnes de la FGTB, réunies à Namur sous la présidence d'André Renard, décident de se constituer en Comité de Coordination et s'engagent à rester unies et solidaires. À partir du 24 décembre, d'abord à Liège, puis dans toute la Wallonie en grève, le coq wallon est arboré sur les mairies. Le 6 janvier, au cours d'incidents très violents, notamment à la gare des Guillemins, un manifestant est tué à Liège. Le jour où la Chambre vote la Loi unique – c'est-à-dire le 13 janvier 1961 – , l'Assemblée des Élus socialistes de Wallonie se réunit à Saint-Servais à l'initiative du Comité

d'Action socialiste wallonne. Les 400 mandataires y demandent que la Constitution soit révisée de telle façon que les institutions nationales garantissent les Wallons contre les effets du profond déséquilibre interne dont souffre la Belgique. Le deuxième front – celui du plan politique – qu'André Renard avait appelé de ses vœux est ouvert. Le vingt-huitième jour, 17 janvier 1961, plusieurs militants sont blessés à Chênée et un autre est abattu par les gendarmes. Le 22 janvier, un autre Liégeois, blessé par balle le 6 janvier, succombe à ses blessures. La grève est *suspendue* par le Comité de Coordination des Régionales wallonnes lors de sa réunion à Namur le 21 janvier et le travail reprend deux jours plus tard. Du côté de la majorité gouvernementale, les relations s'enveniment lorsqu'il s'agit de déterminer les priorités d'application de la Loi unique et le Parlement est dissous le 20 février 1961. Le gouvernement disparaît après avoir fait adopter la loi. C'est un Cabinet mené par le président du PSC, le Flamand Théo Lefèvre, et par le socialiste bruxellois Paul-Henri Spaak qui se met en place le 25 avril 1961. Le programme du nouveau gouvernement est loin de la vision d'André Renard. En effet, les socialistes sacrifient les réformes de structure et se distancient des ailes renardistes du syndicat et du Parti socialiste belge, y compris sur la question du fédéralisme. La naissance du Mouvement populaire wallon (MPW) le 22 février marque la concrétisation d'une rupture entre les renardistes et la direction du PSB.

4. Le MPW comme levier du fédéralisme et des réformes de structure. Le congrès constitutif du Mouvement populaire wallon a lieu les 18 et 19 novembre 1961 à Namur, en présence de 800 délégués. Il réaffirme sa volonté de lutter sans trêve pour la réalisation simultanée du fédéralisme et des réformes de structure. La manifestation du MPW à Liège du 15 avril 1962 réunit au moins une quinzaine de milliers de militants à l'occasion du premier anniversaire du mouvement. André Renard meurt subitement le 20 juillet 1962. Le Collège exécutif de Wallonie, cabinet fantôme, présidé par Simon Paque organise le pétitionnement refusant l'adaptation des sièges parlementaires sans révision constitutionnelle simultanée. La pétition réclame la révision de la Constitution, en demandant qu'elle puisse être modifiée par voie de référendum à l'initiative d'un nombre d'électeurs que la loi détermine. 645.499 signatures sont recueillies du 15 octobre au 15 novembre 1963. Cela n'empêche pas l'adaptation des sièges parlementaires à l'évolution démographique. En 1965, le poids flamand se renforce de trois sièges supplémentaires et le poids bruxellois d'un siège. Désormais, la Flandre est majoritaire au Parlement. La volonté flamande a abouti à la loi du 24 juillet 1961 supprimant le volet linguistique du recensement, ainsi qu'à celle du 8 novembre 1962, traçant la frontière linguistique. De plus, les lois des 30 juillet et 2 août 1963 ont remanié la législation de 1932. Il en résulte la formation de quatre régions linguistiques quasi intangibles. Malgré l'opposition des Wallons, malgré les importantes manifestations

Philippe Destatte

des 15 avril et 24 octobre 1962, malgré la consultation populaire y organisée quatre jours plus tard par le Conseil provincial de Liège, les six villages des Fourons (4.200 habitants) sont intégrés dans la province du Limbourg, le 31 octobre 1962. Ce jour-là, les amendements wallons maintenant les Fourons à Liège ont été repoussés par les Flamands. Le problème fait naître un irrédentisme qui va empoisonner les gouvernements de Bruxelles jusqu'à la fin du siècle pour se focaliser sur la personnalité d'un agriculteur, José Happart, qui s'affirmera comme un des leaders socialistes dans les années 1980.

5. Le Rassemblement wallon. Déçu par l'échec de la tentative renardiste de rassembler la gauche wallonne autour des objectifs du MPW, Robert Moreau, ancien secrétaire national de la FGTB, crée, dès janvier 1964 à Charleroi, le Front wallon pour l'Unité et la Liberté de la Wallonie. A Liège, à Namur et dans le Brabant wallon, des initiatives semblables sont prises par d'autres personnalités wallonnes parmi lesquelles le François Perin et Fernand Massart. Lors des élections du 23 mai 1965, François Perin et Robert Moreau sont élus députés, devenant les premiers élus d'une liste spécifiquement wallonne. L'éviction des Wallons de l'Université de Louvain envenime encore le climat politique. Une épreuve de force se joue le 6 février 1968 et provoque la chute du gouvernement ainsi que la rupture entre les deux ailes du PSC. Le dédoublement de l'Université de Louvain – ainsi

que celui de l'Université libre de Bruxelles – est réalisé à partir de 1971. C'est dans ce contexte que, fin février 1968, se constitue *un rassemblement wallon* (RW) dans le but de présenter aux électeurs wallons une force politique nouvelle face aux partis traditionnels. Les élections du 31 mars 1968 voient sept députés du RW entrer au Parlement.

6. Les bases de la régionalisation. Le Congrès des Socialistes wallons, tenu à Verviers les 25 et 26 novembre 1967, propose que la régionalisation se fasse sur base de la Wallonie toute entière et non sur celle des provinces ou des cinq territoires dessinés par les socialistes flamands. Les socialistes wallons affirment leur volonté de doter la Wallonie d'un appareil institutionnel capable d'une intervention efficace dans le domaine économique et social. C'est tout le sens de leur participation au gouvernement Gaston Eyskens - J.-J. Merlot, puis André Cools, qui se met en place le 17 juin 1968. En septembre 1969, le Groupe de Travail pour les Problèmes communautaires réunit les partis politiques en vue de disposer de la majorité des deux tiers au Parlement pour voter la révision constitutionnelle. Un accord global est présenté par le Premier ministre le 18 février 1970. Celui-ci porte sur la création de trois communautés culturelles (française, néerlandaise et allemande) et de trois régions politiques (flamande, wallonne et bruxelloise). Le 18 juin 1970, Freddy Terwagne emporte le vote sur le projet d'accord de

Philippe Destatte

régionalisation. L'article 107 quater consacre l'existence de trois régions ; les limites, les compétences et l'organisation de ces régions restant à déterminer par une loi qui doit être votée à la majorité spéciale. Pour la Flandre et la Wallonie, elle ne sera adoptée que dix ans plus tard...

7. Les premiers outils de la reconversion régionale (1968-1974). Pour tenter de répondre aux préoccupations économiques et sociales des Wallons, le gouvernement Eyskens-Merlot crée, dès sa constitution, un poste de ministre secrétaire d'État à l'Économie régionale wallonne. Cette fonction est assurée successivement par les socialistes Fernand Delmotte et Edouard Close, puis par les libéraux Jean Defraigne et Claude Hubaux. À partir de 1973, dans les deux gouvernements Leburton-Tindemans, un ministre des Affaires wallonnes est désigné. Il s'agit du social-chrétien Jean-Pierre Grafé, adjoint au ministre de la Santé publique et de l'Environnement. De plus, la Loi Terwagne du 15 juillet 1970 organise la planification et la décentralisation économique en créant trois institutions à vocation régionale. En Wallonie, elles ont pour nom le Conseil économique régional pour la Wallonie (CERW), la Société de Développement régional et la section wallonne du Bureau du Plan.

Chapitre VII

L'EMERGENCE (1974-nos jours)

7.1. Les fondements de l'action régionale et de la reconversion (1974-1985)

1. La régionalisation préparatoire. Marquant sa volonté de poser les premières bases de la mise en place de la régionalisation, le Rassemblement wallon entre, le 11 juin 1974, dans le gouvernement que Léo Tindemans a formé le 25 avril avec les libéraux et les sociaux-chrétiens. Ne disposant pas d'une majorité qualifiée, le gouvernement crée des institutions régionales à *titre préparatoire* à l'application de l'article 107^{quater} (loi Perin-Vandekerckhove du 1^{er} août 1974). La loi fixe provisoirement les limites des Régions, parmi lesquelles la Région wallonne. La loi dispose également que chaque région sera dotée d'un Conseil régional et d'un Comité ministériel des Affaires régionales. Ce Comité rassemble les ministres et secrétaires d'État ayant des attributions en matières culturelle et régionale. Le Conseil régional consiste en une assemblée consultative composée des sénateurs de la Région. Chacune des trois Régions doit recevoir une dotation financière de l'État central. La loi permet aux régions de déterminer elles-mêmes leur politique dans les domaines de l'expansion économique

Philippe Destatte

régionale, de l'emploi, de la santé, de l'eau, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la politique foncière, du logement, de la politique familiale et démographique, de la santé publique et de l'hygiène, de la politique industrielle et énergétique, du tourisme et de la politique d'accueil, de la chasse, de la pêche, des forêts, de l'organisation communale et de la politique de l'eau. Le 25 novembre 1974, le Comité ministériel wallon se réunit pour la première fois à Namur sous la présidence du démocrate-chrétien Alfred Califice, ministre des Affaires wallonnes, *sorte de Premier ministre pour sa région*. Le lendemain, 26 novembre, c'est au tour du nouveau Conseil régional wallon, composé des sénateurs de Wallonie, de tenir sa première séance à Namur, dans la salle du Conseil provincial. C'est le libéral carolorégien Franz Janssens qui est élu à la présidence du Conseil. En plus d'un début de régionalisation interne des administrations concernées, la régionalisation des budgets est certainement le principal acquis de cette phase préparatoire. Secrétaire d'État à l'Économie wallonne, le libéral Jean Gol en appelle à un grand projet wallon, pour donner du sens aux centaines de millions de crédits parallèles que la Région obtiendra en compensation des travaux effectués au port de Zeebrugge. Son projet prend la forme d'une liste d'actions à mettre en place dès qu'un *pouvoir wallon* aura été créé, et qu'il présente en mars 1977.

2. Vers la régionalisation définitive (1977-1980).

Après les négociations qui mènent vers un nouvel accord communautaire dit Pacte d'Egmont, l'équipe gouvernementale Léo Tindemans-Léon Hurez est mise en place le 3 juin 1977. Le socialiste Guy Mathot devient ministre des Affaires wallonnes et président du Comité ministériel des Affaires wallonnes. Quant au Conseil régional wallon, il est supprimé par la loi du 20 juillet 1977 à l'initiative des socialistes qui n'avaient jamais reconnu cette assemblée ⁽⁶³⁾.

La tâche semble plus ardue encore pour la nouvelle équipe wallonne que pour celles qui l'ont précédée. Au poids du déclin des secteurs de la première industrialisation s'ajoute l'approfondissement de la crise internationale et donc l'urgence accrue d'une reconversion. Le nombre de chômeurs complets indemnisés a doublé en Wallonie de 1974 à 1977, passant de 141.000 à 296.000. Sous la présidence de Guy Mathot, le Comité ministériel wallon rédige un *Plan de Redéploiement et de Relance économique*. Après les charbonnages, la sidérurgie – qui pèse alors plus de 50.000 emplois directs – est entrée en crise structurelle. Juillet 1977 voit la fermeture de l'unité technique de la Société minière et métallurgique de Rodange-Athus (MMRA). Près de 2.000 ouvriers, employés, ingénieurs et cadres sont mis à pied en quelques semaines. Le long calvaire commence

(63) Jacques BRASSINNE de La BUISSIÈRE, *Le Conseil régional wallon, 1974-1979, Histoire d'une institution oubliée*, p. 198, Ô Namur, Institut Destrée, 2007.

Philippe Destatte

pour la province de Luxembourg qui devra son salut au dynamisme de sa cellule de reconversion, puis, à partir de 1985, à la mise sur pied du Pôle européen de Développement, avec l'appui du gouverneur Jacques Planchard, de la jeune Région wallonne et du FEDER. En 1979, à l'initiative du ministre socialiste flamand Willy Claes, l'État s'engage dans le capital des entreprises en difficulté, notamment Cockerill, Hainaut-Sambre et Sidmar. Un Fonds de Rénovation industrielle (FRI), géré paritairement par l'État central et par les Régions, est chargé de la reconversion des bassins.

Mettant en œuvre un point important de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, le Comité ministériel des Affaires wallonnes décide, par arrêté du 15 décembre 1978, la création de la Société régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW), société anonyme de droit public. Cette institution sera appelée à se substituer progressivement à la SDRW. L'objectif de la SRIW est double. D'une part, il s'agit de favoriser l'économie wallonne en créant, réorganisant ou étendant des entreprises privées. D'autre part, le holding aura pour tâche de promouvoir l'économie régionale par des initiatives économiques publiques. Le 28 octobre 1979, la SRIW est installée officiellement par l'Exécutif régional wallon. Il faudra attendre les années 1986-1987 pour que, par divers mécanismes, l'Exécutif lui permette de constituer un capital substantiel de plus de dix milliards de francs. Les fonds propres

de l'institution atteindront 13 milliards de francs en 1988 et 21 milliards en 1995. Fin 2010, ils dépasseront les 500 millions d'euros.

Après la dérobade spectaculaire du Premier ministre Tindemans du 11 octobre 1978 et le refus de mettre en œuvre les accords d'Egmont et du Stuyvenberg, dans lesquels la Wallonie avait été défendue par son ministre des Réformes institutionnelles, le socialiste Jacques Hoyaux, il faut attendre le 30 mars 1979 pour qu'un nouvel accord intervienne. D'abord, comité ministériel au sein du gouvernement central, l'exécutif régional wallon va progressivement s'émanciper et se libérer de la tutelle budgétaire des ministres nationaux pour disposer d'un budget propre. Présidé par le socialiste liégeois Jean-Maurice Dehousse, l'exécutif se réunit pour la première fois à Namur le 25 avril 1979.

3. La régionalisation "définitive". La quatrième révision constitutionnelle de l'histoire de l'État belge permet un accroissement des compétences des régions et des communautés qui disposent désormais d'assemblées législatives délibérantes et d'exécutifs responsables devant leur assemblée. Le projet de loi de réformes institutionnelles à majorité spéciale est voté le 5 août 1980 et à majorité simple, le 7 août 1980. Le principe de l'équipollence absolue des normes, adoptées par les pouvoirs national, régional et communautaire, est reconnu. Les décrets ont désormais force de

loi. Même si les compétences régionales définies sont assorties de nombreuses exceptions, elles portent sur l'aménagement du territoire, l'environnement, la rénovation rurale et la conservation de la nature, le logement, la politique de l'eau, de l'énergie, de l'emploi, la politique économique, les pouvoirs subordonnés, ainsi que la recherche scientifique appliquée liée à ces matières. Installé à l'hôtel Sofitel de Wépion à Namur, le nouveau Conseil régional wallon siège pour la première fois le 15 octobre 1980. Le 6 novembre, le député-bourgmestre socialiste de La Louvière, Léon Hurez, est alors élu président du Conseil régional. L'Exécutif régional wallon est composé le 22 octobre 1980 : il est toujours présidé par Jean-Maurice Dehousse. Le nouveau Conseil régional issu des élections de novembre 1981 n'est plus composé que des élus directs de la Chambre et du Sénat. Réuni le 23 décembre 1981, dans ses nouveaux locaux, à l'ancienne Bourse de Commerce, place d'Armes à Namur, le Conseil régional wallon élit, conformément à la loi spéciale de 1980, un exécutif de six membres. Ce dernier est composé à la proportionnelle, afin que l'institution naissante ne soit pas assimilée à une seule couleur politique ; les délibérations y seront collégiales, pendant quatre ans. Le libéral verviétois André Damseaux prend la tête de l'Exécutif jusqu'en octobre, avant de céder à nouveau la barre à Jean-Maurice Dehousse. De 1982 à 1985, l'Exécutif mène une politique de restructuration de l'économie régionale par l'intervention de la Région dans les investissements

des entreprises en difficultés. Il s'attache aussi à créer une administration nouvelle. Faisant suite au vœu exprimé par le nouveau président du Conseil régional, André Cools, l'Exécutif wallon décide le transfert de Bruxelles vers Namur des services administratifs centraux, ainsi que de Cabinets ministériels pour l'année 1985. Le siège principal du *rapatriement* sera Namur, l'administration du Logement ira à Charleroi, l'Économie à Liège, l'Eau à Verviers.

Cette volonté de concevoir la Wallonie et d'en construire la société anime, à ce même moment, de nombreux intellectuels wallons : *Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie, toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'Homme, sans exclusive.* En affirmant leur volonté de relever le défi de la construction d'une société wallonne qui intègre la dimension culturelle au projet économique, les signataires du *Manifeste pour la Culture wallonne* du 15 septembre 1983 ont posé un acte politique important. Avec l'objectif avéré de bâtir un État wallon se déployant au sein d'une confédération, les promoteurs du *Manifeste* sont partis à la recherche d'une cohérence entre d'une part, les politiques économiques et, d'autre part, les politiques culturelles de la Wallonie, confiée par la Constitution à la Communauté française de Belgique.

4. La crise de la sidérurgie. À l'aube de 1981, contrairement aux engagements pris par le Plan gouvernemental, aucun investissement à moyen terme n'a été réalisé par l'État belge dans l'acier wallon. Le 16 janvier 1981, les présidents des deux grandes sociétés sidérurgiques wallonnes, le Carolorégien Albert Frère et le Liégeois Julien Charlier, annoncent leur volonté de fusionner Cockerill et Hainaut-Sambre. L'enjeu est la mise en place d'une entité wallonne de sidérurgie. Le gouvernement décide la régionalisation du financement de la sidérurgie wallonne en décidant une restructuration impliquant plus de 4.700 pertes d'emplois à Liège et plus de 4.100 à Charleroi. Les sociétés d'investissement Boëlinvest, Meusinvest et Sambrinvest sont créées en 1983 et 1984, qui disposent de plus d'un milliard de francs pour promouvoir des activités nouvelles dans les bassins sinistrés. D'autres invests seront créés ultérieurement au gré des difficultés régionales. La loi spéciale du 8 août 1988 transférera la responsabilité de la gestion de l'entreprise à l'Exécutif régional wallon. Quelques mois plus tard, grâce à la conjoncture économique favorable, la santé de Cockerill-Sambre semble recouvrée, avec un bénéfice de 15,4 milliards de francs en 1989.

5. La rupture politique de 1985. À l'ouverture de la nouvelle législature, le 27 novembre 1985, le Conseil régional wallon, désormais présidé par le libéral Charles Poswick, représentant de l'arrondissement de Namur, peut élire son nouvel

exécutif à la majorité simple. La coalition PRL-PSC désigne un nouvel exécutif régional que préside le social-chrétien verviétois Melchior Wathelet. Il est officiellement installé le 11 décembre suivant. La question de la localisation du siège de l'Exécutif ressurgit avec la nouvelle majorité et surtout la proposition de décret déposée le 28 novembre 1985 par le député socialiste namurois Bernard Anselme. L'article unique dispose que *Namur est la capitale de la Région wallonne et le siège de l'Exécutif*. Deux autres propositions sont déposées parallèlement le 5 décembre 1985 par des députés de la majorité. Ces initiatives n'empêchent pas le nouvel Exécutif de ramener ses Cabinets à Bruxelles et de suspendre les transferts de fonctionnaires vers Namur. Après plusieurs mois de vifs échanges et une bataille d'amendements, un décret est voté le 19 novembre 1986 qui omet néanmoins toute référence à l'Exécutif. Vingt-quatre ans plus tard, le 20 octobre 2010, le Parlement wallon adoptera un projet de décret faisant de Namur la capitale de la Wallonie, le siège du Parlement wallon ainsi que de son gouvernement.

Melchior Wathelet, qui proclame tous les Wallons *actionnaires d'une Wallonie s.a.*, veut orienter l'action de son Exécutif dans un secteur qu'il juge déterminant pour l'avenir : le développement des technologies. Malgré un budget 1986 qualifié de *misérable*, l'Exécutif veut consacrer 4,72 % des disponibilités régionales à la recherche, contre

2,79 % en 1985. C'est l'aide aux entreprises qui est dès lors amputée des quatre cinquièmes.

7.2. La modernisation et l'ouverture de la Wallonie (1986-2000)

1. Une conjoncture favorable pour réformer (1986-1991). Après les élections législatives du 13 décembre 1987, le Conseil régional élit le socialiste brabançon Valmy Féaux à la tête de l'Assemblée le 3 février 1988. Le lendemain, le socialiste Guy Coëme devient ministre-président d'un Exécutif composé de sociaux-chrétiens et de socialistes. Dès le 25, l'Exécutif annonce le transfert progressif des Cabinets ministériels vers Namur. L'accord réalisé sur la nouvelle réforme de l'État et les tensions au sein du PS sur la question de la participation au gouvernement fédéral bouleversent l'échiquier politique. Le 11 mai 1988, Bernard Anselme prend la tête d'un nouvel Exécutif de six ministres. Un septième rejoindra l'équipe en janvier 1989, après la mise en œuvre de la loi d'août 1988. Celle-ci va faire passer le budget de la Région wallonne de 34 à 87 milliards de francs, compte tenu des transferts de compétences (travaux publics, emploi, secteurs économiques nationaux, politique des débouchés et exportations, etc.) issus de la nouvelle réforme de l'État. Bernard Anselme va poursuivre l'action de ses prédécesseurs Jean-Maurice Dehousse et Melchior Wathelet pour ouvrir la Wallonie à l'international. Le Liégeois avait contribué à la création de l'Assemblée des Régions

d'Europe en 1985 et lancé des initiatives vers le Japon et le Québec. L'exécutif Anselme développe également de nouveaux instruments pour renforcer la présence wallonne à l'étranger et accueillir les investissements étrangers. L'Agence wallonne à l'Exportation est créée en 1990. Par ailleurs, des efforts importants sont réalisés pour moderniser et développer les aéroports régionaux de Liège-Bierset et de Charleroi-Gosselies. Parallèlement, la Région wallonne tente à nouveau de se doter d'un Plan régional d'Aménagement du Territoire. La SDRW avait établi, en 1976, un avant-projet. Portée par l'administration régionale, la démarche aboutit, le 28 mai 1999, à l'adoption d'un Schéma de l'Espace régional.

2. Une autonomie très affirmée (1991-1999).

Début octobre 1991, une crise sur l'exportation d'armes wallonnes provoque la chute du gouvernement Wilfried Martens - Philippe Moureaux. La très forte volonté manifestée au Conseil régional wallon, y compris au sein de l'opposition libérale, constitue un moment déterminant de l'histoire de cette assemblée et mène à la chute du gouvernement central le 4 octobre. Les élections du 24 novembre ne clarifient pas la situation politique, mais ouvrent une nouvelle et difficile phase de négociations communautaires. Elles aboutissent le 23 avril 1993 à la révision de la Constitution, organisant les élections directes des conseils dont les membres seront élus pour cinq ans et permettant à la Communauté française, à la

Philippe Destatte

Région wallonne et à la Commission communautaire française de Bruxelles de décider, de commun accord, le transfert de compétences de la Communauté vers la Wallonie et Bruxelles. Parallèlement, les accords dits de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin permettent un nouveau refinancement de la Communauté française. Celle-ci, réduite à l'enseignement, la culture et l'audiovisuel, reçoit de l'argent frais des Régions. En fait, surtout de la Wallonie. Quant à la loi spéciale de réformes institutionnelles, elle est adoptée le 14 juillet 1993.

À la surprise générale, le 6 janvier 1992, le président du Parti socialiste Guy Spitaels (1931-2012) fait le choix d'assumer la présidence d'un gouvernement wallon fondé sur une majorité socialiste - sociale-chrétienne au moment où ni l'Exécutif flamand ni l'Exécutif fédéral ne sont encore constitués. Les enjeux qui attendent Guy Spitaels à Namur sont avant tout budgétaires : rembourser 100 milliards de dettes héritées du gouvernement central lors de la régionalisation du logement, terminer les travaux de l'ascenseur de Strépy et le canal du Centre à grand gabarit, l'autoroute A8 et le tunnel de Cointe, venir en aide aux vingt-trois villes wallonnes qui totalisent 42 milliards de dette (dont 36 pour Liège), rembourser l'emprunt sidérurgique et, de surcroît, assurer une aide à la Communauté française pour un montant de 2,4 milliards par an. Malgré son impécuniosité, la Wallonie montre l'exemple dans le champ de l'orthodoxie budgétaire. Lors du Conseil européen

de juillet 1993, le gouvernement wallon obtient la reconnaissance de la province du Hainaut comme Objectif 1 dans le cadre des Fonds structurels européens. Un certain nombre d'outils sont mis en place dans le secteur de la recherche-développement et de la diffusion technologique : le Centre de Biologie moléculaire et médicale (IBMM) et le Cediti à Charleroi, Materia Nova et Multitel à Mons, Certech dans le domaine de la chimie à Seneffe, Terre et Pierre dans le secteur des carrières à Tournai, ou encore le Parc d'Activités scientifiques du Crachet à Frameries.

Le 21 janvier 1994, Guy Spitaels et Guy Mathot renoncent à leurs fonctions ministérielles. Avec le vice-Premier ministre fédéral Guy Coëme, ils sont emportés dans la tourmente d'une affaire judiciaire, remontant au moins à 1988, relative à l'achat des hélicoptères Agusta par le ministère fédéral de la Défense. Le socialiste Robert Collignon succède à Guy Spitaels en prenant la tête du gouvernement wallon, le 26 janvier 1994. Il sera reconduit à ce poste, avec le même partenaire social-chrétien, au lendemain des élections de mai 1995. En charge de l'Économie, le ministre-président mène une politique de renforcement des *pôles d'excellence* existants : biogénétique et pharmaceutique dans le Brabant wallon, aéronautique à Charleroi, astronautique à Liège, environnement dans la région de Mons-Borinage, eau à Verviers, agroalimentaire à Gembloux, etc. Le gouvernement doit restructurer une nouvelle fois la sidérurgie wallonne et ses trois pôles : Cockerill-Sambre,

Philippe Destatte

Forges de Clabecq et Boël La Louvière. Par l'accord sidérurgique signé le 14 octobre 1998 à Namur, la Région vend 53,77 % de Cockerill-Sambre au Groupe Usinor. Après rachat des actions détenues par le public, Usinor détient 75 % du capital de Cockerill-Sambre. À son tour, Usinor s'alliera, trois ans plus tard, avec le luxembourgeois Arbed et l'espagnol Aceralia pour constituer Arcelor dans lequel la part de 25 % de la Région wallonne dans le capital de Cockerill Sambre, passée à 8 % dans celui d'Usinor, ne pèsera plus que 4,25 % puis 2,4%. En juillet 2006, Arcelor fusionne avec Mittal Steel ; le poids de la Région wallonne y diminue encore.

Le 29 janvier 1993, lors de la discussion de l'article 118 de la Constitution, le ministre fédéral Jean-Maurice Dehousse avait estimé que l'autonomie constitutive était un embryon de pouvoir constitutionnel au niveau des entités fédérées. Cette affirmation et une initiative de l'ancien ministre Robert Moreau constituent le point de départ d'une réflexion qui conduit l'Institut Destrée à rédiger une proposition de Constitution wallonne. Le texte, présenté à la presse le 3 juillet 1997 en vue d'un débat public, suscite de nombreuses réactions et ouvre des questions sur la légitimité d'une démarche qui aura des répercussions au Parlement wallon. Une proposition de décret sera ensuite déposée par des parlementaires socialistes devant l'assemblée en 2010, sans toutefois recueillir l'adhésion d'une majorité de députés.

Fin mai 1997, sur base du constat d'une économie wallonne *malade*, le président du PSC, Charles-Ferdinand Nothomb, réclame des réorientations substantielles de l'action gouvernementale. Une Déclaration de Politique régionale complémentaire, adoptée en novembre 1997, constitue un nouveau plan de relance fondé sur le décloisonnement et la transversalité de l'action.

3. Arc-en-ciel sur la Wallonie... En juillet 1999, c'est avec un réel volontarisme qu'un gouvernement « arc-en-ciel » regroupant à la fois libéraux, socialistes et écologistes, se met en place. Malgré sa majorité très large, il fait appel à la mobilisation de la société civile autour d'une vision positive du futur. Le ministre-président, le socialiste montois Elio Di Rupo, lance un Contrat d'avenir pour la Wallonie, projet de plan coordonné qui veut atteindre deux objectifs majeurs à l'horizon de 2010 : d'une part, rejoindre la moyenne européenne en termes de taux d'emploi, d'autre part, atteindre un niveau de création de richesse par habitant comparable à la moyenne européenne. Elio Di Rupo quitte néanmoins la présidence du gouvernement wallon en avril 2000 pour celle de son parti. Il confie la mise en œuvre du Contrat d'Avenir au socialiste carolorégien Jean-Claude Van Cauwenberghe, nouveau ministre-président, qui en fera une large communication sans toutefois pouvoir réellement mobiliser en vue d'un redressement de la Région. Alors que la croissance wallonne stagne, en juin 2005, Elio Di

Philippe Destatte

Rupo et Joëlle Milquet, présidents du PS et du CdH, en appellent à un sursaut wallon sous la forme d'un *Plan Marshall* à l'échelle de la Wallonie, passant par une réelle prise de responsabilité de tous les acteurs en isolant les priorités et y concentrant des moyens substantiels. Le Plan stratégique transversal de Création d'Activités et d'Emplois est retravaillé dans ce sens par le ministre de l'Economie régionale, le Liégeois Jean-Claude Marcourt. Cinq pôles de compétitivité sont identifiés (sciences du vivant, agro-alimentaire, ingénierie mécanique, transport-logistique et aéronautique spatiale), tandis que 1,6 milliard d'euros sont dégagés jusqu'en 2009. La démission de Jean-Claude Van Cauwenberghe en octobre 2005, dans le cadre du scandale du logement social *La Carolo* à Charleroi, n'affecte pas cette dynamique. Elio Di Rupo reprend le poste de ministre-président, jusqu'au 19 juillet 2007, date à laquelle, comme président du PS, il confie cette tâche au Wallon picard Rudy Demotte. Au lendemain des élections du 7 juin 2009, celui-ci entame un nouveau mandat avec la même majorité désormais élargie aux écologistes. Ceux-ci donnent une nouvelle impulsion aux *Actions prioritaires pour l'avenir de la Wallonie*, qui intègrent la dimension environnementale et prennent le nom de Plan Marshall 2. Vert, avec une enveloppe de près de 2,8 milliards d'euros pour la période 2010-2014.

Un siècle après la *Lettre au roi* de Jules Destrée (15 août 1912) et la création de l'Assemblée wallonne (20 octobre 1912), chacun peut mesurer

Histoire succincte de la Wallonie

le chemin parcouru et constater que l'avenir de la Wallonie, et de ce que l'on appelait jadis *le peuple wallon*, est, aujourd'hui beaucoup plus qu'hier, clairement entre les mains de ses citoyens et de ses élus.

Auront-ils, les uns et les autres, le désir, l'ambition, la volonté de s'en saisir ?

Philippe Destatte

BIBLIOGRAPHIE

Marnix BEYEN et Philippe DESTATTE, *Un autre pays, Nouvelle histoire de Belgique, 1970-2000*, Bruxelles, Le Cri, 2009.

Jacques BRASSINNE de LA BUISSIÈRE, *Le Conseil régional wallon 1974-1979, Histoire d'une institution oubliée*, Namur, Institut Destrée, 2007.

Raymond BRULET dir., *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Racine, 2008

Martin CONWAY, *Degrelle, Les années de collaboration*, Ottignies - Louvain-la-Neuve, Quorum, 1994.

Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE et Micheline LIBON dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, 4 vol., Charleroi, Institut Destrée, 2000-2001, 2010.

Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale, Pour une histoire de la séparation administrative*, Namur, Institut Destrée, 2008.

Bruno DEMOULIN et Jean-Louis KUPPER, *Histoire de la Principauté de Liège, De l'an mille à la Révolution*, Toulouse, Privat, 2002.

Bruno DEMOULIN et Jean-Louis KUPPER dir., *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 2004.

Bruno DEMOULIN dir., *Histoire culturelle de la Wallonie*, Bruxelles, Mercator, 2012.

Philippe DESTATTE, *L'identité wallonne, Essai sur l'affirmation politique de la Belgique, XIX-XX^{es} siècles*, Charleroi, Institut Destrée, 1997.

Jean-Marie DUVOSQUEL e.a. dir., *Hainaut, Mille ans pour l'avenir*, Anvers, Fonds Mercator, 1998.

Les Francs, précurseurs de l'Europe, Catalogue de l'exposition tenue au Musée du Petit Palais, 23 avril - 22 juin 1997, Paris, 1997.

Léopold GENICOT dir., *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 1974.

Philippe Destatte

Léopold GENICOT, *Racines d'espérance, Vingt siècles d'histoire en Wallonie par les textes, les images et les cartes*, Bruxelles, Hatier, 1986.

Marc GERMAIN et René ROBAYE dir., *L'État de la Wallonie, Portrait d'un pays et de ses habitants*, Namur, Editions namuroises - Institut Destrée, 2012.

Hervé HASQUIN dir., *La Wallonie, Le Pays et les Hommes, Histoire, Economies, Sociétés*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2 vol., 1979-1980.

Hervé HASQUIN, *Historiographie et politique en Belgique*, Charleroi, Institut Destrée, 1996

Hervé HASQUIN dir., *La Belgique autrichienne, 1713-1794*, Bruxelles, Crédit communal, 1987.

Hervé HASQUIN dir., *La Belgique française, 1792-1815*, Bruxelles, Crédit communal, 1993.

Hervé HASQUIN, *La Wallonie, Son histoire*, Bruxelles, Luc Pire, 1999.

Etienne HÉLIN, *La Révolution liégeoise 1789-1795, Actualité de 1789*, dans *La Révolution liégeoise de 1789*, Bruxelles, Crédit communal, 1989.

Albert HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie*, p. 21, Charleroi, Institut Destrée, 1990.

Freddy JORIS et Natalie ARCHAMBEAU dir., *Wallonie, Atouts et références d'une Région*, Namur, Gouvernement wallon, 1995.

Venceslas KRUTA, *Les Celtes, Histoire et dictionnaire, Des origines à la romanisation et au christianisme*, Paris, Robert Laffont, 2000.

Pierre LEBRUN, Marinette BRUWIER, Jan DHONDT, Georges HANSOTTE, *Essai sur la Révolution industrielle en Belgique, 1770-1847*, dans *Histoire quantitative et développement de la Belgique*, t. II, 1, Bruxelles, Palais des Académies, 1979

Jean LEJEUNE, *La Principauté de Liège*, Liège, Eugène Wahle, 1980.

José OLCINA, *L'opinion publique en Belgique entre 1812 et 1814, Les Belges face à l'écroulement de l'Empire*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2011.

Histoire succincte de la Wallonie

Marcel OTTE, *La Préhistoire*, Bruxelles, De Boeck, 2009.
Marc SUTTOR, *Vie et dynamique d'un fleuve, La Meuse de Sedan à Maastricht, des origines à 1600*, Bruxelles, De Boeck, 2006.

Eugène WARMENBOL, *La Belgique gauloise, Mythes et archéologies*, Bruxelles, Racine, 2010.

Hubert WATELET, *Une industrialisation sans développement, Le bassin de Mons et le charbonnage du Grand-Hornu du milieu du XVIIème au milieu du XIXème siècle*, Université de Louvain-la-Neuve - Université d'Ottawa, 1980.

Philippe Destatte

TABLE DES MATIERES

Introduction

Chapitre I - **500.000 ans d'histoire avant l'histoire**

Chapitre II. **Celtes, Romains et Francs, Douze siècles pour un amalgame (V^e ACN - VII^e siècles PCN)**

1.1 L'implantation des Celtes ; 2.2. La conquête romaine ; 2.3. La prise de contrôle des Francs

Chapitre III - **La Wallonie médiévale (VIII^e-XVI^e siècles)**

3.1. La reconstitution de l'Empire d'Occident ; 3.2. La mise en place de la féodalité ; 3.3. La montée de l'Église impériale ; 3.4. L'essor des villes et des monastères ; 3.5. L'emprise de Bourgogne ; 3.6. A nouveau marches d'empires...

Chapitre IV - **Deux siècles et demi de malheurs (1556-1794)**

4.1. La Wallonie se dessine dans les évêchés et ordres religieux ; 4.2. Les guerres de religions morcellent les Pays-Bas ; 4.3. Guerres et dévastations aux XVII^e et XVIII^e siècles ; 4.4. Misère générale, mais transformations ; 4.5. Des Lumières puis des révolutions économiques

Chapitre V - **L'unification politique et l'essor économique (1794-1914)**

5.1. La République et l'Empire (1794-1815) ; 5.2. La Wallonie, berceau continental de la Révolution

Histoire succincte de la Wallonie

industrielle (1770-1847) ; 5.3. Les provinces wallonnes dans le royaume des Pays-Bas (1815-1830) ; 5.4. La Wallonie dans l'État belge censitaire (1830-1894) ; 5.5. Innovations technologiques et tensions sociales (1860-1914)

Chapitre VI - **La tempête (1914-1970)**

6.1. Les conséquences d'un engrenage fatal (1914-1939) ; 6.2. La Wallonie libre aux côtés de la France libre (1936-1950) ; 6.3. L'effondrement économique (1947-1968)

Chapitre VII - **L'émergence régionale (1970 à nos jours)**

7.1. Régionalisation et fondements de la reconversion (1974-1985) ; 7.2. La modernisation et l'ouverture de la Wallonie (1986-2000) ; 7.3. A la recherche d'un nouveau souffle (2000-...)

Bibliographie